



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 6 - Numéro 26

3 juillet 2009



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	21
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	142
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	149
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	162
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	277
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Conseillers Interinvest Corporation du Canada Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (intimée)	2009-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 août 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'audience du 6 avril 2009 et de la remise de l'audience prévue le 22 juin 2009
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Marchés mondiaux State Street Canada Inc.</i> (Fasken Martineau, avocats) (intimée)	2009-005	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 août 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-152, 158, 262.1 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 3 mars 2009 et de la remise lors de l'audience <i>pro forma</i> du 8 mai 2009
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Sylvester Petryk et Darla Petryk</i>	2009-011	Alain Gélinas Claude St Pierre	18 septembre 2009, 9 h 30	Demande d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-266]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 30 juin 2009
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Future Growth Group inc.</i> et <i>Future Growth Fund</i>	2008-013	Alain Gélinas	7 octobre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences <i>pro forma</i> des 2, 20 mai, 26 juin, 28 août, 3 décembre 2008, 10 mars et 17 juin 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Limited et Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited et Future Growth World Fund et Adrian Samuel Leemhuis (intimés)</i>					
5°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 7 mai 2009 et des décisions 2009-009-001 et 2009-009-002 et de l'avis d'audience du 12 juin 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	3 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>exparte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 2 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
7°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>exparte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 3 novembre 2009
8°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>exparte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 4 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>					
9°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan,</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>exparte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 5 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)					
10°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Kenneth Battah (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	23 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 12 février 2009
11°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Kenneth Battah (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	24 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 23 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
12°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	25 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 24 novembre 2009
13°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	26 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 25 novembre 2009
14°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	27 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 26 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
15°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	7 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
16°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
17°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
18°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	10 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
19°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	11 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
20°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 27 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
21°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	15 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 14 décembre 2009
22°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	16 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 15 décembre 2009
23°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	17 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	et À la suite de l'audience du 16 décembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
24°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	18 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 17 décembre 2009

Le 3 juillet 2009

Salle d'audience : *Salle Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Batson	John Philip Deighton	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-06-16
Bisson	Eric	Valeurs Mobilières PEAK inc.	2009-06-12
Bourgeois	Raymonde	Services Investisseurs CIBC inc.	2009-06-03
Bowering	Daniel David	Blackmont Capital inc.	2009-06-17
Brick	Brian David	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-06-15
Bryden	Patrick Ian	Corporation Firstenergy Capital	2009-06-26
Calero	Jean-Paul Toigye	Services Investisseurs CIBC inc.	2009-06-11
Campbell	Ronald George	CTI Capital Valeurs Mobilières inc.	2009-06-26
Di Cristo	Julie Carmela Tina Marie	Financière Banque Nationale inc.	2009-06-19
Dubois	Louis Shaughnessy	La Corporation Canaccord Capital	2009-06-22
Dugas	Sylvain	Valeurs Mobilières PEAK inc.	2009-06-12
Dyer	Kevin David	Valeurs Mobilières Union Itée	2009-05-29
Fletcher	Alison Elizabeth	Placements Manuvie incorporée	2009-06-10
Gemme	Jean-Pierre	Pictet Canada S.E.C.	2009-06-18
Gingras	Marc	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-06-19
Huen	Brian Chung Yin	UBS Valeurs Mobilières Canada inc.	2009-06-12
Jin	Yiping	Questrade Inc.	2009-06-11
Johnston	Jordan Archibald	BMO Nesbitt Burns Inc.	2009-06-26
Kirby	John Stephen	Valeurs Mobilières Northern inc.	2009-06-01
Klein	Jill Laura	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	2009-06-12
Knowles	Jason	BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd.	2009-06-25
Larouche	Guylaine	Financière Banque Nationale inc.	2009-06-26
Laverdière	René	BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd.	2009-06-15
Lubianski	John Rene	Marchés financiers Macquarie Canada Itée	2009-05-29
McCallum	Peter Wayne	BMO Nesbitt Burns Inc.	2009-06-23
Moran	Stephen	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-05-31
Ng	Stephen Siu Fai	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	2009-06-01
Pellettier	Salvatore	Capital Wellington Ouest	2009-06-24
Rittas	Panagiotis	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-03-20
Roberge	Étienne	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-05-29
Roy	Alexandre	Valeurs Mobilières PEAK inc.	2009-06-12
Saosaykhong	Thiphaphone	TD Waterhouse Canada inc.	2009-06-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Smith	Christopher Adam Stewart	Valeurs Mobilières TD inc.	2009-05-29
Sproule	Michael Alan	Valeurs mobilières Sandfire inc.	2009-05-27
Steinhoff	Carolann	Capital Wellington Ouest	2009-06-26
St-Onge	Jean-Guy	Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.	2009-06-23
Theodorou	Nestor	Capital Wellington Ouest	2009-06-24
Torma	Magdalena	Financière Banque Nationale inc.	2009-06-12
Turenne	Jacques	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-06-15
Vollmer	Jasmine Ava	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-06-12
Wang	Lei	Services Investisseurs CIBC inc.	2009-06-01
Yiu	Cheuk Pan	TD Waterhouse Canada inc.	2009-05-29
Young	Karen Elaine	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-06-11

Conseillers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
George	David	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn	2009-06-17
Hatcher	Michael Stephen	Gestion d'actifs Burgundy Itée	2009-06-22
Julien	René	Bimcor inc.	2009-06-19
Macnair	Simon	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn	2009-06-17
Sanderson	Charles Robert	Gestion d'investissement Lincluden	2009-06-30
Szeto	Samuel	Gestion de placements UBS Canada inc.	2009-06-24
Wessel	Robert Kelman	BNC gestion alternative inc.	2009-06-16

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	
5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers	
5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

7 Courtage en épargne collective

8 Courtage en contrats d'investissements

9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
174119	Adrien	Dominique	7	2009-06-30
151394	Amadou	Boubacar	7	2009-06-12
173434	Ayena	Bonaventure	7	2009-06-15
175931	Badawi	Muriel	7	2009-06-26
168131	Beauchemin	Maxime	7, F	2009-06-29
164074	Beaudet	Nathalie	7, F	2009-06-26
182800	Bernier	François	7, F	2009-06-18
163834	Bernier	Steve	4A	2009-06-30
102951	Bertrand	Richard	7	2009-06-18
154551	Blackburn	Nancy	3B	2009-06-23
177941	Blanchette	Caty	9	2009-06-18
173589	Boivin	Alexandre	1A	2009-06-30
170074	Bouchard	Yannick	1A	2009-06-29
168786	Bouchard	Sonia	7	2009-06-29
104087	Bouchard	Alain	1A, 6	2009-06-17
157792	Bougie	Guylaine	4B	2009-06-17
152769	Boulet	Marie-Pier	4B	2009-06-30
104677	Bourdages	Robert	4A	2009-06-26
180670	Brissette	Vicky Cathy	1B	2009-06-30
105228	Brisson	Jacques	1A, 3A	2009-06-22
105189	Brière	Robert	4A	2009-06-29
180803	Bédard	Nicholas	7	2009-06-22
146659	Bégin	Jean-François	7	2009-06-26
143076	Bélangier	Julie	4B	2009-06-17
170208	Caines	Paula	7	2009-06-26
171043	Cardinal	Rachel	5C	2009-06-17
180292	Caron	Bruno	1A	2009-06-26
180287	Carrier	Claude	9	2009-06-17
179207	Casaubon Garcin	Mauricio	9	2009-06-18
181581	Castelli-Gagnon	Mark-Andrew	4B	2009-06-22
168992	Cayer	Jacinthe	3B	2009-06-23
138620	Chaoulski	Anatoli	1A	2009-06-18
138620	Chaoulski	Anatoli	7	2009-06-16

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
165033	Charbonneau	Caroline	4B	2009-06-26
154929	Chouloulidis	Kyriaki	7	2009-06-15
107012	Chénard	Sylvain	3B	2009-06-29
176362	Cloutier	Kimberly	9	2009-06-17
180461	Corriveau	Brigitte	7, F	2009-06-18
149922	Cossette	Jacques	1A	2009-06-26
108253	Courteau	Dianne	3A	2009-06-19
137230	Couturier	Michel	5A	2009-06-30
167759	Cyr	Dominique	7	2009-06-17
164381	Côté	Guillaume	6	2009-06-22
164381	Côté	Guillaume	7	2009-06-18
180050	Côté	Marie-Josée	1B	2009-06-29
179784	Daigle	Yolande	1A	2009-06-29
109171	De Wolfe	William	7	2009-06-23
109171	De Wolfe	William	2A	2009-06-29
183045	Debernardi	Jerome	1A	2009-06-22
175533	Deneault	Emilie	3B	2009-06-23
181826	Deroy	Patrick	1B	2009-06-22
159048	Des Trois Maisons	Lise	7, F	2009-06-12
109768	Desjardins	Christian	7	2009-06-19
138312	Di Re	Luisa	5D	2009-06-22
175436	Doan	Kathy	7	2009-06-17
182887	Donato Durand	Karl	1B	2009-06-18
154632	Drouin	Rock	1A	2009-06-30
135409	Duchesne	Guylaine	3B	2009-06-30
179725	Dulmaine	Yannic	1A	2009-06-26
165960	Dumont	Vincent	7, F	2009-06-12
156110	Durand	Katherine	1A	2009-06-22
182296	El Kaouachi	Amine	7	2009-06-23
175456	Emard	Nathalie	7	2009-06-15
111906	Faille	Ginette	7, F	2009-06-26
181213	Farah	Elie	7	2009-06-25
112277	Fiset	Paul	7	2009-06-15
111660	Forest-Dutemple	Jocelyne	7	2009-06-15
160885	Fortin	Dino	7	2009-06-18
178384	Frass	Jean-Sébastien	3B	2009-06-23
181595	Friborg	Jean-Claude	5E	2009-06-29
150051	Gagnon	Martin	6	2009-06-17

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
163457	Gagnon	Stéphane	1A	2009-06-22
150051	Gagnon	Martin	7	2009-06-15
182254	Gamache	Martin	1A	2009-06-22
142863	Gariépy	Martine	1A	2009-06-19
144515	Gauvin-Dontigny	Johanne	7, F	2009-06-15
182925	Ghibirdic	Corina	7	2009-06-25
171022	Gingras	Eric	1A	2009-06-29
181134	Gingras	Marc	1A	2009-06-29
136725	Girard	Raymond	5A	2009-06-17
155352	Girard	Gaétan	7, F	2009-06-19
173110	Gohier	Vanessa	3B	2009-06-17
115032	Gosselin	Jacques	7	2009-06-18
176381	Gosselin	Jean-Pierre	7	2009-06-18
176381	Gosselin	Jean-Pierre	1A	2009-06-23
143581	Greco	Luigi	7	2009-06-26
179405	Grenier	Stéphanie	1A	2009-06-22
172316	Guay	Jean-François	7	2009-06-29
175692	Hallé	Andrée-Anne	3B	2009-06-29
181941	Harbec	Steve	7, F	2009-06-15
146809	Harpur	Brent	7	2009-06-24
116364	Henry	Daniel	1A, 2A	2009-06-22
116364	Henry	Daniel	7	2009-06-23
144205	Himeur	Ghani	7	2009-06-26
116646	Hubert	Gaston	7, F	2009-06-23
178916	Jalbert	Jean-François	7, F	2009-06-22
140821	Jalette	Christiane	7	2009-06-12
166147	Jobidon	Jean-françois	7	2009-06-16
149222	Jolicoeur	Nancy	7, F	2009-06-15
171410	Julien	Stéphanie	3B	2009-06-23
167486	Kang	Margaret	7	2009-06-26
117473	Kelly	Sean Patrick	6	2009-06-22
117473	Kelly	Sean Patrick	7	2009-06-18
176039	Kwok	Chun Ho	7	2009-06-29
117683	L'Abbé	Hélène	1A, 2A	2009-06-17
176900	Labbé	Olivier	3A	2009-06-29
117754	Labelle	Robert	3A	2009-06-29
118124	Lacroix	Claude	2B	2009-07-02
161796	Ladouceur	Karine	7, F	2009-06-18

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
118317	Laforest	Alain	6	2009-06-30
118391	Lafrenière	Esther	7, F	2009-06-29
176173	Laliberté	Laurence	7	2009-06-25
118586	Laliberté	Pierre	2A	2009-06-30
118590	Laliberté	Roger	1A	2009-06-30
145996	Lalonde	Claude	7	2009-06-15
179013	Lammali	Chafik	9	2009-06-24
135246	Landreville	Sylvain	1A, 2A	2009-06-19
118924	Landry	Chantal	1A	2009-06-30
177117	Langlois	Tracey	1A	2009-06-17
119080	Langlois	Alain	1A	2009-07-01
119183	Lanthier	Guy	6	2009-06-22
119234	Lapierre	François	7	2009-06-18
150444	Lapierre	Francine	7	2009-06-30
119234	Lapierre	François	6	2009-06-23
119307	Lapointe	Carole	7	2009-06-23
167684	Lapointe	Alexandre	7	2009-06-25
119461	Laramée	Denis	2A	2009-06-22
180370	Larose	Nathalie	7	2009-06-26
170631	Larosilière	Julio	7	2009-06-17
176399	Larouche	Annie	5A	2009-06-17
181489	Larouche	Simon	1B	2009-06-18
119883	Lauzon	Micheline	4A	2009-06-22
135362	Laverdière	René	1A	2009-06-18
161160	Laverdière	Pierre	1A	2009-06-10
147521	Lavoie	Steve	7	2009-06-25
120045	Lavoie	Claude	2A	2009-06-30
147521	Lavoie	Steve	6	2009-06-29
120457	Le Brun	Anne	4A	2009-06-18
178801	Leblanc	Yannick	1A	2009-06-29
120561	Leclerc	Nathalie	7	2009-06-29
178558	Leest	Tom	9	2009-06-26
156427	Lefebvre	Sylvie	7	2009-06-22
156427	Lefebvre	Sylvie	6	2009-06-30
180207	Lelard	Fabien	4B	2009-06-26
121189	Lemieux	Robert	1A	2009-06-10
134855	Lemieux	Bernard	2A	2009-07-01
173652	Lemoynes	Mathieu	7	2009-06-25

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
135774	Lessard	Joanne	7	2009-06-19
147196	Levac	Annie	4B	2009-06-30
183098	Louchnikova	Anjela	7	2009-06-26
121280	Léonard	Jean-Paul	2A	2009-06-30
121629	Léveillé	Gilles	1B	2009-06-18
177554	Mahdy	Thamer	7	2009-06-18
174154	Mailloux	Marie-France	4B	2009-06-18
181868	Mailly	Francis	1A	2009-06-22
138708	Manseau	Marise	2B	2009-06-30
157092	Marleau	Danny	7	2009-06-12
179159	Maroun	Paulette	1A	2009-06-22
122995	Martel	Robert	7	2009-06-25
173164	Massaad	Simon	1A	2009-06-23
144909	Massicotte	Réjean	7	2009-06-16
167694	Massé	Ginette	1A	2009-06-29
164772	Merazi	Redouane	1B	2009-06-25
176853	Meunier	Alexandre	7	2009-06-18
170866	Michaud	Caroline	4B	2009-06-17
123878	Michaud	Suzanne	7, F	2009-06-12
124130	Monette	Lynda	7, F	2009-06-23
124229	Montuoro	Pina	7	2009-06-29
180409	Morin	Steve	7	2009-06-22
135436	Morin	Stéphane	1A, 2B	2009-06-30
180620	Morin	Benoit	7	2009-06-26
162495	Morin	Alain Gérard	7	2009-06-26
177756	Mullins	Melissa	7	2009-06-17
181798	Nique	Nathalie	4B	2009-06-22
173646	Niquette	Nathalie	1A	2009-06-17
125178	Normandin	Francine	4A	2009-06-30
180560	Nourcy	Sarah	7	2009-06-22
178118	Noël	Kerby	1A	2009-06-29
125428	Ouellette	Johanne	1A, 2A	2009-06-29
125535	Pageau	Marielle	7	2009-06-22
176405	Paquet	Eric	7	2009-06-17
174362	Paquette	Vicky	4B	2009-06-26
153813	Parachuk	Tahnya	7	2009-06-17
153813	Parachuk	Tahnya	6	2009-06-22
167036	Patel	Hina	7	2009-06-16

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
126261	Pearson	Suzanne	7, F	2009-06-23
126261	Pearson	Suzanne	6	2009-06-29
172806	Perreault	Karl	4B	2009-06-26
177540	Perreault	Charles	3B	2009-06-30
126647	Perreault	Marthe	7, F	2009-06-25
126693	Perrin	Gaéтан	7, F	2009-06-26
176500	Perron	Pierre-Yves	4B	2009-06-18
126884	Phimmasone	Vilinda	7	2009-06-16
126982	Pichette	Johanne	4A	2009-06-30
127184	Plamondon	Éric	1A, 2A	2009-06-29
169697	Poirier	Dannik	7	2009-06-12
179696	Poisson	Robert Paul	1A	2009-06-17
127484	Postras	Michel	1B	2009-06-22
168505	Preti	Diego	7	2009-06-18
180496	Proulx	Martin	1A	2009-06-17
134977	Provencher	Jean-Sébastien	1A, 2A, 6	2009-06-17
152455	Racine	Danielle	1A	2009-06-10
163962	Renaud	Diane	7, F	2009-06-25
170569	Richard	Alain	4C	2009-06-30
128913	Rioux	Yvon	1A, 2A	2009-06-30
128943	Rivard	Monique	7	2009-06-18
166272	Robert-Keays	Keven	1A	2009-06-30
170534	Robitaille	Aulf	7	2009-06-12
156334	Robitaille	Marc	7	2009-06-22
129335	Rodrigue	Josée	7, F	2009-06-29
129476	Ross	Réjean	2A	2009-06-17
181365	Rousseau Horber	Melanie	7	2009-06-30
171694	Roy	Sylvain	1A, 7	2009-06-30
180197	Sabbah	Belal	7	2009-06-15
180197	Sabbah	Belal	1A	2009-06-22
155440	Saour	Elza	7	2009-06-19
172855	Serbanescu	Teodora-Elena	7	2009-06-26
165180	Simard	Mireille	7	2009-06-17
180597	Skaf	Élie	7	2009-06-25
131187	Solari	Carl	6	2009-06-17
131457	St-Jacques	Denis	7	2009-06-25
180873	St-Onge Tousignant	Amélie	7	2009-06-12
167468	Tarling	Stephen	7	2009-06-18

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
132065	Tebecherani	Georges	1A, 3A	2009-06-22
179452	Telfer	Kristel	7	2009-06-25
176545	Thibault	Benjamin	7	2009-06-19
159185	Thibeault	Lise	7	2009-06-26
147495	Thompson	Richard	7, 9	2009-06-25
169740	Traore	Kadiatou	7	2009-06-26
133065	Tremblay	Martine	3A	2009-06-18
171602	Tremblay	Julie	7	2009-06-30
133473	Turcotte	Maurice	4A	2009-06-23
176106	Vachon	Simon-Pierre	1A	2009-06-22
146302	Vallée	Christine-Paule	7	2009-06-22
139441	Vaughan	Shirley	5B	2009-06-17
166801	Veillette	Mylène	7	2009-06-18
166801	Veillette	Mylène	6	2009-06-25
159634	Vincent	Jean-François	7	2009-06-17

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Blackmont Capital inc.	Bowering	Daniel David	2009-06-17
Blackmont Capital inc.	Kingsmill	Joshua Harold Hamilton	2009-06-24
BMO Nesbitt Burns inc.	Clarke	Richard Larry	2009-06-26
BMO Nesbitt Burns inc.	Johnston	Jordan Archibald	2009-06-26
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	Clarke	Richard Larry	2009-06-26
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	Johnston	Jordan Archibald	2009-06-26
Capital Wellington Ouest	Steinhoff	Carolann	2009-06-26
Corporation Firstenergy Capital	Brydenq	Patrick Ian	2009-06-26
Gestion MD limitée	Tanner	Robert Steven	2009-06-23
Investisseur Qtrade	Jolly	Neelam	2009-06-22
Marchés financiers Macquarie Canada Ltée	Lubianski	John Rene	2009-05-29
Marchés financiers Macquarie Canada Ltée	Smith	Kevin John	2009-05-29
Marchés mondiaux CIBC inc.	Brick	Brian David	2009-06-15
Marchés mondiaux CIBC inc.	O'Neill	Andra Townshend	2009-06-01
Placements Manuvie incorporée	Fletcher	Alison Elizabeth	2009-06-10
Raymond James Ltée	Bailey	Peter Alexander	2009-06-04
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Bauman	Doyle Allen	2009-06-15
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	McEwen	Karen Theresa	2009-06-01
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Picken	Matthew	2009-05-27
UBS Valeurs Mobilières Canada inc.	Huen	Brian Chung Yin	2009-06-12
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Moran	Stephen	2009-05-31
Valeurs Mobilières Northern inc.	Kirby	John Stephen	2009-06-01
Valeurs mobilières Sandfire inc.	Sproule	Michael Alan	2009-05-27
Valeurs Mobilières TD inc.	Dingwall	Robert David	2009-05-29
Valeurs Mobilières TD inc.	Mason	Ewan Douglas	2009-05-29
Valeurs Mobilières TD inc.	Smith	Christopher Adam Stewart	2009-05-29
Valeurs Mobilières Union Ltée	Dyer	Kevin David	2009-05-29
Valeurs Mobilières Worldsource inc.	Vieira	Patricia Ann	2009-06-08

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Accès ouvert limitée	Lord	Robert	2009-06-20
BNC gestion alternative inc.	Wessel	Robert	2009-06-16
BNC gestion alternative inc.	Feetham	Jennifer Lynn	2009-06-16
Gestion d'actifs Burgundy ltée	Hatcher	Michael	2009-06-22
Gestion d'investissement Lincluden	Sanderson	Charles Robert	2009-06-30
Gestion de placements Greystone	Bourassa	Audrey Elaine Ann	2009-06-30
Gestion de placements UBS Canada inc.	Szeto	Samuel	2009-06-24
Investisseurs globaux Barckays Canada ltée	Léveillé	Éric	2009-04-09
McLean, Budden limitée	Shannon	Heather	2009-06-15
Mercer gestion mondiale d'investissements	Larose	Denis	2009-04-06
Trust Banque Nationale inc.	Busque	Julien Joseph	2009-06-15

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
503638	Alain Bouchard	Assurance de personnes Planification financière	2009-06-17
505157	Denis Laramée	Assurance collective de personnes	2009-06-22
506815	Daniel Henry	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-06-22
507384	Hélène L'Abbé	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-06-17
507422	Michel Tremblay	Assurance de personnes	2009-06-30
507682	Roger Laliberté	Assurance de personnes	2009-06-30
508494	Réjean Massicotte	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2009-06-18
509827	Lina Girard	Assurance de personnes	2009-06-18
511784	Johanne Ouellette	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-06-29
511825	Nancy Gagnon	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-06-29
512171	Jean-William Poulin	Assurance de personnes	2009-06-22
512286	Katleen Leclerc	Assurance de personnes	2009-06-25
512450	Alain Langlois	Assurance de personnes	2009-07-01
512575	Ginette Massé	Assurance de personnes	2009-06-29
513008	Gestion Gazebo (Gama) inc.	Courtage en épargne collective	2009-06-30

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
513759	Daniel Dionne	Assurance de personnes	2009-06-23
513904	Rock Drouin	Assurance de personnes	2009-06-30
514219	Langis Belzile	Assurance de personnes	2009-06-23

Radiations et suspension pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
502991	Frantz Desdunes	2009-PDIS-0156	Radiation	2009-06-17
504008	Mohammad Johnny Monsef	2009-PDIS-0135	Radiation	2009-05-22
505631	Jean-Pierre Duval	2009-PDIS-0162	Radiation	2009-06-17
509995	Danielle Racine	2009-PDIS-0151	Suspension	2009-06-10
510226	Robert Lemieux	2009-PDIS-0152	Suspension	2009-06-10
512211	Services financiers Marie-France Pesant inc.	2009-PDIS-0148	Suspension	2009-06-10
512213	Services financiers Rai inc.	2009-PDIS-0142	Radiation	2009-06-05
512605	Services financiers Pierre Laverdière inc.	2009-PDIS-0147	Suspension	2009-06-10
512763	Nancy Pin	2009-PDIS-0110	Radiation	2009-05-04
512838	Cédric Daguerre	2009-PDIS-0158	Radiation	2009-06-17
513252	Daniel Darveau	2009-PDIS-0157	Radiation	2009-06-17
513275	Services financiers Tanguy Perreault inc.	2009-PDIS-0146	Suspension	2009-06-10
513310	Nicolas Doin	2009-PDIS-0161	Radiation	2009-06-17
513945	Robert Davey	2009-PDIS-0159	Radiation	2009-06-17

3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Capital Wellington Ouest	Joyal	Ronald Kenneth	2009-06-17
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	Bordynuik	Rosemary	2009-05-28
Deutsche Bank Valeurs Mobilières limitée	Karpel	Joseph George	2009-06-29
Financière Banque Nationale inc.	Calvin	Bruce Neal	2009-06-22
Financière Banque Nationale inc.	Czopyk	Basil Ihor	2009-06-25
Financière Banque Nationale inc.	Le Houx	David	2009-06-16
Financière Banque Nationale inc.	Lefebvre	Catherine	2009-06-25
Financière Banque Nationale inc.	Manders	Paul James	2009-06-18

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Instinet Canada Itée	Coffey	Peter Thomas	2009-06-25
Instinet Canada Itée	Cohen	Tal Shlomo	2009-06-26
Marchés mondiaux CIBC inc.	Seabrook	Jon Dale	2009-04-02
Marchés Mondiaux State Street Canada inc.	Miyata	Martin Lyle	2009-06-09
Merrill Lynch Canada inc.	Gaspar	Benjamin Henri Constant	2009-06-09
MGI Valeurs Mobilières inc.	Aitken	Peter Michael	2009-05-12
Morgan Stanley Canada limitée	Christie	George Edward Patrick	2009-06-10
Partenaires financiers Richardson limitée	Richardson	Royden Rooper	2009-06-08
PWM Capital	Tsalikis	Demetrios Jimmy	2009-06-11
Questrade Inc.	Gao	Tao	2009-06-04
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Arnaud	Timothy Elias Debarbazan	2009-06-16
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Beer	Ronald Patrick	2009-06-16
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Bryson	David Charles	2009-06-05
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Caneloro	Michelangelo (Michael)	2009-06-16
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Ho	Raymond Kak- Wai	2009-06-16
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	MacDonald	Patrick John	2009-06-04
Services de Valeurs Mobilières M.R.S. inc.	Weber	Douglas Blair	2009-06-02
UBS Valeurs Mobilières Canada inc.	Acton	Lawrence Michael	2009-06-17
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Hinchey	John David	2009-06-17
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	Fich	Earl	2009-06-16
Valeurs Mobilières TD inc.	Lachance	Mathieu Joseph Grégoire	2009-06-16

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Gestion d'actifs Lazard (Canada)	Simon	Brian	2009-04-24
Gestion globale d'actifs CIBC inc.	Patel	Bijal	2009-04-29
Gestion privée de portefeuille MD inc.	Bélangier	Joseph	2009-04-06
Investissement Conseil Marquest	Sinclair	Lawrence	2009-04-20
Investisseurs globaux Barckays Canada Itée	Genois	Stéphanie	2009-04-09
Optimum Gestion de placements inc.	Joli-Cœur	Henri	2009-05-05
Optimum Gestion de placements inc.	Lévesque	Robert	2009-04-29
RBC Gestion d'actifs inc.	Vermeeren	John	2009-04-01

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513179	Pal Benefits Inc.	Michael Worb	Assurance collective de personnes	2009-06-18
514158	9080-5177 Québec inc.	Robert Boivin	Assurance de personnes	2009-06-23
514221	Assurances M.T. inc.	Michel Tremblay	Assurance de personnes	2009-06-30
514232	W.C.S. Financial Services inc.	Lissa-Marie Brossard	Assurance de personnes	2009-06-19
514242	9191-1842 Québec inc.	Karine Beaudoin	Assurance de dommages	2009-06-19
514250	Front Row insurance brokers inc.	Damian Schleifer	Assurance de dommages	2009-06-29
514278	Solutions financières Universel inc.	Antonio Pio Spada	Assurance de personnes	2009-06-18
514289	Services Financiers Lyne Houde inc.	Lyne Houde	Assurance de personnes	2009-06-18
514293	Services financiers S. Lafrenière inc.	Stéphanie Lafrenière	Assurance de personnes	2009-06-18
514304	Typhloria inc.	Yves-Marie Lefebvre	Assurance de personnes	2009-06-25

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Nicolas Kotliaroff, courtier en assurance de dommages (suspendu) Certificat n° 117599	2009-04-01(C)	<ul style="list-style-type: none"> M^e Daniel M. Fabien, président-suppléant M. Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages membre M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre 	21 et 22 juillet 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>5 chefs pour avoir divulgué les renseignements personnels ou de nature confidentielle obtenus autrement que conformément à la Loi ou les avoir utilisés au préjudice de son client (<i>article 24 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>9 chefs pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>8 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte à son client de l'exécution de son mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'avoir une conduite empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité (<i>article 14 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de répondre,</p>	Suite de l'audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					dans les plus brefs délais, à toute correspondance provenant du syndic (<i>article 34 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Robert Duval 111696	(CD00-0658)	<ul style="list-style-type: none"> François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Felice Torre, A.V.A. 	3 juillet 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	<p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Honoraires pour services rendus sans dévoiler au client le fait qu'il recevait en plus des commissions.</p> <p>Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.</p> <p>Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.</p> <p>Avoir fait signer un document en blanc.</p> <p>Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.</p>	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Yves Mechaka 123516	(CD00-0710)	<ul style="list-style-type: none"> François Folot, président Stéphane Côté, A.V.C. Ginette Racine, A.V.C. 	6 juillet 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	audition sur culpabilité
			7 juillet 2009 à 9h30		Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	
			8 juillet 2009 à 9h30			
			9 juillet 2009 à 9h30			
			10 juillet 2009 à 9h30			
			13 juillet 2009 à 9h30			
			14 juillet 2009 à 9h30			
			15 juillet 2009 à 9h30			
16 juillet 2009 à 9h30						
17 juillet 2009 à 9h30						
Steven Tedeschi	(CD00-0707)	<ul style="list-style-type: none"> François Folot, président 	16 juillet 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau,	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
154144		Philippe Bouchard Normand Joly		bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	
William Marston 122925	(CD00-0730)	<ul style="list-style-type: none"> François Folot, président Patrick Haussmann, A.V.C. Antonio Tiberio 	21 juillet 2009 à 9h30 22 juillet 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Diane Hentschel 160293	(CD00-0770)	<ul style="list-style-type: none"> François Folot, président Silvie Di Pietro Micheline Langlois 	23 juillet 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de se présenter devant le syndic.	audition sur culpabilité

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision n° 2009-PDIS-0135

MOHAMMAD JOHNNY MONSEF
[...]
Inscription n° 504008

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 8 avril 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de Mohammad Johnny Monsef un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Mohammad Johnny Monsef établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Mohammad Johnny Monsef détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») lui permettant d'agir à titre de représentant autonome dans une ou des disciplines de la LDPSF. À ce titre, l'inscrit est régi par la LDPSF.
2. Mohammad Johnny Monsef n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1^{er} septembre 2003.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À MOHAMMAD JOHNNY MONSEF

3. Mohammad Johnny Monsef a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Mohammad Johnny Monsef l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 24 avril 2009. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité le 5 mai 2009 avec la mention « *Non réclamé* ».

Le 15 mai 2009, un agent du Service de la conformité a fait des vérifications sur le site Internet de Canada411 et n'a trouvé aucune adresse semblable à celle inscrite au dossier de Mohammad Johnny Monsef. L'agent a donc entrepris toutes les démarches nécessaires et n'a pas réussi à retrouver M. Monsef.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Mohammad Johnny Monsef;

Et, par conséquent, que Mohammad Johnny Monsef :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 22 mai 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1 877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2009-PDIS-0110

NANCY PIN
[...]
Inscription n° 512763

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 8 avril 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de Nancy Pin un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Nancy Pin établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Nancy Pin détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome dans une ou des disciplines de la LDPSF. À ce titre, l'inscrit est régi par cette loi.
2. Nancy Pin n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1^{er} octobre 2008.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À NANCY PIN

3. Nancy Pin a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Nancy Pin l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 24 avril 2009. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité le 28 avril 2009 avec la mention « *Non réclamé* ».

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Nancy Pin.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet.

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Nancy Pin;

Et, par conséquent, que Nancy Pin :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 4 mai 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1 877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2009-PDIS-0152

ROBERT LEMIEUX
[...]
Inscription n° 510 226

Décision

(article 136 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Robert Lemieux détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 510 226, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il

est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

2. Robert Lemieux n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 2 avril 2009.
3. Le 2 mars 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Robert Lemieux, une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} avril 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 14 mai 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Robert Lemieux, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 29 mai 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Robert Lemieux.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

- a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Robert Lemieux dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce que le représentant autonome se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Robert Lemieux :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 10 juin 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2009-PDIS-0151

DANIELLE RACINE
[...]
Inscription n° 509 995

Décision

(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Danielle Racine détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 509 995, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, elle est assujettie à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Danielle Racine n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 2 avril 2009.
3. Le 2 mars 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Danielle Racine, une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} avril 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 14 mai 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Danielle Racine, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, la représentante avait jusqu'au 29 mai 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Danielle Racine.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Danielle Racine dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'elle se soit conformée au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Danielle Racine :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 10 juin 2009.

M^o Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressée à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2009-PDIS-0146

**SERVICES FINANCIERS TANGUY
PERREAULT INC.**
895, rue Mackenzie
Boucherville (Québec) J4B 5W9
Inscription n° 513 275

Décision

(article 83 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet Services financiers Tanguy Perreault inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 513 275, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Services financiers Tanguy Perreault inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 2 avril 2009.
3. Le 2 mars 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Services financiers Tanguy Perreault inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} avril 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 14 mai 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Services financiers Tanguy Perreault inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 29 mai 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Services financiers Tanguy Perreault inc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée ou dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée par l'Autorité à cette fin. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2^o du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Services financiers Tanguy Perreault inc. dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Services financiers Tanguy Perreault inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 10 juin 2009.

M^o Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

Décision n^o 2009-PDIS-0147

**SERVICES FINANCIERS PIERRE
LAVERDIÈRE INC.**
513, chemin du Fer-à-Cheval
Gatineau (Québec) J8M 1L8

Inscription n° 512 605

Décision**(article 83 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)****LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS**

1. Le cabinet Services Financiers Pierre Laverdière inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 512 605, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Services Financiers Pierre Laverdière inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 2 avril 2009.
3. Le 2 mars 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Services Financiers Pierre Laverdière inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} avril 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 14 mai 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Services Financiers Pierre Laverdière inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 29 mai 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Services Financiers Pierre Laverdière inc.

LA DÉCISION**CONSIDÉRANT** l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée ou dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée par l'Autorité à cette fin. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Services Financiers Pierre Laverdière inc. dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Services Financiers Pierre Laverdière inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 10 juin 2009.

M^o Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2009-PDIS-0148

**SERVICES FINANCIERS MARIE-FRANCE
PESANT INC.**
1081, rue des Escoumins
Terrebonne (Québec) J6W 5H2
Inscription n° 512 211

Décision

(article 83 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet Services financiers Marie-France Pesant inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 512 211, dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Services financiers Marie-France Pesant inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 2 avril 2009.
3. Le 2 mars 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Services financiers Marie-France Pesant inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} avril 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 14 mai 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Services financiers Marie-France Pesant inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 29 mai 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Services financiers Marie-France Pesant inc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée ou dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée par l'Autorité à cette fin. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Services financiers Marie-France Pesant inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Services financiers Marie-France Pesant inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 10 juin 2009.

M^o Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

Décision n^o 2009-PDIS-0142

SERVICES FINANCIERS RAI INC.
692, rue Jean-Talon Ouest, bureau 205
Montréal (Québec) H3N 1R8
Inscription n^o 512 213

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 29 avril 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre du cabinet Services Financiers Rai inc. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette loi. Cet avis a été retourné avec la mention « *Non réclamé* », et ce, même si l'Autorité a utilisé tous les moyens mis à sa disposition pour tenter de rejoindre Services Financiers Rai inc.

L'avis à Services Financiers Rai inc. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Services Financiers Rai inc. détient une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline de l'assurance de personnes, portant le n° 512 213, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF.
2. Services Financiers Rai inc. n'a pas, à ce jour, acquitté les frais prescrits par règlement provenant de la facture n° 955666 datée du 12 mars 2008.
3. Services Financiers Rai inc. n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché, et ce, depuis le 1^{er} octobre 2008.
4. Services Financiers Rai inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 24 novembre 2008.
5. Services Financiers Rai inc. n'a pas, à ce jour, fait parvenir ses documents de maintien pour les années 2008 et 2009, prescrits par règlement.
6. Services Financiers Rai inc. est toujours immatriculé au Registraire des entreprises. Par contre, aucune déclaration annuelle n'a été produite pour les années 2007, 2008 et 2009. Des avis de défaut lui ont d'ailleurs été transmis les 8 septembre et 14 novembre 2008.
7. Le 26 novembre 2008, l'Autorité laissait un message dans la boîte vocale du cabinet Services Financiers Rai inc. Le cabinet n'a jamais donné suite à ce message.
8. Le 18 février 2009, l'Autorité tentait de transmettre une télécopie à Services Financiers Rai inc. relativement à ces manquements, à laquelle était joint le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription – Cabinet ou Société autonome* ». L'envoi de cette télécopie a engendré le message d'erreur « *Pas de réponse* ».
9. Le 18 mars 2009, l'Autorité transmettait à Services Financiers Rai inc., par le service de courrier ICS, un rappel relativement aux manquements constatés. Cette lettre a été retournée à l'Autorité avec la mention « *Adresse inexistante* ».

MANQUEMENTS REPROCHÉS

10. Services Financiers Rai inc. a fait défaut de respecter l'article 81 de la LDPSF en omettant d'acquitter les droits prescrits par règlement.
11. Services Financiers Rai inc. a fait défaut de respecter l'article 82 de la LDPSF, en omettant d'avoir un ou des représentants rattachés.
12. Services Financiers Rai inc. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
13. Services Financiers Rai inc. a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.
14. Services Financiers Rai inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant de fournir les documents prescrits par règlement.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Services Financiers Rai inc. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 15 mai 2009.

Or, à ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Services Financiers Rai inc.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 81 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit verser à l'Autorité les droits annuels prescrits par règlement tant qu'il est inscrit.

Un cabinet doit également acquitter la cotisation qu'il doit verser au Fonds d'indemnisation des services financiers en application de l'article 278. »;

CONSIDÉRANT l'article 82 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet ne peut agir dans une discipline que par l'entremise d'un représentant pour lequel il a satisfait aux exigences prévues aux articles 74, 76 et 77.

Une personne morale qui ne respecte pas les dispositions du premier alinéa ne peut réclamer ni recevoir de rémunération pour les produits qu'elle a alors vendus ou les services qu'elle a rendus. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance

ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée ou dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée par l'Autorité à cette fin. »;

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit remettre à l'Autorité les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline.

L'Autorité statue sur la façon dont elle en dispose.

Plutôt que de remettre ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

1° dans le cas d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome inscrit dans la discipline de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes, de l'assurance de dommages, de l'expertise en règlement de sinistres ou de la planification financière et qui reçoit ou perçoit des sommes pour le compte d'autrui, maintenir un compte séparé dans lequel doivent être déposées sans délai toutes les sommes perçues ou reçues pour le compte d'autrui dans le cadre de ses activités régies par cette loi.

Aux fins du présent règlement, l'expression « compte séparé » signifie un compte distinct ouvert au sein d'une institution dont les dépôts sont garantis en vertu de la Loi sur l'assurance dépôts (L.R.Q., c. A-26), dans lequel le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome visé doit y déposer toutes les sommes qu'il reçoit ou perçoit pour le compte d'autrui;

1.1° dans les cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un représentant en valeurs mobilières, respecter les dispositions du Règlement 31-102Q sur la Base de données

nationale d'inscription et du Règlement 33-109Q sur les renseignements concernant l'inscription.

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) sauf pour l'assureur qui entend agir par l'entremise d'experts en sinistre à son emploi, une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

d) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un représentant en valeurs mobilières, une copie des états financiers de son dernier exercice financier, vérifiés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant, et une confirmation indiquant tout changement survenu dans le capital émis de la personne morale, le cas échéant;

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

f) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

g) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...);

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription à titre de cabinet de Services Financiers Rai inc. dans la discipline de l'assurance de personnes.

EXIGER du dirigeant responsable, Sumera Ahsan, de fournir à l'Autorité, dans les 15 jours de la radiation, la façon dont Services Financiers Rai inc. disposera des dossiers, livres et registres.

Et, par conséquent, que Services Financiers Rai inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 5 juin 2009.

M^o Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^o Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^o Marjorie Côté, par téléphone au 1 877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Sonia Richard, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

Décision n^o 2009-PDIS-0156

FRANTZ DESDUNES
[...]
Inscription n^o 502 991

Décision
(article 115 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Frantz Desdunes détenait un certificat portant le n° 109 685, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues par l'article 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Frantz Desdunes détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 502 991;

CONSIDÉRANT que Frantz Desdunes n'a pas de représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Frantz Desdunes a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'avoir un représentant certifié à son inscription de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 avril 2009 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Frantz Desdunes;

CONSIDÉRANT les articles 115, 117 et 146 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Frantz Desdunes dans la discipline de :

- assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Frantz Desdunes :

Cesse d'exercer ses activités

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 17 juin 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Décision n° 2009-PDIS-0162

JEAN-PIERRE DUVAL

[...]

Inscription n° 505 631

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Jean-Pierre Duval détenait un certificat portant le n° 111 686, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues par l'article 126

du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Jean-Pierre Duval détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 505 631;

CONSIDÉRANT que Jean-Pierre Duval n'a pas de représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Jean-Pierre Duval a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'avoir un représentant certifié à son inscription de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 avril 2009 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Jean-Pierre Duval;

CONSIDÉRANT les articles 115, 117 et 146 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Jean-Pierre Duval dans la discipline de :

- assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Jean-Pierre Duval :

Cesse d'exercer ses activités

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 17 juin 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Décision n° 2009-PDIS-0157

DANIEL DARVEAU
[...]
Inscription n° 513 252

Décision
(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Daniel Darveau détenait un certificat portant le n° 108 963, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues par l'article 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Daniel Darveau détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 513 252;

CONSIDÉRANT que Daniel Darveau n'a pas de représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Daniel Darveau a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'avoir un représentant certifié à son inscription de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 avril 2009 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Daniel Darveau;

CONSIDÉRANT les articles 115, 117 et 146 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Daniel Darveau dans la discipline de :

- assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Daniel Darveau :

Cesse d'exercer ses activités

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 17 juin 2009.

M^o Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Décision n° 2009-PDIS-0159

ROBERT DAVEY
[...]
Inscription n° 513 945

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Robert Davey détenait un certificat portant le n° 171 609, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues par l'article 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Robert Davey détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 513 945;

CONSIDÉRANT que Robert Davey n'a pas de représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Robert Davey a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'avoir un représentant certifié à son inscription de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 avril 2009 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Robert Davey;

CONSIDÉRANT les articles 115, 117 et 146 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Robert Davey dans la discipline de :

- assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Robert Davey :

Cesse d'exercer ses activités

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 17 juin 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Décision n° 2009-PDIS-0161

NICOLAS DOIN
[...]
Inscription n° 513 310

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Nicolas Doin détenait un certificat portant le n° 175 607, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues par l'article 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Nicolas Doin détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 513 310;

CONSIDÉRANT que Nicolas Doin n'a pas de représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la disciplines de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Nicolas Doin a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'avoir un représentant certifié à son inscription de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 avril 2009 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Nicolas Doin;

CONSIDÉRANT les articles 115, 117 et 146 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Nicolas Doin dans la discipline de :

- assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Nicolas Doin :

Cesse d'exercer ses activités

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 17 juin 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Décision n° 2009-PDIS-0158

CÉDRIC DAGUERRE
[...]
Inscription n° 512 838

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Cédric Daguerre détenait un certificat portant le n° 167 143, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues par l'article 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Cédric Daguerre détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 512 838;

CONSIDÉRANT que Cédric Daguerre n'a pas de représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Cédric Daguerre a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'avoir un représentant certifié à son inscription de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 avril 2009 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Cédric Daguerre;

CONSIDÉRANT les articles 115, 117 et 146 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Cédric Daguerre dans la discipline de :

- assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Cédric Daguerre :

Cesse d'exercer ses activités

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 17 juin 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0702

DATE : 29 juin 2009

LE COMITÉ : M^e Janine Kean
Mme Ginette Racine

Présidente
Membre

LÉNA THIBAUT, en sa qualité de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante

c.

SERGE LAPOINTE, conseiller en sécurité financière et conseiller en assurances et
rentes collectives
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

[1] Les 26 et 27 novembre 2008 ainsi que les 2 et 3 décembre 2008, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière composé de trois membres s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage à Montréal pour procéder à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé.

[2] Le comité était initialement composé de trois membres. À la suite des auditions, M. Michel Dyotte, membre du comité, prenant sa retraite, n'a pas renouvelé son assurance responsabilité professionnelle et de ce fait est devenu inhabile. Conformément à l'article 371 de la *Loi sur la distribution de produits et services*

CD00-0702

PAGE : 2

financiers (L.R.Q., c. D-9.2), la présente décision est rendue, en conséquence, par les deux autres membres.

[3] L'intimé, représenté par avocat, a enregistré un plaidoyer de non culpabilité à l'encontre des neuf chefs de la plainte libellée comme suit :

À L'ÉGARD DE MONSIEUR ROGER LORTIE

1. À Joliette, entre le ou vers le 20 septembre 1999 et le ou vers le 21 décembre 1999, alors qu'il procédait au transfert de son placement non enregistré de la Caisse Populaire Desjardins vers la compagnie La Maritime, l'intimé, **SERGE LAPOINTE**, a fait défaut de respecter le mandat qui lui avait été confié par son client, Roger Lortie, et ce, en faisant une répartition inappropriée du portefeuille de placement compte tenu de sa situation financière et personnelle et de ses objectifs de placement, contrevenant ainsi à l'article 145 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes et à l'article 24 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;
2. À Joliette, le ou vers le 23 mai 2000, l'intimé **SERGE LAPOINTE**, alors qu'il procédait au transfert du FERR de Mme Marcelle Beaulieu-Lortie portant le numéro 55241053 vers le REER de M. Roger Lortie de la compagnie La Maritime, a fait défaut de s'efforcer, de façon diligente et professionnelle, de connaître la situation financière et personnelle et les objectifs de placement de son client et de procéder à la mise à jour de l'analyse de ses besoins financiers avant de procéder à un tel transfert et, ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 16 et 27 de la Loi sur la distribution des produits et services financiers (*L.R.Q., c. D-9.2*) et à l'article 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;
3. À Joliette, le ou vers le 21 août 2000, l'intimé **SERGE LAPOINTE**, alors qu'il procédait au transfert d'un placement de la Caisse Populaire Christ-Roy d'un montant de 130 265,00\$ vers le REER portant le numéro 355237226 de La Maritime de son client M. Roger Lortie, a fait défaut de s'efforcer, de façon diligente et professionnelle, de connaître la situation financière et personnelle et les objectifs de placement de son client et a fait défaut de procéder à la mise à jour de l'analyse de ses besoins financiers avant de procéder à un tel transfert et, ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 16 et 27 de la Loi sur la distribution des produits et services financiers (*L.R.Q., c. D-9.2*) et à l'article 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;
4. À Joliette, le ou vers le 21 août 2000, alors qu'il procédait au transfert d'un placement de la Caisse Populaire Christ-Roy d'un montant de 130 265,00\$ vers le REER portant le numéro 355237226 de La Maritime de son client M. Roger Lortie, l'intimé, **SERGE LAPOINTE**, a fait défaut de respecté le mandat qui lui avait été confié par son client, Roger Lortie, et ce, en faisant une répartition inappropriée du portefeuille de placement compte tenu de sa situation financière et personnelle et de ses objectifs de placement, contrevenant ainsi à l'article 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;
5. À Joliette, entre mars 2001 et juillet 2001, l'intimé **SERGE LAPOINTE**, a fait signer à son client, Roger Lortie, un formulaire en blanc puis utilisé ce formulaire afin de transférer la valeur du

CD00-0702

PAGE : 3

REER de son client vers un fonds du marché monétaire et, ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 11 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* et à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et des services financiers*;

6. Le ou vers le 3 décembre 2001, l'intimé **SERGE LAPOINTE**, alors qu'il procédait au transfert d'un REER de La Maritime portant le numéro 355237226, de son client Roger Lortie, au montant de 168 282,46\$, vers un FERR placé dans des fonds d'obligation, a fait défaut de rencontrer son client et de lui fournir les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du transfert qu'il lui faisait effectuer et des conséquences inhérentes à ce transfert et, ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 12, 13 et 14 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;

À L'ÉGARD DE MADAME MONIQUE CHARTRAND

7. À Joliette, le ou vers le 17 juin 1997, l'intimé **SERGE LAPOINTE**, alors qu'il faisait souscrire à sa cliente, Mme Monique Chartrand, une proposition pour l'émission d'un régime d'épargne non enregistré de la compagnie Industrielle Alliance portant le numéro 219791, a fait défaut, avant de se faire, d'évaluer les besoins d'assurance de sa cliente et a fait défaut de compléter son profil d'investisseur et, ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 108 et 111 (1) du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché et assurance de personnes*;
8. À Joliette, entre 1997 et 2001, l'intimé **SERGE LAPOINTE**, alors qu'il faisait souscrire à sa cliente, Mme Monique Chartrand, une proposition pour l'émission d'un régime d'épargne non enregistré portant le numéro 219791 de la compagnie Industrielle Alliance puis procédait à divers transferts de fonds vers des REER de la compagnie La Maritime, a excédé son mandat en choisissant les fonds pour et au nom de sa cliente et, ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 145 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché et assurance de personnes* et 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;
9. À Joliette, entre 1997 et 2001, l'intimé, **SERGE LAPOINTE**, alors qu'il faisait souscrire à sa cliente, Mme Monique Chartrand, une proposition pour l'émission d'un régime d'épargne non enregistré de la compagnie Industrielle Alliance portant le numéro 219791, puis à divers transferts de fonds vers des REER de la compagnie La Maritime, a fait défaut de donner à sa cliente des renseignements et des explications complètes sur les produits qu'il lui faisait souscrire et a omis d'informer sa cliente à l'égard des risques afférents à ces produits et, ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 133, 134, 135 et 136 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché et assurance de personnes*;

[4] Par la suite, le comité, en plus d'entendre les deux consommateurs concernés par la plainte, M. Roger Lortie et Mme Monique Chartrand, a entendu l'intimé ainsi que les experts retenus par chacune des parties, M. Denis Preston pour la plaignante et M. Daniel Mercier, pour l'intimé.

CD00-0702

PAGE : 4

LES FAITS

[5] M. Roger Lortie est âgé de 76 ans au moment de l'audition et propriétaire d'un commerce d'aliments naturels, Nutri-Santé Enr., depuis le 3 décembre 1992¹. Il occupait de 1975 à 1996 un emploi au sein d'une pharmacie Pharmaprix et avait 64 ans² quand il a été mis à la retraite par cet employeur.

[6] Bien que M. Lortie ait situé, au cours de l'interrogatoire principal, la première rencontre avec M. Serge Lapointe en 1999, lors du contre-interrogatoire, il a reconnu que leur relation avait débuté en 1997 et qu'elle s'était poursuivie au cours des années suivantes. En réalité, cette première rencontre aurait eu lieu en septembre 1997 (P-36).

[7] M. Serge Lapointe lui aurait été présenté par M. Robillard du bureau d'Assurances Robillard qui s'occupait tant des placements personnels de son ancien employeur, M. Rainville, propriétaire de Pharmaprix, que du REÉR collectif qui avait été mis sur pied au bénéfice des cadres de la pharmacie.

[8] Selon M. Lortie, quand il a rencontré M. Lapointe, il n'avait pas d'autre expérience en placements que celles du REÉR collectif détenu auprès de son ancien employeur (Pharmaprix) et des actions achetées en Bourse par l'entremise de son fils qui avait participé à la préparation d'un prospectus. Ces actions auraient été vendues lors du krach boursier de 1987.

¹ Notes sténographiques («N.S.») du 26 novembre 2008, p. 14.

² N.S. du 26 novembre 2008, p. 15.

CD00-0702

PAGE : 5

[9] Aussi, bien que dès le mois de décembre 1997 (P-36, p. 25) M. Lapointe ait agi, suivant les instructions de M. Lortie, relativement à des placements de feu son épouse Marcelle Beaulieu-Lortie, ce n'est qu'au mois de mars 1998 qu'il a fait un premier placement de 7 000 \$ (I-4) au nom de l'entreprise 2967-3639 Québec Inc., appartenant à M. Lortie dans La Maritime, compagnie d'assurance-vie, après avoir complété un profil d'investisseur le 12 mars 1998³ (P-6). Ce compte sera fermé le 29 décembre 2000 (P-37, p. 828, rapport de M. Preston).

[10] Son épouse Marcelle Beaulieu-Lortie est décédée le 28 janvier 2000. M. Lortie indiqua que les avoirs de feu sa conjointe Mme Beaulieu consistaient en un FERR d'environ 34 000 \$ et un fonds de pension auprès de la CARRA. À son décès, les FERR lui ont été transférés.

[11] M. Lortie dit qu'il n'a plus de FERR et qu'il ne reçoit plus qu'une rente viagère. À 71 ans, il a retiré tous ses REÉR, M. Lapointe lui ayant fait changer ses REÉR en FERR.

[12] Quand M. Lortie a cessé de travailler pour Pharmaprix, il a reçu, en décembre 1996, 25 000 \$ qui pouvaient être déposés dans un REÉR non imposable, ce qui a été fait par M. Lapointe.

[13] Ce ne serait qu'à l'été ou à l'automne 2002 que M. Lortie aurait rencontré Mme Danielle Surprenant et lui aurait demandé de changer de représentant n'ayant plus

³ N.S. du 26 novembre 2008, pp.18 et 22.

CD00-0702

PAGE : 6

confiance en M. Lapointe qui n'avait pas suivi ses instructions du mois de mars de l'année précédente ayant attendu le mois de juillet pour procéder audit transfert.

[14] M. Lortie dit, qu'âgé de 76 ans, il travaille toujours sept jours sur sept. M. Lortie a déclaré ne pas vouloir prendre de retraite et c'était le cas à l'époque des placements faits par M. Lapointe.

[15] Mme Chartrand indique avoir connu M. Lapointe par l'entremise de M. Lortie, qui était à l'époque son employeur. Mme Chartrand dit qu'elle n'avait jamais fait affaires avec d'autres représentants avant M. Lapointe.

ANALYSE

Objections

[16] Tel qu'annoncé⁴ aux procureurs en cours d'audience, le comité ne traitera ici que des objections prises sous réserves et traitées par les procureurs au cours de leurs argumentations respectives. Ainsi seules les objections suivantes concernant le témoignage de M. Denis Preston, expert pour la plaignante, furent traitées par la procureure de l'intimé⁵.

[17] La première objection de la procureure de l'intimé visait la partie du témoignage de M. Preston où il a déclaré que M. Lortie «a paniqué» quand il a vendu lors d'un krach les actions d'une valeur de 5 000 \$ qu'il avait achetées sur les recommandations

⁴ N.S. du 27 novembre 2008, p. 73, lignes 15 à 23.

⁵ N.S. du 3 décembre 2008, p. 69, ligne 3 jusqu'à la p. 71, ligne 7 et p. 85, ligne 19 à la p. 86, ligne 10.

CD00-0702

PAGE : 7

de son fils, des années plus tôt, sans appui à cet effet dans la preuve. Le procureur de la plaignante n'a pas fait de représentations sur celle-ci.

[18] Le comité croit utile de rappeler les principes régissant les rapports d'experts.

Comme le professeur Royer le rappelle :

« [I]a valeur probante du témoignage d'un expert relève de l'appréciation du juge. Celui-ci n'est pas lié par l'opinion d'un expert. Il doit évaluer et peser sa déposition de la même manière que celle des témoins ordinaires. »⁶

[19] Ainsi le comité évaluera la preuve en tenant compte :

«de la nature et de l'objet de l'expertise, de la qualification de l'expert, de l'ampleur et du sérieux de ses recherches, ainsi que du lien entre les opinions proposées et la preuve.»⁷

[20] La revue et l'étude du déroulement de l'audition sur cette partie du témoignage⁸ de M. Preston, permet de constater que, suite à l'objection, des échanges se sont tenus avec la procureure de l'intimé, au cours desquels M. Preston a, en quelque sorte, reconnu qu'il ne pouvait nécessairement inférer que M. Lortie avait paniqué du fait qu'il ait vendu ces actions lors du krash boursier.

R. o.k. Puis moi j'ai constaté dans les documents, qu'il a vendu lors du crash.

Q. [95] Non, c'est d'accord, mais on ne peut pas inférer qu'il y a nécessairement une panique.

R. Une panique, o.k. Je vais reprendre à ce moment-là

Q. [96] Disons qu'il a pris la décision de vendre et puis de ne pas en avoir d'autres?

R. O.k. Oui, c'est ça. Il a...bon...

⁶ ROYER, Jean-Claude, *La preuve civile*, 3^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2003, p. 313, par. 484.

⁷ J.-C. ROYER, *op. cit.*, note 9, p. 314, par. 485.

⁸ N.S. du 27 novembre 2008, p. 65, lignes 9 à 25 et p. 66, lignes 3 à 25.

CD00-0702

PAGE : 8

[21] Par conséquent, il n'y a plus lieu de se prononcer sur cette objection devenue sans objet.

[22] La deuxième objection reprise par la procureure de l'intimé comme ayant été prise sous réserves visait la comparaison faite avec le comportement d'un «dentiste» par M. Preston. Les notes sténographiques démontrent que cette objection a déjà été rejetée par le comité séance tenante⁹ pour les motifs alors exposés.

[23] Enfin, lors de sa plaidoirie, la procureure de l'intimé représenta que le fait pour M. Preston de ne plus détenir de certificat en assurances ferait en sorte qu'il n'était pas l'expert approprié pour donner son opinion quant aux faits reprochés qui concernent un représentant en assurances.

[24] Le procureur de la plaignante¹⁰, pour sa part, a souligné la tardivité de cette dernière objection de sa consœur puisqu'en aucun temps durant l'audition elle ne s'est objectée à la recevabilité du témoignage de M. Preston ou à la production de son rapport. Il ajouta que le curriculum vitae de M. Preston de même que son témoignage lors du «voir dire» faisaient état de ses connaissances et expériences dans le monde des finances, de celle de représentant pour la compagnie d'assurance London Life. Soulignant, en outre, que son travail d'analyse portait sur des questions très précises¹¹ au sujet de la répartition des fonds en l'espèce tel que précisé à la page 6 de son rapport, il conclut que le tout rendait son expertise en l'espèce pertinente.

⁹ N.S. du 27 novembre 2008, p. 111, lignes 16 à 25.

¹⁰ N.S. du 3 décembre 2008, p. 85, lignes 19 à la p. 86 ligne 10.

¹¹ P-37, p. 6 (rapport d'expertise de M. Preston).

CD00-0702

PAGE : 9

[25] La Cour suprême déclare dans *R. c. Marquard*, [1993] 4 R.C.S. 223 quant à la règle applicable en matière de qualification d'expert :

« La seule condition à l'admission d'une opinion d'expert est que "le témoin expert possède des connaissances et une expérience spéciales qui dépassent celles du juge des faits": *R. c. Béland*, [1987] 2 R.C.S. 398, à la p. 415. Les failles dans l'expertise concernent la valeur du témoignage et non son admissibilité. »

Et dans *Roberge c. Bolduc*, [1991] 1 R.C.S.374 elle confirme que :

« Le témoignage de l'expert est admissible pourvu que l'expert possède les qualités requises et que son témoignage soit nécessaire ou utile au tribunal aux fins de trancher des questions de caractère technique ou scientifique». ¹²

[26] La lecture du curriculum vitae de M. Preston joint à son rapport d'expertise (P-37) et explicité par lui-même lors du voir dire¹³ ont convaincu le comité qu'il possède les connaissances et les expériences en assurances pertinentes pour se qualifier comme témoin expert en l'espèce. Il a, entre autres, enseigné en assurances à l'École des hautes études commerciales (HEC) et à l'Institut québécois de planification financière (IQPF) le volet assurance et placement. Bien qu'ayant détenu depuis 1986 un permis en assurances de personne, M. Preston ne l'a pas renouvelé depuis 2005, ayant choisi de conserver seulement celui de planificateur financier pour se consacrer à un rôle de consultant honoraire seulement. Le comité estime que le fait de ne pas détenir un certificat en assurances ne le disqualifie pas en tant que témoin expert en l'espèce. En conséquence, l'objection est rejetée.

¹² Version AZ-91111033, p. 91 de 122.

¹³ N.S. du 27 novembre 2008, p. 16 à 20.

CD00-0702

PAGE : 10

[27] La dernière objection reprochait à M. Preston de s'être questionné, alors qu'il n'y a pas de preuve de contrefaçon ni d'ailleurs de chefs à cet effet, sur l'à propos de l'opinion fournie dans son rapport compte tenu du témoignage rendu à l'audition par Mme Chartrand qui disait ne pas reconnaître sa signature sur un document (P-25).

[28] Le comité renvoie aux enseignements du professeur Royer rapportés au paragraphe 19 de la présente décision précisant qu'il revient au comité d'évaluer la preuve en tenant compte, entre autres, du lien entre les opinions proposées et la preuve. En conséquence, le comité rejettera cette dernière objection.

[29] Avant de passer à l'analyse de chacun des chefs, le comité juge utile, en l'espèce, de rappeler les grands principes concernant le fardeau de preuve en matière disciplinaire. Ainsi, tel qu'énoncé par le Tribunal des professions dans l'affaire *Osman*¹⁴:

«la prépondérance de preuve n'est pas une sinécure pour les comités, elle n'est pas affaire de préférence émotive, comme je vous le soulignais plus tôt, mais bien d'une analyse rigoureuse de la preuve. Elle impose au Syndic un fardeau exigeant et une preuve de qualité, faute de quoi, il se verra débouté purement et simplement. Si le Comité ne sait qui croire, il doit rejeter la plainte, le poursuivant n'ayant pas présenté une preuve plus persuasive que l'intimé.

Il ne suffit pas que le Comité préfère la théorie du plaignant par sympathie pour ses témoins ou par dégoût envers les gestes reprochés au professionnel. Il est essentiel que la preuve à charge comporte un degré de persuasion suffisant pour entraîner l'adhésion du décideur et le rejet de la théorie de l'intimé.»

¹⁴ *Osman c. Médecins (Corp. Professionnelle des)* [1994], D.D.C.P. 257, par. 37 et 38.

CD00-0702

PAGE : 11

À L'ÉGARD DE MONSIEUR ROGER LORTIE

CHEFS 1 ET 4

[30] Par le chef 1, il est reproché à M. Serge Lapointe d'avoir, entre le 20 septembre et le 21 décembre 1999, fait une répartition inappropriée du portefeuille de placement de M. Lortie, compte tenu de sa situation financière et personnelle ainsi que de ses objectifs de placement, en choisissant dans une proportion de 100% des fonds d'actions. En agissant ainsi, M. Lapointe n'aurait pas respecté le mandat confié par son client.

[31] Bien que la rédaction de ce chef puisse porter à confusion, il n'y a pas eu de demande de précisions ni d'objection de la part de l'intimé et celui-ci a eu l'occasion de présenter une défense pleine et entière. En outre, les deux parties ont retenu et fait entendre leurs experts sur l'à-propos de la répartition des actifs opérée par l'intimé tant à l'égard des placements enregistrés que non enregistrés.

[32] Tel que rapporté par le Tribunal des professions dans *Nadon c. Avocats*¹⁵, en citant la Cour d'appel dans *Tremblay c. Dionne*¹⁶ :

«... les éléments essentiels d'un chef de plainte ne sont pas constitués par son libellé, mais par les dispositions du Code de déontologie ou du règlement que l'on reproche à l'intimé d'avoir violé».

¹⁵ 2008, QCTP 12, par. 73.

¹⁶ [2006] R. J. Q. 2614 (C.A) p. 84.

CD00-0702

PAGE : 12

[33] Les dispositions du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes* et l'article 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* visés par ce chef sont au même effet. Ils exigent du représentant de rendre compte à son client de tout mandat confié et de s'en acquitter avec diligence.

[34] Essentiellement, il lui est reproché de ne pas s'être acquitté avec diligence du mandat confié par son client en optant pour une répartition inadéquate de son portefeuille de placements lors des transactions faites en septembre et en décembre 1999.

[35] Le comité ne peut suivre l'argument de l'avocate de l'intimé qui semble, pour ce chef, ramener le verdict à la seule appréciation de la crédibilité de M. Lortie et de M. Lapointe. D'une part, elle soutient que la preuve de la plaignante est insuffisante sur ce chef car étant limitée à la production de la pièce P-2 (placement non enregistré) sur laquelle M. Lortie a reconnu sa signature et déclaré ne pas savoir ce qu'était ce document. Elle y oppose, d'autre part, la preuve faite par l'intimé que ce placement (initialement de 39 000 \$) fait le 20 septembre 1999 dans le compte non enregistré (P-2) a fait l'objet, le 4 décembre 2000, d'une demande de retrait par M. Lortie (I-6), exécuté par La Maritime le 6 décembre 2000 par un chèque de 43 359,10 \$ (I-7). Ce dernier montant moins 6 000 \$, soit 37 359,10 \$, a été réinvesti à 100% dans des fonds de valeur à court terme, 14 jours plus tard, le 18 décembre 2000 (I-8).

CD00-0702

PAGE : 13

[36] La preuve a démontré que M. Lortie a toujours dit à M. Lapointe de placer ses argents dans des fonds qui étaient sûrs¹⁷ ajoutant lui avoir dit, dès la première rencontre, qu'il ne voulait pas perdre d'argent. M. Lapointe lui aurait dit qu'il n'avait pas à s'en faire puisque son salaire était basé sur le rendement de ces fonds, il fallait que ces fonds prennent de la valeur.

[37] Aussi, selon la déclaration même de M. Lapointe (P-36) et repris par M. Preston dans son rapport (P-37 p. 826 3A), le mandat confié par M. Lortie était d'obtenir «le rendement le plus élevé compte tenu de son âge» (P-36).

[38] La preuve documentaire est d'abord constituée du profil d'investisseur signé le 12 mars 1998¹⁸. Ce profil qualifie M. Lortie d'investisseur «modéré». Ce dernier investisseur y est décrit comme :

«Vous êtes prêt à assumer un certain niveau de risque sans toutefois trop vous exposer à la fluctuation de son capital durant la période d'accumulation en vue de votre objectif de retraite. Votre portefeuille doit viser la croissance tout en assurant la protection de votre capital. Il doit donc contenir jusqu'à 35% de fonds d'actions canadiennes et 15% de fonds d'actions américaines et internationales. Une proportion de 50% de fonds de revenu permettra de réduire la volatilité de votre portefeuille et de respecter votre niveau de tolérance au risque».¹⁹

[39] D'autre part, le contrat de placement ou ouverture de compte 10348321 à La Maritime signé le 20 septembre 1999 (P-2) sur lequel M. Lortie a reconnu, en plus de sa signature, ses initiales à la section 14 (autorisation au représentant) est pour un dépôt non enregistré de 39 000 \$ réparti dans des fonds distincts comme suit :

- a. 15% Fonds de croissance et revenu américains

¹⁷ N.S. du 26 novembre 2008, pp.17-18.

¹⁸ P-6, p.1.

¹⁹ P-6, p 2.

CD00-0702

PAGE : 14

- b. 20% Fonds Europe
- c. 20% Fonds EurAsie
- d. 10% Fonds de revenu de dividendes
- e. 35% Fonds S&P 500

[40] Enfin, la preuve documentaire comprend le formulaire T2033 du 21 décembre 1999 (P-3) visant le transfert du régime enregistré épargne retraite (REÉR) de 44 621,98 \$ de M. Lortie détenu auprès d'Assurance-vie Desjardins Laurentienne vers La Maritime dans le contrat 55237226 et placé selon le même modèle de portefeuille de placements qu'il avait déjà à La Maritime²⁰.

[41] La répartition est donc la même dans les deux cas. Ceci étant dit, les deux experts ont témoigné et concluent que la répartition à 100% dans des fonds d'actions suivant le profil d'investisseur modéré combiné à l'âge du client n'était pas appropriée²¹.

[42] M. Preston, expert pour la plaignante, dit, s'appuyant sur une règle de l'industrie, que la répartition des actifs pouvait se calculer de la façon suivante : cent moins l'âge du client, ce qui équivaldrait en l'espèce à un maximum de 33% en actions (100-67). Il ajouta qu'il était important de tenir compte, entre autres, de l'incertitude quant à l'âge de la retraite de M. Lortie et de clarifier à quel moment auraient lieu les premiers retraits. Il conclut que cette incertitude militait en faveur d'une diminution de la pondération en actions et non d'une augmentation. Quant à la garantie boursière, il dit qu'elle ne pouvait compenser l'absence de titres comme des fonds d'obligations ou de titres avec intérêts garantis. La valeur intermédiaire des placements de M. Lortie était aussi

²⁰ P-3, partie II.

²¹ P-37, I-3 et I-3A.

CD00-0702

PAGE : 15

importante que leur valeur théorique à l'échéance surtout que celui-ci devait faire des retraits des placements enregistrés lors de la conversion en FERR dans moins de deux ans.²²

[43] Pour sa part, l'expert de l'intimé, M. Mercier, déclara que le choix de 100 % en actions était «à côté de la track», nuancé toutefois en ajoutant que cette répartition pourrait devenir appropriée en présence de la garantie boursière s'il y avait réalisation de certaines conditions qu'il ne peut, par ailleurs, confirmer en l'espèce faute d'informations suffisantes²³. M. Mercier n'a pas fait de distinction entre les placements enregistrés et non enregistrés.

[44] En fait, pour profiter de la garantie boursière, la date de jouissance de la rente doit être au moins 10 ans après la date d'entrée en vigueur du contrat. Pour ce qui est des fonds enregistrés, M. Lortie ne se qualifiait pas ayant déjà atteint 67 ans au moment de la souscription du contrat par l'entremise de l'intimé et étant obligé de convertir ses REÉR en FERR ou rentes à 69 ans, selon la législation de l'époque. Dans tous les cas, pour profiter de la garantie boursière, l'investisseur doit respecter les termes de 10 ans avant de retirer les sommes placées.

[45] Ainsi, le comité estime que la garantie boursière ne saurait compenser pour le haut risque que représentait dans les circonstances le choix de fonds d'actions à 100% d'autant plus que le profil d'investisseur de M. Lortie était « modéré ».

²² P-37, p. 831 et P-16.

²³ I-3.

CD00-0702

PAGE : 16

[46] Bien que selon la preuve le compte non enregistré (P-2) ait été fermé le 6 décembre 2000²⁴ et que M. Lortie en ait obtenu un excellent rendement, il n'en demeure pas moins que le placement dans des fonds constitués à 100% en actions n'était pas approprié.

[47] Pour le comité il s'agit d'analyser cette responsabilité déontologique en fonction des gestes concrètement posés par l'intimé. Aussi, en arrive-t-il à la conclusion que tant pour le compte de placement non enregistré (P-2) de 39 000 \$ fait le 20 septembre 1999 que pour le transfert du placement enregistré (P-3) de 44 621,98 \$ du 21 décembre 1999, l'intimé ne s'est pas acquitté du mandat confié avec diligence²⁵ c'est-à-dire avec tout le soin attentif auquel le client était en droit de s'attendre en lui confiant ce mandat.

[48] L'intimé sera en conséquence déclaré coupable sur ce chef 1.

CHEF 4

[49] Par le chef 4, il est reproché à M. Lapointe de ne pas avoir, lors du dernier transfert de 130 265 \$, le 21 août 2000, respecté le mandat confié par M. Lortie compte tenu de sa situation financière et personnelle ainsi que de ses objectifs de placement en plaçant 100% de cette somme dans des fonds d'actions

[50] La répartition du portefeuille REÉR en cause est la même que celle faite auparavant et étudiée sous le chef 1. En outre, M. Lortie était âgé d'un an de plus.

²⁴ I-7 et P-37, p. 828.

²⁵ Définition Le Petit Larousse, édition 1994.

CD00-0702

PAGE : 17

[51] Pour les mêmes raisons que celles développées sous le chef 1, le comité conclut à la culpabilité de l'intimé sur le chef 4.

CHEFS 2 et 3

[52] Par le chef 2, il est reproché à M. Lapointe de ne pas avoir procédé le 23 mai 2000 à une mise à jour de l'analyse de besoins de M. Lortie alors qu'il transférait le FERR de la défunte épouse de M. Lortie vers son REÉR à La Maritime. Il en est de même pour le chef 3, où il lui est reproché de ne pas avoir effectué de mise à jour le 21 août 2000 alors qu'il transférait 130 265 \$ de la Caisse Populaire Christ-Roi vers le REÉR de M. Lortie à La Maritime (P-7 et P-8).

[53] La preuve sur ces deux chefs est au même effet²⁶.

[54] Un profil d'investisseur fut préparé le 12 mars 1998 par M. Lapointe (P-6). Par ce profil, on apprend que M. Lortie est propriétaire d'un commerce, qu'il est né en 1932, donc âgé de 67 ans, que la valeur nette de son capital est supérieure à 200 000 \$ et que son revenu annuel, incluant son salaire et son revenu de placement, se situe entre 25 000 \$ et 50 000 \$.

[55] Selon M. Lapointe, il a procédé à une revue de la situation financière et des besoins de M. Lortie à chaque placement et il n'y avait pas de changement²⁷.

[56] La preuve de la plaignante sur ces chefs se révèle peu concluante. M. Lortie ne se rappelait pas si des questions lui avaient été posées par M. Lapointe à ce sujet.

²⁶ N.S du 26 novembre 2008, pp. 31-55.

²⁷ P-36, réponse 13.

CD00-0702

PAGE : 18

[57] De la même façon, il ne se rappelait pas s'il y avait eu des discussions ou des explications fournies quant au placement REÉR dans lequel le FERR de son épouse décédée a été transféré mais disant que c'était possible. Au surplus, M. Lortie a déclaré, de lui-même, que sa mémoire n'était plus ce qu'elle était²⁸.

[58] Le comité estime que la plaignante ne s'est pas déchargée de son fardeau. Les faits mis en preuve doivent mener à une conclusion qui, sans être certaine, doit être probable et non seulement possible. Le comité rejette en conséquence les chefs 2 et 3.

CHEF 5

[59] Par ce chef, il est reproché à M. Lapointe d'avoir, entre les mois de mars et juillet 2001, fait signer à M. Lortie un formulaire en blanc pour le transfert de son REÉR vers un fonds du marché monétaire.

[60] Au soutien de ce chef, la plaignante a produit un relevé daté du 31 décembre 2001 faisant état du transfert, le 7 décembre 2001, de la valeur du compte REÉR de 168 000 \$ (P-15). Selon M. Lortie, il lui arrivait souvent de signer en blanc. Il expliqua que la première fois c'était au mois de février 2000 alors que M. Lapointe avait mis sur la table plusieurs documents et qu'il lui demandait de signer ici et là. Une deuxième fois aurait été en 2002 mais ajouta que cette fois il n'avait pas signé²⁹.

[61] Il est certain que les faits remontent à plus de 8 ans, ce qui ne facilite rien. En conséquence, l'ensemble du témoignage de M. Lortie s'est révélé peu fiable, comme

²⁸ N.S. du 26 novembre 2008, p. 51, lignes 13 à 25.

²⁹ N.S. du 26 novembre 2008, p. 76, lignes 15 à 25 et p. 77, lignes 1 à 25 et p. 78, lignes 1 à 2.

CD00-0702

PAGE : 19

déjà mentionné. Le comité a constaté que M. Lortie, entre autres, lors de l'exercice pour lui faire reconnaître des documents³⁰, pouvait répondre par l'affirmative aux questions sans prendre soin de s'assurer qu'il savait de quels documents il s'agissait.

[62] De plus, lors du contre-interrogatoire, M. Lortie déclara ne pas être certain d'avoir signé un document en blanc tel que reproché durant l'année 2001 ajoutant même «Probablement pas»³¹.

[63] Pour sa part, M. Lapointe a nié avoir fait signer le document en blanc et a produit le formulaire en cause (I-10) sur lequel apparaît la signature de M. Lortie et les instructions pour procéder au transfert de la valeur du REÉR vers un fonds du marché monétaire. M. Lapointe affirme qu'il était complété lors de la signature et que seule la date manquait. Au surplus, il mentionne que cette signature du client n'était pas nécessaire puisqu'il bénéficiait d'une autorisation de placement tel que constaté dans les différents contrats de placements au dossier. Aussi, M. Lortie a reconnu comme étant les siennes les initiales apparaissant à la section 14 de P-2 visant l'autorisation à La Maritime d'accepter les directives de son agent/courtier, en son nom.

[64] En conséquence, la preuve ne supporte aucunement l'infraction reprochée. La plaignante ne s'est pas déchargée de son fardeau de preuve et le comité rejettera ce chef.

CHEF 6

³⁰ N.S. du 26 novembre 2008, pp. 55 à 77.

³¹ N.S. du 26 novembre 2008, p. 201, lignes 22 à 25.

CD00-0702

PAGE : 20

[65] Il est reproché par ce chef à M. Lapointe de ne pas avoir, le 3 décembre 2001, rencontré son client et fourni les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du transfert du REÉR de 168 282,46 \$ vers un FERR placé dans des fonds d'obligations.

[66] La preuve s'est révélée contradictoire tant sur le défaut d'avoir rencontré M. Lortie le 3 décembre 2001, que sur celui de lui avoir fourni les explications nécessaires, M. Lapointe affirmant l'avoir rencontré et lui avoir fourni les explications nécessaires.

[67] Malgré que M. Lortie ait déclaré ne pas avoir rencontré l'intimé à cette date, il a reconnu cependant sa signature sur le contrat d'ouverture du régime FERR au montant de 168 000 \$ à être placé dans des fonds d'obligations à 100% (P-18 et P-17 pages 53-55) daté du 3 décembre 2001, sur lequel se trouve une note manuscrite indiquant «Remis contrat à M. Lortie ce 2001/12/3». De même, sa signature apparaît sur le formulaire des directives de versements de prestations daté du 3 décembre 2001 où la même note manuscrite apparaît (P-17, page 647). Cette preuve documentaire appuie la version de M. Lapointe qu'il y a eu une rencontre avec M. Lortie à ce sujet.

[68] Quant aux explications que M. Lapointe n'aurait pas fournies, le témoignage de M. Lortie pris dans son ensemble ne supporte pas cette infraction. La mémoire de M. Lortie, comme il l'a reconnu lui-même, n'est pas ce qu'elle était. Elle affecte la fiabilité de son témoignage. On a déjà rapporté, quant au transfert des argents de son épouse décédée dans ses REÉR, la déclaration de M. Lortie disant ne pas se rappeler s'il y avait eu des discussions ou des explications fournies, mais se rappeler qu'il avait toujours demandé à M. Lapointe que les placements choisis pour ses REÉR soient

CD00-0702

PAGE : 21

sûrs. Concernant le formulaire de l'Agence du revenu du Canada pour transférer les REÉR en FERR (P-18), M. Lortie dira que M. Lapointe lui a dit qu'il fallait changer le contrat puisque le fédéral l'exigeait. À plusieurs reprises, M. Lortie a reconnu la possibilité qu'il y ait eu des discussions lors de ses rencontres avec l'intimé même s'il ne se rappelait pas de leur teneur. Tout ce dont il se rappelait clairement était d'avoir dit à M. Lapointe de faire des placements sûrs car il ne voulait pas perdre «une cenne».

[69] À d'autres moments, M. Lortie répondit que peu importait les explications reçues, il se fiait à M. Lapointe. Enfin, quant à la garantie sur les placements, M. Lortie a très bien expliqué qu'il y avait une garantie greffée aux placements tant sur le capital investi que sur le plus haut rendement selon certaines conditions en autant qu'il n'y avait pas de retrait avant l'expiration du terme. Tout cela favorise la version de l'intimé.

[70] Il est reconnu que «le fardeau de preuve en droit disciplinaire requiert une preuve sérieuse, claire et sans ambiguïté.»³² En conséquence, il y a lieu d'acquitter l'intimé sur ce chef, le comité estimant que la plaignante ne s'est pas déchargée de son fardeau de preuve.

À L'ÉGARD DE MADAME MONIQUE CHARTRAND

CHEF 7

7. À Joliette, le ou vers le 17 juin 1997, l'intimé **SERGE LAPOINTE**, alors qu'il faisait souscrire à sa cliente, Mme Monique Chartrand, une proposition pour l'émission d'un régime d'épargne non enregistré de la compagnie Industrielle Alliance portant le numéro 219791, a fait défaut, avant de se faire, d'évaluer les besoins d'assurance de sa cliente et a fait défaut de compléter son profil d'investisseur et, ce faisant, l'intimé a

³² *Collège des médecins c. Lisanu*, REJB 1998-09853, par. 36 (TP).

CD00-0702

PAGE : 22

contrevenu aux articles 108 et 111 (1) du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché et assurance de personnes*;

[71] Comme mentionné précédemment :

«..., les éléments essentiels d'un chef de plainte ne sont pas constitués par son libellé, mais par les dispositions du Code de déontologie ou du règlement que l'on reproche à l'intimé d'avoir violé»³³.

[72] Pour le reproche d'avoir fait défaut de compléter un profil d'investisseur, il ne constitue pas une infraction selon l'article 108 ni selon l'article 111 (1) du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes* sur lesquels se fonde ce chef.

[73] L'article 111 (1) vise les cas de remplacement d'un contrat d'assurance et ne peut trouver application en l'espèce puisqu'il s'agit d'une souscription.

[74] Pour le reproche concernant le défaut d'évaluer les besoins en assurance, il s'agit de déterminer si l'article 108 du même *Règlement* qui énonce ce qui suit, trouve application en l'espèce:

108. Avant de faire compléter une proposition d'assurance, un intermédiaire de marché en assurance de personnes doit s'informer auprès du preneur ou de l'assuré de ses besoins en assurance, des polices ou contrats qu'il détient déjà, de leurs caractéristiques, de l'identité des assureurs qui les ont émises et, le cas échéant, de tout autre élément utile tel le nombre de dépendants, les moyens financiers et les obligations personnelles et familiales du preneur ou de l'assuré.

[75] Cet article fait partie des dispositions générales inscrites au chapitre IX du *Règlement* qui traite de la «Souscription et remplacement de contrat individuel d'assurance sur la vie ou d'assurance invalidité-salaire ».

³³ Tremblay c. Dionne, supra, note 39.

CD00-0702

PAGE : 23

[76] Force est de constater que cet article vise les propositions d'assurance-vie ou d'assurance-invalidité salaire. Les contrats de placement d'épargne en fonds distincts bien qu'ils constituent des contrats offerts par les compagnies d'assurance ne sont pas des contrats d'assurance-vie ou d'assurance invalidité-salaire et par conséquent ne sont pas assujettis à cette disposition.

[77] En conséquence, l'intimé sera déclaré non coupable sur ce chef.

CHEF 8

8. À Joliette, entre 1997 et 2001, l'intimé **SERGE LAPOINTE**, alors qu'il faisait souscrire à sa cliente, Mme Monique Chartrand, une proposition pour l'émission d'un régime d'épargne non enregistré portant le numéro 219791 de la compagnie Industrielle Alliance puis procédait à divers transferts de fonds vers des REÉR de la compagnie La Maritime, a excédé son mandat en choisissant les fonds pour et au nom de sa cliente et, ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 145 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché et assurance de personnes* et 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;

[78] Encore une fois, la rédaction du chef laisse à désirer. Toutefois, le comité doit déterminer si M. Lapointe a excédé son mandat en choisissant les fonds d'actions pour Mme Chartrand tant dans ses comptes non enregistrés qu'enregistrés.

[79] Lors de l'ouverture du premier compte de placement non enregistré, le 17 juin 1997, Mme Chartrand, tel que constaté par M. Lapointe à la section des commentaires de l'intermédiaire (P-21) et confirmé par elle-même à l'audition, a refusé de remplir la section concernant son profil d'investisseur. Elle déclara lui avoir dit qu'elle ne voulait pas perdre un sou de capital et voulait que ce capital soit facilement accessible au cas où elle en aurait besoin.

CD00-0702

PAGE : 24

[80] La diligence commandait, devant le refus de Mme Chartrand, de ne pas procéder pour elle à des placements. M. Lapointe a donc agi sans connaître la tolérance aux risques de sa cliente. Le fait de placer dans des fonds constitués à 100% d'actions sans plus d'informations sur la tolérance aux risques de sa cliente démontre que M. Lapointe n'a pas apporté le soin ou la diligence que l'on peut s'attendre d'un représentant de la Chambre de la sécurité financière.

[81] Le comité est satisfait de la preuve offerte sur ce chef et il y a lieu de déclarer l'intimé coupable.

Chef 9

[82] Ce chef reproche à M. Lapointe d'avoir fait défaut de donner à sa cliente des renseignements et explications complètes sur les produits offerts et des risques afférents à ces produits.

[83] Mme Chartrand aurait signé des documents dès la première rencontre, M. Lapointe lui ayant fait valoir qu'il pouvait placer ses argents dans de meilleurs placements que ceux qu'elle détenait à la Caisse Populaire. Ils ont échangé sur le fait que les compagnies d'assurance pouvaient être aussi sécuritaires que les banques. M. Lapointe aurait expliqué que les compagnies d'assurance possédaient comme les banques ou les caisses populaires une garantie ou caution jusqu'à concurrence de 60 000 \$ à l'époque.

[84] Le témoignage de Mme Chartrand a convaincu le comité qu'elle avait reçu les explications complètes sur les produits offerts et les informations sur les risques

CD00-0702

PAGE : 25

afférents à ces produits. Elle a rapporté de façon claire les explications reçues quant à la garantie et les conditions qui s'y appliquaient.

[85] La preuve ne supporte pas l'infraction reprochée à l'intimé. En l'absence d'une preuve concluante, claire et non ambiguë, ce chef doit être rejeté.

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline

ACCUEILLE en partie la plainte;

ACQUITTE l'intimé sur les chefs 2, 3, 5, 6, 7 et 9;

DÉCLARE l'intimé coupable des infractions reprochées aux chefs 1, 4 et 8;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de fixer une date et une heure pour l'audition de la preuve et des représentations des parties sur sanction.

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Ginette Racine

Mme Ginette Racine
Membre du comité de discipline

M^e Éric Cantin
BÉLANGER, LONGTIN, s.e.n.c.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Carolyne Mathieu
Procureure de la partie intimée

Dates d'audience : 26, 27 novembre 2008, 2 et 3 décembre 2008.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0681

DATE : 23 juin 2009

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
Mme Gisèle Balthazard, A.V.A.	Membre
M. Pierre Beaugrand, A.V.A.	Membre

LÉNA THIBAULT, en sa qualité de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante

c.

PASCAL BARIL
Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

[1] Le 5 mai 2009, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage à Montréal pour entendre la preuve et les représentations sur sanction suite à la déclaration de culpabilité rendue par défaut le 5 janvier 2009 par ce même comité.

[2] L'intimé était absent et non représenté. La plaignante n'ayant pas de preuve supplémentaire à offrir procéda à ses représentations aux fins des sanctions.

[3] Rappelons que l'intimé a été reconnu coupable de 43 chefs d'accusation utilisant, tel que rapporté dans la décision sur culpabilité, les trois stratagèmes suivants :

CD00-0681

PAGE : 2

- a) Il procédait à des demandes de retrait sur des polices d'assurances ou des contrats de placement de ses clients et encaissait les chèques émis en conséquence, sans remettre les sommes à ses clients;
- b) Il encaissait des sommes remises par ses clients dans le compte séparé de son cabinet PRATIC 2000 mais n'exécutait pas le mandat confié de verser aux compagnies auprès desquelles ses clients détenaient des contrats de prêts ou de placements ou des marges de crédit rattachées à ces derniers;
- c) Il s'est mis en situation de conflit d'intérêts en détenant sans droit des fonds appartenant à ses clients en vertu de prêts consentis par ces derniers à l'un de ses cabinets.

[4] La procureure de la plaignante, regroupant les chefs concernant les infractions de même nature et, entre autres, d'appropriation de fonds selon qu'il y ait eu remboursement ou non remboursement aux clients, recommanda les sanctions suivantes :

- Pour les chefs 2, 12, 15, 19, 22, 24, 28, 29, 31, 33, 39 et 42 (appropriation de fonds (215 231,98 \$), sans remboursement): la radiation permanente et le remboursement des sommes;
- Pour les chefs 35 et 37 (appropriation de fonds (38 944,97 \$), avec remboursement) : la radiation permanente et une amende de 2 000 \$ par chef pour un total de 4 000 \$;
- Pour les chefs 16, 23 et 40 (contrefaçon de relevés) et les chefs 17, 18, 21, 27 et 36 (contrefaçon de signatures) : la radiation permanente;
- Pour les chefs 20, 26, 30 et 32 (transaction à l'insu du client) : une amende de 2 000 \$ par chef pour un total de 8 000 \$;
- Pour les chefs 1, 3 et 41 (conflit d'intérêts) : la radiation permanente;
- Pour les chefs 4, 6 et 9 (défaut de subordonner son intérêt personnel) : une amende de 3 000 \$ par chef pour un total de 9 000 \$;
- Pour les chefs 13 et 14 (défaut d'exercer ses activités avec intégrité) : la radiation permanente;
- Pour les chefs 34 et 38 (inexécution du mandat / appropriation) : la radiation permanente;

CD00-0681

PAGE : 3

- Pour les chefs 5, 7 et 10 (défaut de procéder à l'analyse des besoins financiers) : une amende de 2 000 \$ par chef pour un total de 6 000 \$;
- Pour les chefs 8 et 11 (défaut de favoriser le maintien en vigueur) : une amende de 2 000 \$ par chef pour un total de 4 000 \$;
- Pour les chefs 25 et 43 (défaut de répondre dans les plus brefs délais à l'enquêteur) : une amende de 3 000 \$ par chef pour un total de 6 000 \$.

[5] Elle demande en plus la publication de la décision et la condamnation de l'intimé aux déboursés.

[6] Les principaux facteurs soulevés en l'espèce à l'appui de la radiation permanente sont l'ampleur des montants en cause, l'absence de repentir et l'impact négatif important sur la confiance du public.

Analyse et conclusions

[7] Comme maintes fois reconnu, la gravité objective des infractions en cause est indéniable et le préjudice causé aux clients est important. L'intimé a perpétré ces infractions à plusieurs reprises, de façon délibérée, volontaire et voulue, usant de mensonge et supercherie allant jusqu'à la contrefaçon de signature et la production de faux relevés. Cela démontre une absence totale d'intégrité.

[8] Ces fautes de l'intimé le rendent à jamais indigne d'exercer la profession et aux fins de la protection du public, il doit en être écarté pour toujours. Sans hésitation, le comité donnera suite aux radiations permanentes recommandées par la plaignante.

CD00-0681

PAGE : 4

[9] Quant à la proposition de joindre une ordonnance de remboursement à la radiation permanente dans les cas d'appropriation de fonds où il n'y a pas eu de remboursement par l'intimé, la plaignante fournit à l'appui quatre décisions¹ où l'on retrouve de telles ordonnances.

[10] L'étude de ces quatre décisions révèle que les intimés se représentaient seuls, étaient soit d'accord avec l'ordonnance de remboursement ou n'avaient contesté la demande, sauf dans l'affaire *Côté* où l'intimé s'est limité à dire que la demande de remboursement était exagérée. Ceci dit, les faits de la présente affaire ont démontré que l'appropriation de fonds qui est l'objet de 14 des 43 chefs d'accusation est devenue pour l'intimé, sur une période de plus de 7 ans, une pratique courante à l'égard d'au moins dix (10) consommateurs entraînant des pertes de plus de 200 000 \$ pour ces derniers.

[11] En conséquence, le comité est d'avis que la condamnation de l'intimé au remboursement des sommes dont il s'est approprié et pour lesquelles il n'y pas eu de remboursement de sa part, est justifiée. Notons que la preuve a révélé que les sommes dont l'intimé s'est approprié aux termes tant du chef 33 que du chef 35 concernant Mme Chantal Cossette ont été remboursées. En conséquence, le comité ne donnera pas suite au remboursement recommandé dans ce dernier cas.

[12] Toutefois, pour les appropriations de fonds qui ont été remboursés par l'intimé aux clients, bien que le comité reconnaisse la pertinence du cumul des sanctions dans certains cas, une condamnation au paiement d'une amende en plus de la radiation

¹ Voir la liste en annexe des décisions soumises sous le titre appropriation de fonds sans remboursement.

CD00-0681

PAGE : 5

permanente, lui apparaît déraisonnable car revêtant un caractère punitif. Le comité de discipline dans l'affaire *Poulin*², à ce sujet s'exprimait ainsi:

[214] Les représentations de la syndique combinent une radiation temporaire d'un an avec l'imposition d'amendes maximales ce qui soulèvent la question du caractère punitif de la sanction. Comme l'a souligné le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière dans *CSF c. Dionne*³, la jurisprudence du Tribunal des professions manifeste une certaine réticence à cet égard.

[215] Même s'il «peut exister des situations où le fait d'ajouter une amende à une radiation temporaire serait approprié, à la lumière des circonstances de l'espèce»⁴, le comité de discipline doit être prudent afin d'éviter le caractère punitif de la sanction. De plus, on peut «plus facilement justifier une sanction pécuniaire lorsque l'infraction comporte une connotation économique»⁵ comme en l'espèce.

[13] Dans les deux décisions fournies⁶ à l'appui de cette recommandation, il n'y avait eu aucun remboursement aux clients par les intimés d'où la condamnation au paiement d'amende jointe à la radiation. En conséquence, le comité ne retiendra pas cette recommandation de la plaignante.

[14] En ce qui concerne les autres recommandations, le comité les considère appropriées et conformes aux sanctions fréquemment ordonnées par le comité de discipline⁷ de la Chambre de la sécurité financière pour des infractions de pareille nature. En conséquence, le comité y donnera suite.

² *Rioux c. Poulin* CD00-0600, rendue le 11 avril 2007.

³ CD00-0603, 28 septembre 2006, par. 11.

⁴ *Infirmières et infirmiers c. Mars*, [1998] D.T.P.Q. n° 100, [1998] QCTP 1619, par. 22.

⁵ Voir note 4, par. 21.

⁶ *Thibault c. Berthiaume*, CD00-0664; *Rioux c. Sirois*, CD00-0663.

⁷ Voir la liste des décisions soumises en annexe pour chacun des chefs.

CD00-0681

PAGE : 6

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :

ORDONNE la radiation permanente de l'intimé de la Chambre de la sécurité financière et ce, quant aux chefs 1, 2, 3, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42;

CONDAMNE l'intimé à rembourser à Mme Lise Gagnon 9 010 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle en vertu de l'article 1619 C.c.Q. à compter de la présente décision;

CONDAMNE l'intimé à rembourser à M. Kevin Georges 11 400 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle en vertu de l'article 1619 C.c.Q. à compter de la présente décision;

CONDAMNE l'intimé à rembourser à M. André Bouvrette 10 796.98 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle en vertu de l'article 1619 C.c.Q. à compter de la présente décision;

CONDAMNE l'intimé à rembourser à Mme Suzanne Goudreault 10 000 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle en vertu de l'article 1619 C.c.Q. à compter de la présente décision;

CONDAMNE l'intimé à rembourser à M. Ronald Pronovost 3 600 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle en vertu de l'article 1619 C.c.Q. à compter de la présente décision;

CONDAMNE l'intimé à rembourser à M. Paul Guilbault 39 000 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle en vertu de l'article 1619 C.c.Q. à compter de la présente décision;

CONDAMNE l'intimé à rembourser à M. Louis Véronneau 29 092 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle en vertu de l'article 1619 C.c.Q. à compter de la présente décision;

CD00-0681

PAGE : 7

CONDAMNE l'intimé à rembourser à M. Jacques Lavoie 100 333 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle en vertu de l'article 1619 C.c.Q. à compter de la présente décision;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 3 000 \$ sur chacun des chefs 4, 6, 9, 25 et 43 pour un total de 15 000 \$;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ sur chacun des chefs 5, 7, 8, 10, 11, 20, 26, 30 et 32 pour un total de 18 000 \$;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Gisèle Balthazard

Mme Gisèle Balthazard, A.V.A

Membre du comité de discipline

(s) Pierre Beaugrand

M. Pierre Beaugrand A.V.A

Membre du comité de discipline

M^e Marie-Claude Sarrazin
BORDEN LADNER GERVAIS
Procureurs de la partie plaignante

M. Pascal Baril
Absent et non représenté
Partie intimée

Date d'audience : 5 mai 2009

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

CD00-0681

PAGE : 8

ANNEXE**Appropriation sans remboursement**

(Chefs 2, 12, 15, 19, 22, 24, 28, 29, 31, 33, 39 et 42)

- *Thibault c. Arsenault*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0735, 26 janvier 2009;
- *Thibault c. Charest*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0685, 3 septembre 2008;
- *Rioux c. Lamoureux*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0415, 11 novembre 2002 quant à la culpabilité et 15 avril 2003 quant à la sanction;
- *Rioux c. Côté*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0475, 29 août 2003 quant à la culpabilité et 14 janvier 2004 quant à la sanction)

Appropriation avec remboursement

(Chefs 35 et 37)

- *Thibault c. Berthiaume*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0664, 16 juin 2008 quant à la culpabilité et 22 octobre 2008 quant à la sanction;
- *Rioux c. Sirois*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0663, 24 mai 2008;

Contrefaçon de signatures (chefs 17, 18, 21, 27 et 36)**et de relevés (chefs 17, 18, 21, 27 et 36)**

- *Rioux c. Fortas*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0647, 10 août 2007 quant à la culpabilité et 29 janvier 2008 quant à la sanction;
- *Rioux c. Boileau*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0648, 30 mai 2007 quant à la culpabilité et à la sanction;
- *Rioux c. Lord*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0288, 11 septembre 2000 quant à la culpabilité et 13 décembre 2000 quant à la sanction;

CD00-0681

PAGE : 9

Transaction à l'insu du client (chefs 20, 26, 30 et 32)

- *Rioux c. Samson*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0584, 22 juin 2006 quant à la culpabilité et 10 janvier 2007 quant à la sanction;
- *Rioux c. Cusson*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0476, 14 juillet 2003;

Conflit d'intérêt (chefs 1, 3 et 41)

- *Thibault c. Berthiaume*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0664, 16 juin 2008 quant à la culpabilité et 22 octobre 2008 quant à la sanction; (voir onglet 5)
- *Rioux c. Thériault*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0583, 14 février 2006 quant à la culpabilité et à la sanction;
- *Rioux c. Thibault*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0564, 16 février 2006 quant à la culpabilité et à la sanction

Défaut de subordonner son intérêt personnel

(Chefs 4, 6 et 9)

- *Rioux c. Jacques*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0555, 28 avril 2006 quant à la culpabilité et 31 juillet 2006 quant à la sanction;

Défaut d'exercer ses activités avec intégrité

(Chefs 13 et 14)

- *Rioux c. Thériault*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0583, 14 février 2006; (voir onglet 12)

Inexécution du mandat et appropriation

(Chefs 21, 29, 30, 31 et 41)

- *Rioux c. Desgens*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0605, 29 septembre 2006;
- *Rioux c. Thériault*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0583, 14 février 2006; (voir onglet 12)

CD00-0681

PAGE : 10

Absence d'analyse de besoins financiers

(Chefs 5, 7 et 10)

- *Rioux c. Fortas*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0647, 10 août 2007 quant à la culpabilité et 29 janvier 2008 quant à la sanction; (voir onglet 7)

Défaut de favoriser le maintien en vigueur

(Chefs 8 et 11)

- *Rioux c. Arnovitz*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0527, 29 juin 2005 quant à la culpabilité et 6 mars 2006 quant à la sanction;

Défaut de répondre dans les plus brefs délais à l'enquêteur

(Chefs 25 et 43)

- *Rioux c. Samson*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0671, CD00-0671, 24 septembre 2007 quant à la culpabilité et 19 février 2008 quant à la sanction;

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-0748

DATE : 22 juin 2009

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
Mme Gisèle Balthazard, A.V.A.	Membre
M. Pierre Décarie	Membre

VENISE LÉVESQUE, en sa qualité de syndic adjoint par intérim de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

GUY MAROIS

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 2 mars 2009, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni à son siège social sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, à Montréal, pour procéder à l'audition sur culpabilité d'une plainte portée contre l'intimé.

[2] La semaine précédente, l'intimé avait fait parvenir au secrétariat du comité de discipline un plaidoyer de culpabilité signé par lui, le 23 février 2009, à Trois-Rivières.

[3] Lors de l'audition, l'intimé était présent et a reconfirmé son plaidoyer de culpabilité disant comprendre que par ce plaidoyer il reconnaissait les faits reprochés et qu'ils constituaient des fautes déontologiques tel que libellées à la plainte suivante :

CD00-0748

PAGE : 2

« À L'ÉGARD DE SON CLIENT PHILIPPE GAUTHIER

1. À Trois-Rivières, le ou vers le 2 février 2006, l'intimé **GUY MAROIS** n'a pas exercé ses activités avec honnêteté et intégrité en contrefaisant la signature de son client Philippe Gauthier sur le «Formulaire de transaction et d'ouverture de compte» demandant la vente d'une valeur d'environ 11 000 \$ des fonds distincts MacKenzie détenus par le client, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière;
2. À Trois-Rivières, le ou vers le 8 février 2006, l'intimé **GUY MAROIS** a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité alors qu'il s'est approprié, pour ses fins personnelles, la somme de 11 076,63 \$ qui appartenait à son client Philippe Gauthier et qui constituait une partie de son compte de fonds distincts MacKenzie, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 17 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);
3. À Trois-Rivières, le ou vers le 7 avril 2006, l'intimé, l'intimé **GUY MAROIS** n'a pas exercé ses activités avec honnêteté et intégrité en contrefaisant la signature de son client Philippe Gauthier sur le «Formulaire de transaction et d'ouverture de compte» demandant la vente d'une valeur de 7 000 \$ des fonds distincts MacKenzie détenus par le client, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière;
4. À Trois-Rivières, le ou vers le 8 juin 2006, l'intimé, l'intimé **GUY MAROIS** n'a pas exercé ses activités avec honnêteté et intégrité en contrefaisant la signature de son client Philippe Gauthier sur le formulaire de «Nouvelles transactions de dépôt direct/préautorisé» de la Banque TD pour le compte bancaire portant le numéro 49106208796, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière;
5. À Trois-Rivières, le ou vers le 25 juillet 2006, l'intimé **GUY MAROIS** a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité alors qu'il s'est approprié, pour ses fins personnelles, la somme de 7 000 \$ qui appartenait à son client Philippe Gauthier et qui constituait une partie de son compte de fonds distincts MacKenzie, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 17 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);
6. À Trois-Rivières, le ou vers le 12 juin 2006, l'intimé, l'intimé **GUY MAROIS** n'a pas exercé ses activités avec honnêteté et intégrité en contrefaisant la signature de son client Philippe Gauthier sur le «Formulaire de transaction et d'ouverture de compte» demandant la vente d'une valeur de 10 650 \$ des fonds distincts MacKenzie détenus par le client, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière;
7. À Trois-Rivières, le ou vers le 13 juin 2006, l'intimé **GUY MAROIS** a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité alors qu'il s'est approprié, pour ses fins personnelles, la somme de 10 000 \$ qui appartenait à son client Philippe Gauthier et qui constituait une partie de son compte de fonds distincts MacKenzie, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 17 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);
8. À Trois-Rivières, le ou vers le 16 juin 2006, l'intimé **GUY MAROIS** a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité alors qu'il s'est approprié, pour ses fins personnelles, la somme de 650 \$ qui appartenait à son client Philippe Gauthier et qui constituait une partie de son compte de fonds distincts MacKenzie, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 17 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);
9. À Trois-Rivières, le ou vers le 22 juin 2006, l'intimé, l'intimé **GUY MAROIS** n'a pas exercé ses activités avec honnêteté et intégrité en contrefaisant la signature de son client Philippe Gauthier sur le «Formulaire de transaction et d'ouverture de compte» demandant la vente de 100% des fonds distincts MacKenzie restants et détenus par le client, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière;

CD00-0748

PAGE : 3

10. À Trois-Rivières, le ou vers le 26 juin 2006, l'intimé **GUY MAROIS** a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité alors qu'il s'est approprié, pour ses fins personnelles, la somme de 26 092,18 \$ qui appartenait à son client Philippe Gauthier et qui constituait le solde de son compte de fonds distincts MacKenzie, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 17 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);
11. À Trois-Rivières, le ou vers le 25 janvier 2007, l'intimé **GUY MAROIS** a exercé ses activités de façon malhonnête et négligente en fournissant à son client Philippe Gauthier un faux relevé de placements, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01); »

[4] La plaignante a produit avec le consentement de l'intimé la preuve documentaire P-1 à P-17 ainsi qu'un résumé des principaux faits (P-18) et une décision du *Fonds d'indemnisation des services financiers* accueillant la demande d'indemnisation du consommateur (P-19).

[5] Le comité a, séance tenante le 2 mars 2009, après un court délibéré, déclaré l'intimé coupable sur chacun des 11 chefs d'accusation portés contre lui.

[6] Quant à la sanction, comme l'intimé a dit ne pas être prêt à procéder sur la sanction et vouloir consulter un avocat, le comité fixa de consentement avec les parties, la date du 30 mars 2009 pour entendre leur preuve et leurs représentations sur sanction. Le 26 mars 2009, à la demande de l'intimé, cette dernière audition fut reportée au 22 mai 2009 au motif qu'il n'avait pas réussi à obtenir une consultation avec un avocat avant le 30 mars 2009.

[7] Le 22 mai 2009, le comité entendit la preuve sur la sanction.

Les faits

[8] Compte tenu du plaidoyer de culpabilité il suffira de résumer succinctement les faits.

CD00-0748

PAGE : 4

[9] M. Guy Marois a obtenu son certificat en assurance de personnes en décembre 2002. Ayant reçu un avis de terminaison du cabinet SécuriGroupe auquel il était rattaché, il est devenu en mars 2006, sans mode d'exercice.

[10] La relation professionnelle du consommateur, M. Philippe Gauthier, avec l'intimé a débuté en décembre 2002 avec une souscription de 50 000 \$ dans un compte de fonds distincts auprès d'AXA services financiers inc. M. Gauthier a investi 50 000 \$ auprès de la compagnie Mackenzie Mutual Funds («Mackenzie») et 50 000 \$ auprès de Transamerica Vie Canada («Transamerica»).

[11] Les infractions se sont produites dans le compte de *Mackenzie* seulement et sur une période de six mois, entre février et juin 2006 et à l'égard d'un seul client. Au total, l'intimé s'est approprié la somme de 54 817,41 \$ en demandant des retraits ou des rachats et imitant la signature de M. Gauthier pour encaisser les chèques émis au nom de ce dernier. Pour ce faire, il opéra aussi un faux changement d'adresse et un faux relevé.

[12] Le client a été remboursé par le *Fonds d'indemnisation des services financiers* suite à la décision 2009-IND-0004, rendue le 22 janvier 2009.

Représentations sur sanction

La plaignante

[13] La plaignante recommanda les sanctions suivantes :

- Pour chacun des chefs 1, 3, 4, 6, 9 et 11, concernant la contrefaçon de signature, de relevés et faux avis de changement d'adresse, la radiation permanente;
- Pour chacun des chefs 2, 5, 7, 8 et 10, concernant l'appropriation de fonds, la radiation permanente et une amende de 2 000 \$ pour un total de 10 000 \$;

CD00-0748

PAGE : 5

- La publication de la décision et la condamnation aux déboursés et frais de publication de la décision.

[14] À l'appui de ses recommandations sur les chefs liés à la contrefaçon de signature, de relevés et de faux avis de changement d'adresse, elle cita les décisions rendues dans *Rioux c. Fortas*, CD00-0647; *Rioux c. Samson*, CD00-0671; *Thibault c. Boileau*, CD00-0648; *Rioux c. Lord*, CD00-0288.

[15] Pour les chefs concernant les appropriations de fonds, elle s'appuya sur les décisions *Thibault c. Berthiaume*, CD00-0664; *Rioux c. Sirois*, CD00-0663; *Thibault c. Dionne*, CD00-0603.

[16] Au titre des facteurs aggravants, la plaignante rappela :

- L'âge de la victime, qui était de plus de 70 ans, la rendant encore plus vulnérable;
- Le nombre de 11 chefs d'accusations faisant état de l'appropriation de fonds et de fabrication de faux démontrant le caractère répétitif des infractions et l'entêtement à les commettre;
- La façon de faire par les moyens de falsification de signature, virement, faux relevé;
- L'expérience de 4 ans dans la profession;
- L'absence de remboursement par l'intimé;
- Le stratagème, insistant sur l'aspect préméditation;
- Le manquement de probité flagrant vu les aspects de changement d'adresse et autres.

[17] Les facteurs atténuants mentionnés sont l'absence d'antécédent disciplinaire, le plaidoyer de culpabilité et la collaboration constante de l'intimé suite à la lettre de l'enquêteur.

CD00-0748

PAGE : 6

[18] La plaignante souleva la présence de risque élevé de récurrence et en conséquence l'importance du risque encouru par l'industrie advenant le retour de l'intimé dans la profession.

L'intimé

[19] D'entrée de jeu, l'intimé exprima son repentir face à l'industrie et plus particulièrement face au client. Il souleva le fait qu'il n'avait pas hésité à reconnaître les gestes reprochés dès le début de l'enquête, conscient qu'ils étaient graves et inacceptables.

[20] Sans vouloir en amoindrir la gravité et répétant qu'il en était coupable et qu'il les considérait lui-même extrêmement graves, il expliqua vouloir faire part du contexte de leur commission au comité. Ainsi, il avoua être un joueur compulsif. Cependant, il remit en question le caractère prémédité avancé par la procureure de la plaignante, expliquant que sur le coup de cette maladie il n'avait aucune idée de ce qu'il faisait, qu'il était en détresse et précisa qu'en disant cela il ne cherchait pas d'excuses. Même s'il n'avait commis ces fautes qu'à l'égard d'un seul client, il reconnût que s'en était un de trop.

[21] Il mentionna que la dernière fois qu'il a fréquenté un casino était le 1^{er} août 2007 et qu'il suivait depuis deux ans un traitement pour sa dépendance au jeu. Âgé de 48 ans, il soumit qu'au niveau professionnel, sa force étant la gestion, cette maladie le limitait énormément dans les opportunités de travail puisqu'il ne devait pas être responsable de la gestion de l'argent. Il ajouta que le fait de souffrir de cette maladie, faisait en sorte qu'il ne pouvait, même s'il était devenu abstinent, prendre le risque d'être soumis à de l'argent vu les dangers importants que cela impliquait. Il s'est dit

CD00-0748

PAGE : 7

heureux d'avoir pu obtenir l'emploi actuel comme gérant d'épicerie n'impliquant pas de gestion d'argent.

[22] Il a déclaré avoir pris connaissance des décisions soumises par la procureure du syndic et avoir consulté plus d'un avocat. Bien que certains lui aient suggéré une autre marche à suivre, il est convaincu qu'il ne peut revenir dans la profession, représentant un danger potentiel trop grand pour le public.

[23] L'intimé s'est dit disponible, pour réparer quelque peu le tort causé à l'industrie par ses agissements, à rendre un témoignage auprès des représentants de l'industrie afin de les conscientiser de cette maladie déclarant qu'une mise en garde est nécessaire car cette profession offrirait des occasions nombreuses et trop faciles de commettre ce genre d'infractions et qu'en l'espèce devant cette ouverture, il en a profité.

[24] Il a reconnu que la radiation permanente constituait la sanction évidente dans les circonstances et que le comité ne pouvait faire autrement que de donner suite à cette recommandation, réitérant qu'il était important pour le public que quelqu'un comme lui ne puisse pas revenir dans la profession.

[25] Quant aux amendes, M. Marois a questionné le mérite de l'ajout de cette sanction à la radiation permanente. Il déclara vouloir rembourser le *Fonds d'indemnisation des services financiers* qui a déjà dédommagé son client, ce remboursement étant partie prenante du processus de la thérapie visant à guérir de cette maladie ou à tout le moins à la contrôler. Il soumit ne pas voir ce que cette amende ajoutait à la sanction sauf le punir davantage et faire la différence peut-être

CD00-0748

PAGE : 8

entre réussir à rembourser le *Fonds d'indemnisation des services financiers* ou devoir déclarer faillite.

[26] En réponse à ses questions, le comité apprit que l'intimé avait fait des démarches auprès de la *Caisse populaire de Trois-Rivières* et qu'il était confiant d'obtenir une marge de crédit de 20 000 \$ et de réussir à négocier le remboursement de la balance dû au *Fonds d'indemnisation des services financiers* au moyen de versements.

[27] L'intimé a un revenu annuel de 32 000 \$, vit toujours avec sa conjointe, enseignante dans une école privée et, leurs deux enfants âgés de 15 et 16 ans.

Analyse et conclusions

[28] Le comité consigne par écrit la décision rendue le 2 mars quant à la culpabilité de l'intimé qui ne fait aucun doute d'autant plus que celui-ci a produit un plaidoyer de culpabilité reconnaissant les faits reprochés.

[29] La gravité objective des fautes commises est indéniable. Elles touchent directement à l'exercice de la profession. En agissant de la sorte, l'intimé, en plus d'avoir détourné ces argents de son client, cause un tort important à la profession portant atteinte à la confiance que le public est en droit d'avoir en ses représentants.

[30] Considérant cette gravité objective et le caractère dissuasif et d'exemplarité que doit revêtir la sanction dans de telles circonstances, le comité donnera suite aux recommandations de la plaignante et d'une certaine manière de l'intimé lui-même en ordonnant la radiation permanente de ce dernier sur chacun des chefs de la plainte.

[31] Pour les chefs visant l'appropriation de fonds, les représentations de la syndique combinent, à la radiation permanente, l'imposition d'amendes de 2 000 \$ ce qui soulève

CD00-0748

PAGE : 9

la question du caractère punitif de la sanction. Comme souligné par le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière dans *CSF c. Dionne*¹, la jurisprudence du Tribunal des professions démontre une certaine réticence à l'égard du cumul des sanctions.

[32] Et encore dans l'affaire *Poulin*² «s'il peut exister des situations où le fait d'ajouter une amende à une radiation temporaire serait approprié, à la lumière des circonstances de l'espèce»³, le comité de discipline doit être prudent afin d'éviter le caractère punitif de la sanction. De plus, on peut «plus facilement justifier une sanction pécuniaire lorsque l'infraction comporte une connotation économique»⁴ comme en l'espèce.

[33] Après étude de chacune des décisions soumises, le comité estime, qu'il y a des distinctions à faire avec le présent cas de sorte que cette recommandation de la plaignante ne sera pas retenue.

[34] Contrairement au présent cas, dans l'affaire *Berthiaume*⁵, au moins quatre des cinq clients de l'intimé ont été victimes d'appropriations de fonds, l'intimé n'a pas daigné se présenter devant le comité ni pour l'audition sur culpabilité ni sur celle sur la sanction, la plaignante a dû procéder par défaut dans les deux cas et la preuve de repentir ou de remord était inexistante. En plus de s'être approprié des fonds appartenant à ses clients, certains des placements étaient des produits non couverts par son certificat, cela ayant pour conséquence que ses clients n'ont pu être

¹ CD00-0603, 28 septembre 2006, par. 11.

² *Rioux c. Poulin*, CD00-0600, rendue le 11 avril 2007.

³ *Infirmières et infirmiers c. Mars*, [1998] D.T.P.Q. n° 100, [1998] QCTP 1619, par. 22.

⁴ Voir note 3, par. 21.

⁵ Voir p. 5, par. 15.

CD00-0748

PAGE : 10

remboursés par le *Fonds d'indemnisation des services financiers*. Enfin, ces infractions furent répétées et se sont échelonnées sur une période de près de 9 ans.

[35] Bien qu'il apparaisse dans l'affaire *Sirois*⁶, que ce dernier s'adonnait au jeu, en plus de l'alcool et de stupéfiants, cette décision a fait l'objet de recommandations communes rendant plus difficile la comparaison au présent dossier notamment en raison du nombre de cinq clients «victimes» des appropriations de fonds, du délai de 15 mois sur lequel se sont déroulées les infractions et du préjudice économique subi par les clients compte tenu du sort inconnu donné par le *Fonds d'indemnisation des services financiers* à la recommandation du comité de discipline et sans négliger le fait que l'on ignore les raisons ayant conduit l'intimé à être détenu à la prison commune.

[36] Sans excuser les gestes de l'intimé en l'espèce, le comité a eu le loisir de l'entendre et d'apprécier ses explications quant au contexte de la commission des infractions. L'intimé a exprimé son repentir humblement et exposé le contexte et la suite des événements de façon crédible et réaliste. Le comité croit qu'il y a lieu de tenir compte des représentations de l'intimé et de lui fournir l'occasion de se racheter en remboursant au *Fonds d'indemnisation des services financiers* les sommes remboursées à son client sans l'accabler d'un montant supplémentaire par le moyen d'une amende ce qui pourrait contribuer à le décourager dans la poursuite du processus de la thérapie entreprise pour contrôler sa maladie. Le respect démontré par l'intimé à l'égard de la profession, de l'institution que constitue la Chambre de la sécurité financière, de ses engagements à se présenter aux dates convenues devant le comité milite en sa faveur et ajoute à la crédibilité de ses propos tenus devant le comité au soutien de ses représentations sur sanction.

⁶ Voir p. 5, par. 15.

CD00-0748

PAGE : 11

[37] Le comité estime que, dans les circonstances propres à la présente affaire, condamner l'intimé à une amende revêtirait un caractère punitif n'ajoutant rien à la protection du public et à la dissuasion générale, la radiation permanente étant considérée comme la «peine capitale» en droit disciplinaire. De l'avis du comité, la radiation permanente suffit donc à réprimer les infractions commises par l'intimé. De plus, l'intimé doit faire face au remboursement du *Fonds d'indemnisation des services financiers*, ce dernier étant subrogé dans les droits du client indemnisé. On ne saurait ignorer les conséquences sérieuses et inévitables que cette maladie a eues sur la vie de cette famille et sur la capacité de l'intimé de gagner sa vie et celle de sa famille.

[38] Relativement aux déboursés, le comité considère qu'il n'y a pas lieu de déroger aux principes voulant que la partie qui succombe les assume.

[39] Par ailleurs, quant à la demande d'ordonner la publication de la décision, le comité renvoie à la décision rendue par la Cour supérieure dans *Côté c. Roberge*, 2003 R.J.Q., p. 1793 qui a statué qu'en vertu de l'article 180 du *Code des professions*, dans le cas d'ordonnance de radiation permanente, le secrétaire du comité de discipline a non seulement le devoir mais l'obligation de faire publier un avis de la décision, ce qui rend superflue, dans les circonstances, une telle ordonnance par le comité qui ne possède aucun pouvoir discrétionnaire à ce titre.

[40] Le comité profite de l'occasion pour signaler le danger que représente le syndrome du joueur compulsif et l'importance de sensibiliser l'industrie et ses membres à cette maladie et à ses conséquences sur la protection du public. Aux fins de racheter le tort qu'il a causé à la profession, l'offre faite par l'intimé de présenter un témoignage sur les dangers que représente cette maladie pour eux-mêmes et leurs clients paraît certainement intéressante.

CD00-0748

PAGE : 12

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur chacun des onze chefs d'accusation contenus à la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable des infractions reprochées aux chefs d'accusation 1 à 11 inclusivement;

ET STATUANT SUR LA SANCTION

ORDONNE la radiation permanente de l'intimé sur chacun des chefs 1 à 11;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du Code des professions, L.R.Q. chap. C-26.

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Gisèle Balthazard

Mme Gisèle Balthazard, A.V.A.
Membre du comité de discipline

(s) Pierre Décarie

M. Pierre Décarie
Membre du comité de discipline

M^e Julie Dagenais
CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE
Procureure de la partie plaignante

M. Guy Marois
Se représentant seul
Partie intimée

Dates d'audience : 2 mars et 22 mai 2009
COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-0738

DATE : 15 juin 2009

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M. Benoit Bergeron, A.V.A.	Membre
M. B. Gilles Lacroix, A.V.C.	Membre

LÉNA THIBAUT, en sa qualité de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante

c.

RENÉ PROTEAU
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 3 juin 2009, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage à Montréal, pour procéder à l'audition d'une plainte portée contre l'intimé et libellée comme suit :

À L'ÉGARD DE SON CLIENT ERIC BARNETT

1. À Waterville, le ou vers le 17 septembre 2004, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à son client, **Éric Barnett**, 500 actions ordinaires émises par Sterling Leaf Income, pour un montant de 5 000 \$ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE NICOLE FRANCOEUR

2. À Saint-Denis-De-Brompton, le ou vers le 25 juin 1999 et le ou vers le 26 novembre 1999, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à sa cliente, **Nicole Francoeur**, deux billets à ordre émis par Mount Real Acceptance Corporation, aux montants de 20 000 \$ et 40 000 \$ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir de tels placements en vertu de sa certification, contrevenant ainsi à l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, aux articles 192 et 234.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1, r.1, aux articles 3, 121, 130, 132 et 157 du

CD00-0738

PAGE : 2

Règlement du conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes, c. I-15.1, r.0.5., aux articles 9, 12, 13 et 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2 ainsi qu'à l'article 9 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;

À L'ÉGARD DE SON CLIENT MARIO D'AMOUR

3. À Saint-Étienne-De-Lauzon, à l'automne 2003 ainsi que le ou vers le 7 décembre 2004 et le ou vers le 17 octobre 2005 l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à son client, **Mario D'Amour** :
- a) des titres de Média Overture Ltd. pour un montant de 5 000 \$;
 - b) des titres de Magistral Biotech inc. pour un montant de 5 000 \$;
 - c) des titres de Sterling Leaf inc. pour un montant de 10 000 \$;
 - d) des titres de MRACS Management Ltd. pour un montant de 50 000 \$;

alors qu'il n'était pas autorisé à offrir de tels placements en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;*

À L'ÉGARD DE SON CLIENT ARMAND BOLDUCC

4. À Saint-Romain, en 2003, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à son client, **Armand Bolduc**, 1 250 actions ordinaires émises par Media Overture SPEQ Ltd. pour un montant de 5 000 \$ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;*

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE DENISE GUILLEMETTE

5. À Saint-Denis-De-Brompton, le ou vers le 5 novembre 2003, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à sa cliente, **Denise Guillemette**, 1 250 actions ordinaires émises par Media Overture SPEQ Ltd. pour un montant de 5 000 \$ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;*

À L'ÉGARD DE SON CLIENT RICHARD GUAY

6. À Sherbrooke, le ou vers le 5 décembre 2003 et en mars 2004, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à son client, **Richard Guay**, des titres de Media Overture Ltd. pour un montant de 5 000 \$ et de Magistral Biotech inc. pour un montant de 8 000\$ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir de tels placements en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;*

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE FRANCINE ROCHEFORT

7. À Rock Forest, entre janvier 2002 et juin 2005, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à sa cliente, **Francine Rochefort** :
- a) des titres de Balanced Return Fund pour un montant de 40 000\$;
 - b) un billet à ordre de MRACS Management Ltd. au montant de 50 000 \$;
 - c) 1 250 actions ordinaires émises par Media Overture SPEQ Ltd. pour un montant de 5 000\$;
 - d) des titres de Magistral Biotech inc. pour un montant de 10 000 \$;
 - e) des titres de Balanced Return Fund pour un montant de 65 000 \$;
 - f) des titres de Sterling Leaf inc. pour un montant de 8 000 \$;

CD00-0738

PAGE : 3

alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;

À L'ÉGARD DE SON CLIENT RÉNALD JOMPHE

8. À Rimouski, le ou vers le 7 mai 2004, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à son client, **Réналd Jomphe**, des titres de Sterling Leaf Income pour un montant de 15 000 \$ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;

À L'ÉGARD DE SON CLIENT MARIO PRÉFONTAINE

9. À Sherbrooke, le ou vers le 4 novembre 2004, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à son client, **Mario Préfontaine**, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd. au montant de 50 000 \$ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;

À L'ÉGARD DE SON CLIENT ROLAND BÉGIN

10. À Coaticook, au cours de l'automne 2003, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à son client, **Roland Bégin**, des titres de Media Overture Ltd. pour un montant de 5 000 \$ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;

À L'ÉGARD DE SES CLIENTS LUC ROUSSEAU ET 9126-8813 QUÉBEC INC.

11. À Rock Forest, entre septembre 2002 et septembre 2004, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à ses clients, **Luc Rousseau et/ou 9126-8813 Québec inc.** :
- a) des titres de Balanced Return Fund pour un montant de 40 000 \$ le ou vers le 1^{er} septembre 2002;
 - b) des titres de Balanced Return Fund pour un montant de 4 800 \$ le ou vers le 1^{er} septembre 2003;
 - c) des titres de Balanced Return Fund pour un montant de 5 376 \$ le ou vers le 1^{er} septembre 2004;
 - d) des titres de Media Overture Ltd. pour un montant de 10 000 \$;
 - e) des titres de MRACS Management Ltd. pour un montant de 50 000 \$;
 - f) des titres de Sterling Leaf inc. pour un montant de 5 000 \$;

alors qu'il n'était pas autorisé à offrir de tels placements en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;

À L'ÉGARD DE SON CLIENT LÉO PAUL PARÉ

12. À Adstock (Sacré-Cœur-de-Marie), le ou vers le 1^{er} février 2002, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à son client, **Léo Paul Paré**, des titres de Horizon Uninvest (Canadian Dollar) II Fund pour un montant de 37 500 \$ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;

CD00-0738

PAGE : 4

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE GISÈLE ROBERGE

13. À Saint-Denis-De-Brompton, le ou vers le 8 mars 2000 et le ou vers le 8 mai 2005, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à sa cliente, **Gisèle Roberge** :
- a) des titres de Balanced Return Fund pour un montant de 30 000 \$;
 - b) un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd. au montant de 50 616,09 \$;
 - c) un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd. au montant de 29 400,00 \$;

alors qu'il n'était pas autorisé à offrir de tels placements en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01;

14. À St-Élie d'Orford, de 2002 à 2005, l'intimé **RENÉ PROTEAU** alors qu'il avait fait souscrire à sa cliente, **Gisèle Roberge**, des titres de Balanced Return Fund, a fait défaut d'agir avec honnêteté et en conseiller consciencieux, notamment en facturant des honoraires à sa cliente de 1 265,36\$ par année, lui représentant ou lui laissant croire qu'elle souscrivait ainsi une assurance pour son placement, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 7, 14 et 19 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;

À L'ÉGARD DE SON CLIENT SYLVAIN RÉMY

15. À Rock Forest, le ou vers le 1^{er} avril 2004 et le ou vers le 1^{er} septembre 2004, l'intimé **RENÉ PROTEAU** a conseillé et fait souscrire à son client, **Sylvain Rémy**, des titres de Balanced Return Fund Limited – Class U pour les montants de 55 000\$ et 80 000 \$ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir de tels placements en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et à l'article 9 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01;
16. À Rock Forest, en 2004, l'intimé **RENÉ PROTEAU** alors qu'il faisait souscrire à son client, **Sylvain Rémy**, des titres de Balanced Return Fund Limited – Class U, a fait défaut d'agir avec honnêteté et en conseiller consciencieux, notamment en facturant des honoraires à son client de 1 555,84 \$, lui représentant ou lui laissant croire que le placement serait assuré par son assurance responsabilité, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 7, 14 et 19 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;
17. À Rock Forest, en 2004, l'intimé **RENÉ PROTEAU** alors qu'il faisait souscrire à son client, **Sylvain Rémy**, des titres de Balanced Return Fund Limited – Class U, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en fournissant de l'information incomplète et trompeuse à son client, notamment en ne lui expliquant pas les risques présentés par l'investissement contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aux articles 7, 14 et 19 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01;

[2] D'entrée de jeu, la procureure de la plaignante fit une demande d'amendement pour les chefs 14 et 16 afin d'y ajouter l'article 52 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF) et une demande de retrait quant au chef 17, le tout de consentement avec la partie intimée. Le comité accorda ces demandes.

CD00-0738

PAGE : 5

[3] Ensuite, l'intimé enregistra, par l'entremise de sa procureure, un plaidoyer sur chacun des seize chefs de la plainte telle qu'amendée.

[4] Au moment des infractions, l'intimé était certifié en assurance de personnes, en régimes de rentes collectives, en planification financière et en courtage en épargne collective (P-1).

[5] Les différentes accusations reprochées à l'intimé ont été commises de 1999 à 2005 et portées en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

[6] Cette plainte, portée le 12 septembre 2008, vise 14 consommateurs à qui l'intimé a conseillé et fait souscrire des produits pour lesquels il n'était pas autorisé en vertu de sa certification. Ces investissements s'élèvent à plus de 800 000 \$.

[7] En outre, de 2002 à 2005, l'intimé a facturé à une de ses clientes, annuellement, des honoraires de 1 265,46 \$, lui représentant faussement qu'elle souscrivait à une assurance sur ses placements alors qu'en réalité, il lui faisait ainsi acquitter son assurance responsabilité professionnelle. En 2004, il répéta le même scénario et factura à un autre client 1 552,84 \$ lui représentant que cela paierait son assurance responsabilité au cas où il y aurait perte du placement pour fraude ou fausse déclaration (P-37 et P-38).

[8] Les parties ont soumis au comité des recommandations communes quant aux sanctions à être prononcées en l'espèce :

- la radiation temporaire de l'intimé pour une période de cinq ans à l'égard des chefs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 à être purgée de façon concurrente;

CD00-0738

PAGE : 6

- le paiement d'une amende de trois mille dollars (3 000 \$) à l'égard de chacun des chefs 14 et 16 reprochant d'avoir donné des informations trompeuses et d'avoir perçu des argents en son nom propre;
- la publication de l'ordonnance de radiation temporaire ainsi que la condamnation de l'intimé aux frais de cette publication et aux déboursés.

ANALYSE ET DÉCISION

[9] Le comité prend acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé et le déclarera coupable des infractions contenues à la plainte telle qu'amendée à l'audition.

[10] Quant aux sanctions, le comité rappelle qu'en présence de recommandations communes, il doit se demander si les sanctions proposées sont conformes aux principes de détermination de la sanction disciplinaire et de nature à assurer adéquatement la protection du public.

[11] Les infractions prouvées sont objectivement sérieuses. Aussi, les consommateurs, en l'espèce, n'avaient pas beaucoup de connaissances en matière de placements et étaient pour la plupart des clients de longue date de M. Proteau. Ils ont perdu plus de 800 000 \$. Ce dernier a abusé de leur confiance et a démontré une malhonnêteté flagrante en facturant des honoraires à deux d'entre eux pour, en réalité, défrayer son assurance responsabilité, leur faisant croire qu'ainsi leurs placements seraient assurés en cas de perte par la fraude ou fausse déclaration.

[12] Enfin, M. Proteau agissait à l'extérieur des limites de son certificat et par conséquent ces victimes ne peuvent être indemnisées par le *Fonds d'indemnisation des services financiers*. Le montant de leur préjudice est extrêmement important.

CD00-0738

PAGE : 7

[13] Comme avançait le comité de discipline de la CSF dans l'affaire *Poulin*¹ :

«La personne qui choisit de devenir représentant en vertu de la *LDPSF* accepte les conditions entourant l'encadrement de sa pratique professionnelle². M. Poulin a donc «volontairement adhéré à une profession qui - comme corollaire des privilèges qu'elle accorde - demande le respect des obligations déontologiques auxquelles [il] s'est engagé[]»³. Le respect des limites de son ou ses certificats devrait normalement aller de soi.»

[14] Le comportement de l'intimé est indigne de la profession. En outre, il est particulièrement outrageant de constater le degré de malhonnêteté de l'intimé devant les faits reprochés et démontrés aux chefs 14 et 16. En présence de ces faits, il est de plus permis de conclure que l'intimé savait pertinemment qu'il outrepassait les limites de ses certificats en offrant les placements en cause et qu'il entraînait ses clients dans des placements des plus risqués. Par conséquent, c'est sans aucune hésitation que le comité donnera suite aux recommandations communes des parties. Les décisions rendues en semblable matière confirment que la suggestion commune des parties est raisonnable, adéquate et non contraire à l'intérêt public.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé;

DÉCLARE l'intimé coupable de chacun des chefs 1 à 16 de la plainte.

¹ *Rioux c. Poulin*, CD00-0600, rendue le 11 avril 2007.

² *R. c. Wholesale Travel Group Inc.*, [1991] 3 R.C.S. 154, 163; *R. c. Fitzpatrick*, [1995] 4 R.C.S. 154, 177-178.

³ *Infirmières et infirmiers c. Williams-Stevenson*, [2002] QCTP 110, [2002] D.D.O.P. 265, par. 22; *Médecins c. Perlmutter*, [1997] D.T.P.Q. n° 114.

CD00-0738

PAGE : 8

ET STATUANT SUR LA SANCTION

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé comme membre de la Chambre de la sécurité financière pour une durée de cinq ans pour chacun des chefs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 à être purgée de façon concurrente;

ORDONNE que dans l'éventualité où les certificats de l'intimé ne seraient pas en vigueur à l'expiration des délais d'appel, l'exécution de la radiation temporaire soit suspendue jusqu'à la date de la demande de remise en vigueur du certificat, présentée par celui-ci;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de trois mille dollars (3 000 \$) pour chacun des chefs 14 et 16, totalisant la somme de six mille dollars (6 000 \$);

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la décision rendue, dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession, conformément aux dispositions de l'article 156 (5) du *Code des professions* (*L.R.Q., c. C-26*);

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (*L.R.Q., c. C-26*).

CD00-0738

PAGE : 9

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Benoit Bergeron

M. Benoit Bergeron, A.V.A.

Membre du comité de discipline

(s) B. Gilles Lacroix

M. B. Gilles Lacroix, A.V.C.

Membre du comité de discipline

M^e Valérie Déziel
BÉLANGER, LONGTIN, s.e.n.c.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Geneviève Cadieux
CADIEUX & BRACAGLIA
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 3 juin 2009

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0731

DATE : 15 juin 2009

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M ^e Bernard Meloche, Pl. Fin.	Membre
M. Robert Chamberland, A.V.A. Pl. Fin.	Membre

M^e VENISE LÉVESQUE, ès qualités de syndic adjoint par intérim
Partie plaignante

c.

M. NORMAN BURNS
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

[1] Le 4 mars 2009, à l'Hôtel Delta Trois-Rivières, 1620, rue Notre-Dame Centre, Trois-Rivières, Québec, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTÉ

« À L'ÉGARD DE SES CLIENTS

1. À Trois-Rivières, entre le ou vers le 17 mai 1995 et le ou vers le 16 décembre 2003, l'intimé NORMAN BURNS, alors qu'il faisait souscrire les polices d'assurance-vie de la compagnie Industrielle Alliance portant les numéros 04-4262628-6, 04-3887716-9, 04-42564623-9 et 04-4270242-0 pour ses clients Mariette Carducci, Jeannot Lemieux et Georgette Boisvert, a fait défaut d'effectuer une analyse des besoins financiers pour ses clients contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services*

CD00-0731

PAGE : 2

financiers (L.R.Q., c. D-9.2) et à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (L.R.Q. c. D-9.2, r 1.3);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT JEANNOT LEMIEUX

2. À Trois-Rivières, le ou vers le 31 mai 2002, l'intimé NORMAN BURNS a exercé ses activités de façon malhonnête et négligente en fournissant à son client Jeannot Lemieux un faux relevé de placements, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

3. À Trois-Rivières, le ou vers le 31 mai 2002, l'intimé NORMAN BURNS a exercé ses activités de façon malhonnête et négligente à l'égard de son client Jeannot Lemieux en lui remettant un faux relevé de placements sur lequel il a contrefait la signature de Diane Bouchard, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT CAMILLE LÉVESQUE

4. À Trois-Rivières, le ou vers le 31 mai 2006, l'intimé NORMAN BURNS a exercé ses activités de façon malhonnête et négligente en fournissant à son client Camille Lévesque un faux relevé de placements, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

5. À Trois-Rivières, le ou vers le 30 juin 2006, l'intimé NORMAN BURNS a exercé ses activités de façon malhonnête et négligente en fournissant à son client Camille Lévesque un faux relevé de placements, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT GÉRALD NICKNER

6. À Trois-Rivières, le ou vers le 30 septembre 2006, l'intimé NORMAN BURNS a exercé ses activités de façon malhonnête et négligente en fournissant à son client Gérald Nickner un faux relevé de placements, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

CD00-0731

PAGE : 3

7. À Trois-Rivières, le ou vers le 6 novembre 2006, l'intimé NORMAN BURNS a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité alors qu'il s'est approprié, pour ses fins personnelles, la somme de 8 000 \$ qui lui a été confiée par son client Gérald Nickner pour effectuer des placements, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 17 et 33 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01);

À L'ÉGARD DE SON CLIENT GUY FORTIN

8. À Trois-Rivières, le ou vers le 2 septembre 2005, l'intimé NORMAN BURNS a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité alors qu'il s'est approprié, pour ses fins personnelles, la somme de 25 000 \$ qui lui a été confiée par son client Guy Fortin pour effectuer des placements, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 17 et 33 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01);

9. À Trois-Rivières, le ou vers le 18 janvier 2006, l'intimé NORMAN BURNS a fait défaut d'exercer ses activités avec intégrité alors qu'il s'est approprié, pour ses fins personnelles, la somme de 200 000 \$ qui lui a été confiée par son client Guy Fortin pour effectuer des placements, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 17 et 33 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01);

10. À Trois-Rivières, le ou vers le 31 janvier 2007, l'intimé NORMAN BURNS a exercé ses activités de façon malhonnête et négligente en fournissant à son client Guy Fortin des faux relevés de placements, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.01); »

[2] D'entrée de jeu, l'intimé enregistra un plaidoyer de culpabilité sur les chefs d'accusation 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

[3] L'audition se poursuit ensuite relativement aux chefs d'accusation 2 et 3.

CD00-0731

PAGE : 4

[4] La plaignante fit alors entendre M. Jeannot Lemieux (M. Lemieux) ainsi que l'intimé et produisit une preuve documentaire.

[5] Quant à l'intimé, il choisit de témoigner lui-même pour sa défense.

[6] Au terme de l'audition, le comité commanda la transcription des notes sténographiques, lesquelles lui sont parvenues le 23 mars 2009, date de la prise en délibéré.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[7] À la suite de son plaidoyer de culpabilité sur les chefs d'accusation 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, il y a d'abord lieu de déclarer l'intimé coupable desdits chefs.

[8] Quant aux chefs d'accusation 2 et 3, ceux-ci reprochent à l'intimé d'avoir exercé ses activités de façon malhonnête et négligente en procurant à son client M. Lemieux d'une part un faux relevé de placements et, d'autre part, en lui fournissant le même relevé après y avoir contrefait la signature de Mme Diane Bouchard.

[9] Or la plaignante n'est pas parvenue à se décharger de son fardeau de preuve sur ces chefs.

[10] D'une part, la preuve présentée au comité ne lie d'aucune façon l'intimé à la confection de la lettre ou relevé de placements en cause.

CD00-0731

PAGE : 5

[11] Celle-ci a en effet révélé que la lettre (ou relevé de placements) est parvenue à M. Lemieux à la suite de démarches qu'il a lui-même, sans intervention de l'intimé, entreprises auprès de l'Industrielle Alliance. Il aurait reçu le document par la poste.

[12] De plus, les informations qui y sont indiquées proviendraient du centre informatique de la compagnie et seraient exactes. Les placements et contrats y mentionnés existaient bel et bien et les montants indiqués représentaient précisément les valeurs qui se retrouvaient dans les comptes au nom de M. Lemieux. Aucune preuve pouvant laisser à penser qu'il puisse s'agir d'un faux relevé n'a été présentée au comité.

[13] D'autre part, relativement à la « signature » de Mme Diane Bouchard (Mme Bouchard), si l'on se fie à la version des faits de l'intimé, lors d'une rencontre au domicile de M. Lemieux, le relevé lui aurait été exhibé par ce dernier. Il venait de le recevoir et, comme il s'interrogeait au sujet de la personne avec laquelle il devrait communiquer s'il désirait plus d'informations, l'intimé l'aurait avisé de contacter Mme Bouchard et aurait inscrit le nom de cette dernière sur le document. Il lui aurait alors suggéré Mme Bouchard comme la personne ressource auprès de l'Industrielle Alliance avec laquelle il pourrait communiquer s'il avait besoin de renseignements additionnels.

[14] Sa version des événements n'a été ni contredite ni contestée par M. Lemieux. Voici, lorsque contre-interrogé, le témoignage de ce dernier :

« Q. [54] On va revenir vite vite à la lettre qu'on parle, la fameuse lettre qui est ici, puis je vais te faire souvenir de la madame qui est là, Diane Bouchard, c'était l'administratrice du bureau à Trois-Rivières.

CD00-0731

PAGE : 6

R. Ah! o.k.

Q. [55] Puis c'est moi qui ai signé ça, la journée que tu as reçu cette lettre-là, j'étais chez vous, j'ai signé cette lettre-là, puis j'ai mentionné : « Si tu as besoin d'un contact au bureau de Trois-Rivières, de contacter madame Bouchard. »

R. Ah!

Q. [56] C'est moi qui ai marqué ça.

R. Ah! oui!

Q. [57] Puis ça, je me souviens très très bien. Je me souviens de toutes les rencontres qu'on a eues, monsieur Lemieux. Là, je vais vous poser une couple de questions, après ça je vais revenir...

R. Non, peut-être là-dessus, je ne te donne pas tort là-dessus. »

[15] Soulignons de plus que sur le document la « signature » de Mme Bouchard n'apparaît pas à l'endroit habituel, ce qui tendrait à accréditer les affirmations de l'intimé.

[16] Enfin si, tel que la preuve l'a révélé, le document fait état d'informations exactes provenant de l'Industrielle Alliance, quel intérêt M. Burns aurait-il eu à forger la signature de Mme Bouchard sur le document? La preuve n'en a démontré aucun.

[17] Dans de telles circonstances, les chefs d'accusation 2 et 3 seront rejetés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur les chefs 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10;

CD00-0731

PAGE : 7

DÉCLARE l'intimé coupable des chefs d'accusation 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de la plainte;

REJETTE les chefs d'accusation 2 et 3;

CONVOQUE les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction.

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT, avocat
Président du comité de discipline

(s) Bernard Meloche

M^e BERNARD MELOCHE, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Robert Chamberland

M. ROBERT CHAMBERLAND, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Éric Cantin
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé se représente lui-même

Date d'audience : 4 mars 2009

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein

- MacPherson, Shannon Leanne
La Corporation Canaccord Capital

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'*Instruction générale n° Q-9* afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéficiaire de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes:

- le représentant exerce une autre activité en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du chef de l'inscription, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du chef de l'inscription, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'OCRCVM l'engagement d'informer le chef de l'inscription.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Jennings Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 2 050 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Western Financial Group en faveur de Jennings Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Western Financial Group renonce à concourir est de 1 889 622 \$.

Jennings Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 999 500 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Aliquippa Resources Ltd. en faveur de Jennings Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Aliquippa Resources Ltd. Inc. renonce à concourir est de 258 500 \$.

W.D. Latimer Co. Limited

Approbation de la réduction d'un emprunt de 800 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Jane Elizabeth Bracken en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Jane Elizabeth Bracken renonce à concourir est de 1 750 000 \$.

W.D. Latimer Co. Limited

Approbation de la réduction d'un emprunt de 700 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Anne Catherine Deluca en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Anne Catherine Deluca renonce à concourir est de 1 760 000 \$.

W.D. Latimer Co. Limited

Approbation de la réduction d'un emprunt de 100 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Courtney Michael Bracken en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Courtney Michael Bracken renonce à concourir est de 163 000 \$.

Paradigm Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 2 150 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital U.S. Inc. (USD) en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital U.S. Inc. (USD) renonce à concourir est de 0 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Consultation

PRINCIPES CLÉS DE L'ORIENTATION FUTURE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE CANADIEN DE SUFFISANCE DES CAPITAUX EN ASSURANCE DE DOMMAGES

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation une version conforme à son cadre réglementaire du projet de document « Principes clés de l'orientation future du cadre réglementaire canadien de suffisance des capitaux en assurance de dommages », élaboré et proposé par le Comité consultatif sur le test du capital minimal (TCM).

Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur la composition et les travaux du Comité consultatif sur le TCM ainsi que le projet de document en consultation.

Commentaires

Toutes personnes intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 août 2009 à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

M. Claude La Rochelle
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4513
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4513
Courrier électronique : claudel.rochelle@lautorite.qc.ca

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE TEST DU CAPITAL MINIMAL

Depuis l'entrée en vigueur du cadre de solvabilité actuel, le Canada est reconnu à l'échelle internationale comme un des chefs de file au chapitre des tests de suffisance des capitaux fondés sur les risques qui s'appliquent aux sociétés d'assurance. On manifeste beaucoup d'intérêt au Canada et à l'étranger pour l'élaboration de nouvelles exigences de capital visant à élaborer de meilleures méthodes pour mesurer les risques et ainsi à faciliter l'amélioration des procédures de gestion des risques au sein des institutions.

Les organismes de réglementation et l'industrie canadienne de l'assurance de dommages collaborent au sein du Comité consultatif sur le Test du capital minimal (TCM) afin d'élaborer des techniques plus avancées de mesure du risque (modèles internes) qui pourront être intégrées au TCM. Ces techniques comprendront l'élaboration de critères de gestion des risques et de divulgation qui s'appliqueront dans le cadre des méthodes sensibles aux risques qu'utiliseront les sociétés qui sont déterminées à les mettre en œuvre et qui disposent des ressources pour le faire.

Le Comité consultatif sur le TCM est coprésidé par Chris Townsend, représentant en assurance de dommages de la Commission sur la gestion des risques et le capital requis de l'Institut canadien des actuaires (« ICA »), Chris Walton, membre du Comité des affaires financières du Bureau d'assurance du Canada (« BAC »), et Bernard Dupont, directeur de la Division des fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Ce comité se compose de représentants du BAC, de l'ICA, de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (« SIMA-IARD »), du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (« CCRRA »), du BSIF et de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), de même que de représentants de l'industrie.

La présente note est la première d'une série de documents d'information périodiques sur les progrès qu'accomplit le Comité consultatif sur le TCM relativement à l'élaboration d'un nouveau cadre d'évaluation de la suffisance du capital des sociétés d'assurance de dommages.

Le Comité prévoit d'élaborer et de recommander à l'Autorité et au BSIF des changements qui seront apportés progressivement au cadre actuel de suffisance du capital. Sa tâche première consistera à définir une méthode pour mesurer le risque d'assurance.

Tandis que le Comité poursuit ses travaux, l'Autorité prévoit consulter l'industrie avant d'apporter quelque modification que ce soit au cadre. Ces travaux comporteront un avantage accessoire important, soit le renforcement des assises conceptuelles et analytiques, ce qui permettra de s'assurer que l'approche actuelle fondée sur des facteurs et des formules demeure convenablement axée sur les risques pour la majorité des institutions qui n'appliqueront pas leurs propres modèles.

Bien que le calendrier définitif n'ait pas encore été établi, la mise en œuvre de la mesure du risque d'assurance aux fins de la détermination du capital réglementaire est prévue en 2014, et elle sera suivie de l'élaboration des modèles de mesure des autres risques.

PRINCIPES CLÉS DE L'ORIENTATION FUTURE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE CANADIEN DE SUFFISANCE DES CAPITAUX EN ASSURANCE DE DOMMAGES

Contexte

Le présent document du Comité consultatif sur le Test du capital minimal (TCM) a pour but d'énoncer les grands principes qui orienteront l'élaboration du nouveau cadre de capital régissant les sociétés d'assurance de dommages au Canada. Ces principes visent à encourager le recours à de meilleures méthodes de décision fondées sur le risque et à mieux tenir compte du profil de risque et des pratiques de gestion des risques des assureurs.

Les principales parties prenantes du secteur des assurances de dommages collaborent au sein du Comité consultatif sur le TCM afin :

- d'établir un consensus au sujet de l'orientation du nouveau dispositif de suffisance du capital;
- de définir les priorités et l'échéancier;
- de soumettre, à titre d'experts, des observations sur les principes de haut niveau;
- d'identifier les ressources disponibles aux fins de l'élaboration des normes techniques;
- d'assigner les tâches aux divers groupes de travail - ICA par exemple;
- d'analyser les recommandations des groupes techniques sur les modifications relatives au cadre de capital;
- d'examiner les critères du BSIF, ou d'autres organismes de réglementation, et de soumettre, à titre d'experts, des observations;
- de recommander à l'Autorité et au BSIF les éléments qui formeront le nouveau cadre de capital fondé sur les modèles internes.

Principes clés

Le nouveau cadre de capital devrait :

1. Encourager une saine gestion des risques

- Les approches fondées sur les modèles internes devraient reconnaître les mérites des sociétés qui gèrent leurs risques suivant des exigences minimales et de façon prudente.
- Les modèles, techniques, paramètres, hypothèses et données de base qui sont utilisés aux fins de la détermination des exigences en capital devraient normalement être appliqués à l'interne pour la gestion des risques.
- Des normes seront établies relativement à l'utilisation des modèles.
- Lorsqu'une approche fondée sur les modèles internes est utilisée pour un risque particulier, elle doit s'appliquer à toutes les réalisations de ce risque et pour l'ensemble des sociétés du groupe (le choix sélectif n'est pas autorisé), sauf lorsque le risque est négligeable.
- Un ratio d'effet de levier ou une autre mesure pertinente pourrait utilement compléter un test de capital fondé sur le risque.

2. Encourager la planification des fonds propres et réduire au minimum les effets procycliques

- Le cadre de capital devrait favoriser la planification adéquate des fonds propres et la création de réserves d'excellente qualité durant les années de croissance rentable – le niveau de ces réserves de fonds propres devrait permettre aux sociétés de faire face à des scénarios de pertes imprévus et de se tirer de situations défavorables.
- Dans la mesure du possible, le cadre de capital devrait réduire au minimum les effets procycliques (c.-à-d. la tendance d'une règle, telle qu'une exigence en capital, à exacerber les effets des phénomènes de marché comme le cycle économique) et prendre en compte leur incidence macroprudentielle (c.-à-d. l'incidence des règles sur la santé du système financier dans son ensemble).
- Le cadre de capital devrait, globalement, permettre de constituer suffisamment de réserves en capital dans les sociétés d'assurance de dommages pour encourager la stabilité systémique.

Pour la mesure des risques

3. Tenir compte de tous les risques

- Le cadre de capital devrait tenir compte de tous les risques du groupe consolidé :
 - notamment les risques d'assurance (y compris le risque de catastrophe), de marché et de crédit, de liquidité, de même que le risque opérationnel;
 - la méthode et le processus de prise en compte pourraient varier en fonction du degré de précision pratique de la mesure du risque.
- Les exigences de capital devraient, pour une catégorie de risque particulière, tenir compte des facteurs d'atténuation des risques, de la réassurance, des liens de dépendance et de la diversification/concentration, compte tenu de leur efficacité dans des conditions normales et dans des situations de crise.
- Les risques devraient faire l'objet d'une agrégation. Aucune diversification selon les catégories de risques ne sera permise, à moins que l'on ne prouve qu'elle résistera à une situation de crise.

4. Déterminer l'actif, le passif et les exigences en capital d'une manière cohérente aux fins de la mesure des risques

- Les postes hors bilan doivent être pris en compte.

5. Être pratique tout en étant valide sur le plan technique

- Une approche standard devrait s'appliquer à chacun des risques.
- Le cadre régissant les exigences en matière de capital des sociétés d'assurance de dommages devrait se composer de deux éléments de base :
 - une approche standard, que toutes les sociétés doivent appliquer afin de déterminer leurs exigences minimales de capital et que les sociétés, sans autorisation préalable de l'utilisation de modèles internes, appliquent afin de déterminer leur capital réglementaire et leur capital cible requis; et
 - une approche fondée sur les modèles internes, que toutes les sociétés, ayant obtenu l'autorisation d'utiliser des modèles internes, doivent appliquer afin de déterminer leur capital réglementaire et leur capital cible requis, sous réserve de seuils minimaux définis par l'Autorité.
- À condition que les assureurs respectent les paramètres réglementaires qui ont été définis à l'égard des diverses catégories de risques, les assureurs devraient pouvoir élaborer leur approche fondée sur les modèles internes en ayant la possibilité de choisir certaines, mais pas nécessairement toutes les données d'entrée des modèles et en tenant compte de critères quantitatifs et qualitatifs relatifs aux données. En règle générale, les assureurs devraient recourir à des hypothèses standards lorsque celles-ci ne sont pas fonction des circonstances particulières de l'institution.
- L'approche standard pourrait devoir faire l'objet d'un rajustement selon les tests effectués dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes.
- Les exigences en capital relatives aux risques négligeables pourraient être fondées sur une approche standard, même dans le cas des assureurs de dommages qui auraient par ailleurs choisi d'appliquer une approche fondée sur les modèles internes aux fins de la détermination du capital réglementaire.

6. Tenir compte des risques actuels sur une base de continuité ainsi que de l'éventualité d'une liquidation et d'une restructuration

- Les risques devraient être mesurés sur une base de continuité et prendre en compte les frais de liquidation et de restructuration.

- Le capital réglementaire disponible exerce deux fonctions clés : il permet aux institutions d'absorber des pertes dans le cadre de leurs activités courantes et de protéger les souscripteurs et les créanciers contre les pertes en cas de liquidation.
- Aux fins de la définition du capital disponible et du capital requis, les risques ne doivent pas être pris en compte en double.
- Les risques actuels englobent tous les engagements en cours, qu'ils soient inscrits ou non au bilan.
- Les nouveaux contrats futurs et les renouvellements doivent être pris en compte.

7. Utiliser des mesures comparables à l'échelle des risques et des produits, par exemple la valeur à risque (VAR) ou l'espérance conditionnelle unilatérale (ECU)

- La cohérence de la mesure devrait être maintenue, autant que possible, d'un risque à l'autre.
- La mesure du risque devrait reposer sur des données crédibles sur le plan statistique.
- La mesure du risque devrait établir une période de référence (combinée à une mesure convenable de la provision terminale) commune pour toutes les institutions.
- Le cadre (exigences minimales de capital) devrait reposer sur un niveau de mesure du risque (p. ex. VAR ou ECU 99) commun pour toutes les institutions.
- Les sociétés devraient conserver un niveau de capital supérieur à la cible de capital réglementaire afin de tenir compte des cycles économiques, des cotes souhaitées et des écarts au chapitre de la gestion des risques, et elles devraient par ailleurs établir un ratio cible interne de capital.

8. Utiliser la méthode de l'actif total requis

- Le niveau de capital actuel et les marges relatives au passif actuariel devraient être évalués de façon globale.
- Le processus de mesure devrait être détaillé et complet.
- Les pertes prévues dans le cadre de la méthode de l'actif total requis devraient tenir compte de marges pour détérioration et de marges pour erreurs d'estimation.

Pour l'adéquation du capital

9. S'assurer du caractère prudent du niveau du capital

- Afin de favoriser la discipline du marché, la signification et la méthode relatives au capital réglementaire et aux exigences en capital, ainsi que l'information factuelle qui s'y rattache, devraient être transparentes.
- Le capital réglementaire englobe les pertes imprévues dans l'ensemble du bilan dans des situations de crise; les pertes imprévues comprennent les pertes découlant de la volatilité (fluctuation statistique), de même que des catastrophes et d'autres événements imprévus.
- Même lorsqu'il s'agit de la méthode de l'actif total requis, le capital doit être fixé, de façon indépendante, à un niveau prudent qui en sus de celui du passif, car le capital doit servir à absorber les pertes imprévues.

10. Tenir compte des meilleures pratiques et des principes internationaux

- Le marché des assurances étant d'envergure mondiale, la gestion du risque au Canada devrait tenir compte des meilleures pratiques internationales.
- Les meilleures pratiques et les principes internationaux devraient être adaptés au marché, aux risques et aux produits des sociétés canadiennes.
- Les exigences en capital devraient être fondées sur les risques.

Pour la surveillance des risques

11. Permettre une comparaison des risques semblables à l'échelle des institutions financières

- Les banques, les sociétés d'assurance de personnes et les sociétés d'assurance de dommages devraient détenir des niveaux comparables de capital pour des produits et des risques semblables, en tenant compte du degré de prudence inhérent à leurs activités et à leur bilan.
- Tout en respectant le besoin d'avoir en place des règles de jeu équitables, le cadre de capital devrait tenir compte des différences au chapitre de la nature des activités et du contexte opérationnel à l'échelle des secteurs.

12. Être transparent, validé et fondé sur des données crédibles

- Le modèle, de même que les hypothèses et les données d'entrée qui s'y rattachent, doivent être divulgués de manière suffisamment détaillée pour que les utilisateurs des états financiers puissent l'analyser et le comparer avec celui d'autres institutions.
- Il faudrait établir des normes minimales relatives aux données et aux paramètres d'entrée des modèles.
- Les données crédibles pourraient faire l'objet d'une vérification.
- S'il y a lieu, il faudrait prendre en compte les normes professionnelles existantes ou à venir (p. ex., les normes de l'ICA) aux fins de l'élaboration des critères.
- Les données devraient tenir compte des résultats et des pratiques de l'institution elle-même, et lorsqu'elles doivent être complétées au moyen de données externes à l'institution, les données en question devront convenir à la stratégie opérationnelle et aux risques de la société.

13. Utiliser des méthodes fiables assorties d'hypothèses défendables en situations de crise

- Les règles d'utilisation des modèles devraient être claires.
- Un processus devrait être en place pour veiller à ce que le modèle soit appliqué de façon convenable.
- Un processus d'examen devrait être mis en œuvre.
- Les résultats des modèles devraient être reproductibles.
- Les changements importants apportés aux modèles (p. ex. paramètres, hypothèses et méthodes) doivent faire l'objet d'une approbation.

14. Faire partie des niveaux d'intervention aux fins de la surveillance

- Le niveau minimal et le niveau cible de capital devraient faire partie du processus d'évaluation du profil de risque à titre d'outils parmi une série de niveaux de contrôle, qui définissent des mesures prudentielles d'interventions possibles lorsque, notamment, le niveau du capital tombe en deçà d'un seuil prédéterminé.
- Le niveau du ratio de capital aux fins d'intervention devrait être suffisamment élevé pour permettre l'application rapide de mesures prudentielles.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La London et Midland Compagnie d'Assurance Générale (autre nom utilisé par London and Midland General Insurance Company)

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers annule le permis d'assureur de La London et Midland Compagnie d'Assurance Générale en conformité avec la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32.

Cette annulation fait suite à une demande de l'assureur, considérant la cessation de ses activités au Québec.

Le siège de l'assureur est situé au 201 Queens Avenue, London (Ontario) N6A 1J1.

Le représentant principal au Québec est monsieur David Eramian de Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville-Marie, bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

À compter de la date de la signature de cet avis, La London et Midland Compagnie d'Assurance Générale n'est plus autorisée à exercer ses activités, au Québec, dans le domaine des assurances.

Fait le 29 juin 2009

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

La compagnie d'assurance Washington National (autre nom utilisé par Washington National Insurance Company)

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers annule le permis d'assureur de La compagnie d'assurance Washington National en conformité avec la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32.

Cette annulation fait suite à une demande de l'assureur ayant cessé ses activités au Québec.

Le siège de l'assureur est situé au 600 West Chicago Avenue, Chicago Illinois, USA, 60610.

Le représentant principal au Québec est Me Robert W. McDowell de Fasken Martineau DuMoulin LLP, dont l'établissement d'affaires est situé au 66 Wellington Street West, Box 20, suite 4200, Toronto Dominion Bank Tower, Toronto, Ontario, M5K 1N6.

À compter de la date de la signature de cet avis, La compagnie d'assurance Washington National n'est plus autorisée à exercer ses activités au Québec, dans le domaine des assurances.

Fait le 25 juin 2009

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

MODIFICATIONS CONSTITUTIVES

CHANGEMENT DE NOM LÉGAL

		Date du		
		Année	Mois	Jour
DE	À			
Caisse d'Économie des Portugais de Montréal	Caisse Desjardins Portugaise	2009	06	19

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Intercâble ICH inc.

Interdit à Intercâble ICH inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 mars 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 29 juin 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0185

Medical Intelligence Technologies Inc.

Interdit à Medical Intelligence Technologies Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi que ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 mars 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 26 juin 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0183

6.5.2 Révocations d'interdiction

African Copper PLC

Révoque la décision 2009-FIIC-0166, prononcée le 11 juin 2009, adressée à African Copper PLC, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci a déposé ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 mars 2009.

La révocation est prononcée le 26 juin 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0187

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DiagnoCure Inc.	25 juin 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Catégorie Groupe Tactical Energy	29 juin 2009	Ontario
International Royalty Corporation	29 juin 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier Cominar	30 juin 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Groupe SNC-Lavalin inc.	26 juin 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Capital Power Corporation	25 juin 2009	Alberta
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	26 juin 2009	Alberta
Claymore Silver Bullion Trust	30 juin 2009	Ontario
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique	26 juin 2009	Alberta
Corporation minière Alexis	30 juin 2009	Ontario
Fiducie de Capital TX IV Banque Toronto-Dominion	30 juin 2009	Ontario
Fonds Brandes	29 juin 2009	Ontario
Fonds d'actions globales Brandes		
Fonds équilibré global Brandes		
Fonds d'actions internationales Brandes		
Fonds d'actions globales à petite capitalisation Brandes		
Fonds d'actions de marchés émergents Brandes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions américaines Brandes		
Fonds d'actions américaines à petite capitalisation Brandes		
Fonds d'actions canadiennes Brandes		
Fonds obligataire axé sur les sociétés Brandes		
Fonds du marché monétaire canadien Brandes		
Fonds d'actions canadiennes Brandes Sionna		
Fonds équilibré canadien Brandes Sionna		
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Brandes Sionna		
Fonds de revenu diversifié Brandes Sionna		
Fonds communs de placement Frontier <i>Alt</i>	30 juin 2009	Ontario
Fonds obligations d'occasions Frontier <i>ALT</i>		
Fonds catégorie capital de ressources Frontier <i>ALT</i>		
Fonds d'obligations tactique Fiera Horizons AlphaPro	30 juin 2009	Ontario
Fonds de placement Phillips, Hager & North	26 juin 2009	Colombie-Britannique
Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North		
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes Phillips, Hager & North		
Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North		
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North		
Fonds fiduciaire de retraite d'actions outre-mer Phillips, Hager & North		
Fonds de placement Phillips, Hager & North	26 juin 2009	Colombie-Britannique
Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North		
Fonds de marché monétaire américain		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Phillips, Hager & North		
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North*		
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North		
Fonds équilibré Phillips, Hager & North		
Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North		
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North		
Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North*		
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions américaines avec couverture de change Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change Phillips, Hager & North*		
Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North		
Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North*		
Fonds Vintage Phillips, Hager & North*		
Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North*		
Fonds d'obligations Valeurs communautaires Phillips, Hager & North		
Fonds équilibré Valeurs communautaires Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions canadiennes Valeurs communautaires Phillips, Hager & North		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions mondiales Valeurs communautaires Phillips, Hager & North Fonds équilibré mondial BonaVista Fonds de valeur d'actions canadiennes BonaVista		
Fonds Dimensionnels Fonds d'actions canadiennes de base DFA Fonds d'actions américaines de base DFA Fonds américain de valeur DFA Fonds américain de sociétés à faible capitalisation DFA Fonds d'actions internationales de base DFA Fonds international de valeur DFA Fonds international de sociétés à faible capitalisation DFA Fonds mondial de titres du secteur immobilier DFA Fonds mondial de titres à revenu fixe de cinq ans DFA Fonds de titres à revenu fixe de qualité DFA	26 juin 2009	Colombie-Britannique
Fonds FNB d'obligations mondiales tactique	30 juin 2009	Ontario
Fonds Keystone Fonds d'actions AGF Keystone Fonds d'obligations Beutel Goodman Keystone Fonds revenu élevé Manuvie Keystone Fonds américain de valeur Manuvie Keystone Fonds Portefeuille équilibré Keystone Fonds Portefeuille équilibre et croissance Keystone Fonds Portefeuille prudent Keystone Fonds Portefeuille croissance Keystone Fonds Portefeuille croissance maximum Keystone	30 juin 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Cundill Keystone International de valeur (<i>auparavant Catégorie Templeton Keystone International d'actions</i>)		
Catégorie Power Dynamique Keystone Petites sociétés		
Fonds Placements Franklin Templeton	2 juillet 2009	Ontario
Fonds européen Templeton		
Fonds de croissance mondiale Franklin		
Fonds japonais Franklin		
Fonds immobilier mondial Franklin		
Fonds d'orientation américaine Bissett		
Fonds de sociétés canadiennes à grande capitalisation Franklin Templeton		
Fonds d'actions essentielles canadiennes Franklin Templeton		
Fortis Inc.	29 juin 2009	Ontario
Front Street Growth Fund	25 juin 2009	Ontario
Front Street Special Opportunities Canadian Fund Ltd.	25 juin 2009	Ontario
Genworth MI Canada Inc.	29 juin 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Artis Real Estate Investment Trust	25 juin 2009	Manitoba
Fonds AGF de marché monétaire canadien	26 juin 2009	Ontario
Fonds BMO	26 juin 2009	Ontario
BMO Catégorie valeur internationale*		
BMO Fonds de fiducies de revenu		
Fonds BMO (Les)	26 juin 2009	Ontario
BMO Fonds international d'actions		
BMO Catégorie valeur internationale		
BMO Fonds de fiducies de revenu		
Fonds communs de placement Mackenzie	25 juin 2009	Ontario
Catégorie Mackenzie Focus International		
Catégorie Mackenzie Cundill International		
OPTI Canada Inc.	30 juin 2009	Alberta
Portefeuilles privés BMO Harris	26 juin 2009	Ontario
Portefeuille canadien de revenu de dividendes BMO Harris		
Portefeuille d'occasions obligataires BMO Harris		
Portefeuille de revenu d'occasions obligataires BMO Harris		
Série d'O.P.C. de Répartition Primerica Concert	30 juin 2009	Ontario
Fonds de croissance active Primerica		
Fonds de croissance Primerica		
Fonds de croissance modérée Primerica		
Fonds de croissance conservateur Primerica		
Fonds de revenu Primerica		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds du marché monétaire canadien Primerica		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Bowmore Exploration Ltd.

Vu la demande présentée par Bowmore Exploration Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 juin 2009 (la « demande »);

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de :

- a) 3 175 000 unités au prix de 0,20 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription; chaque bon entier permettant d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,35 \$ pendant une période de 48 mois suivant la date de clôture du placement;
- b) 600 000 actions ordinaires auprès d'André St-Michel et José Conrado Terrazas Cano, en contrepartie de la cession de droits et d'obligations visant la propriété Santa Elvira;

le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord au placement.

Fait à Montréal, le 30 juin 2009.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR: 1438319

Décision n°: 2009-FS-0446

Malaga Inc.

Vu le placement de droits de Malaga Inc. (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 25 juin 2009 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

vu le dépôt par l'émetteur en date du 28 mai 2009, de l'avis prévu à l'article 2.1(1)a) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 2 juin 2009 relativement à l'opération visée prévue à la notice d'offre;

vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 137 117 367 droits de souscription, tel que prévu dans la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 26 juin 2009 26 juin 2009.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR: 1427993

Décision n°: 2009-FS-0409

Veolia Environnement S.A.

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Veolia Environnement S.A. (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (le « décideur ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense des exigences de prospectus de la législation (la « dispense de prospectus ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
 - a) aux opérations sur les parts (les « parts ») d'un :
 - i) FCPE permanent nommé Sequoia Classique International (le « Fonds classique principal »), qui est un *fonds commun de placement d'entreprise* ou un « FCPE », d'un type communément utilisé en France pour la conservation et le dépôt d'actions détenues par des employés investisseurs;
 - ii) FCPE temporaire nommé Sequoia Classique International Relais 2009 (le « Fonds classique temporaire »), qui fusionnera avec le Fonds classique principal au terme du programme d'actionnariat des employés (tel que ce terme est défini ci dessous), cette opération étant décrite comme étant la « fusion » au paragraphe 10 d) des déclarations (le terme « Fonds classique » désigne, avant la fusion, le Fonds classique temporaire et, après la fusion, le Fonds classique principal);
 - iii) compartiment nommé Sequoia Plus International 2009 (le « Fonds protégé », et collectivement avec le Fonds classique principal et le Fonds classique temporaire, les « Fonds ») d'un FCPE permanent nommé Sequoia Harmonie International;

effectuées en rapport avec le programme d'actionnariat des employés auprès des employés admissibles (tel que ce terme est défini ci dessous) des sociétés canadiennes membres du même groupe (tel que ce terme est défini ci dessous) résidant dans les territoires ainsi qu'en Colombie-Britannique et en Alberta et qui choisissent de participer au programme d'actionnariat des employés (collectivement, les « participants canadiens »);

- b) aux opérations sur les actions ordinaires du déposant (les « actions ») effectuées par les Fonds auprès des participants canadiens au moment du rachat de parts à leur demande;
 - c) à l'émission de parts du Fonds classique aux porteurs de parts du Fonds protégé au moment d'un transfert des actifs des participants canadiens dans le Fonds protégé vers le Fonds classique à la fin de la période de blocage (tel que ce terme est défini ci dessous);
2. une dispense des exigences d'inscription à titre de courtier de la législation (la « dispense d'inscription ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
 - a) aux opérations sur les parts des Fonds effectuées en rapport avec le programme d'actionnariat des employés auprès des participants canadiens;
 - b) aux opérations sur les actions effectuées par les Fonds auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande; et
 - c) à l'émission de parts du Fonds classique aux porteurs de parts du Fonds protégé au moment d'un transfert des actifs des participants canadiens dans le Fonds protégé vers le Fonds classique à la fin de la période de blocage.
 3. une dispense des exigences d'inscription à titre de conseiller et de courtier de la législation pour que ces exigences ne s'appliquent pas au gérant des Fonds, Natixis Asset Management (la « société de gestion »), dans la mesure où ses activités décrites aux paragraphes 14 et 15 des déclarations sont assujetties aux exigences d'inscription à titre de conseiller et de courtier de la législation (collectivement, avec la dispense de prospectus et la dispense d'inscription, la « dispense relative au placement »); et
 4. une dispense des exigences d'inscription à titre de courtier de la législation pour que ces exigences ne s'appliquent pas à la première opération sur toute part ou action acquise par des participants canadiens

dans le cadre du programme d'actionnariat des employés ou en rapport avec celui-ci (la « dispense relative à la première opération »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double),

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : la Colombie-Britannique et l'Alberta; et
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le Règlement 14-101 sur les définitions, le *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivants du déposant :

1. Le déposant est une société constituée en vertu du droit français. Il n'est pas et n'a actuellement pas l'intention de devenir un émetteur assujéti (ou l'équivalent) en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires, de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta. Le siège social du déposant est situé en France.
2. Le déposant exerce ses activités au Canada par l'entremise des sociétés membres du même groupe suivantes : Veolia ES Canada Inc., Veolia ES Canada Services Industriels Inc., Veolia ES Canada Industrial Services Inc., Veolia ES Matières Résiduelles Inc., Veolia Transport Québec Inc., Autobus Boulais Ltée, Veolia Water Canada Inc., John Meunier Inc., Montenay Inc. et Veolia Transportation Inc. (collectivement, les « sociétés canadiennes membres du même groupe » et, avec le déposant ainsi que d'autres sociétés membres du même groupe que celui ci, le « Groupe Veolia »).
3. Chacune des sociétés canadiennes membres du même groupe est une filiale contrôlée directement ou indirectement par le déposant et n'est pas, et n'a pas l'intention de devenir, un émetteur assujéti (ou l'équivalent) en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires, de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta. Le siège social du Groupe Veolia au Canada est situé au Québec et la majorité des employés des sociétés canadiennes membres du même groupe sont employés au Québec.
4. À la date des présentes et après la prise d'effet du programme d'actionnariat des employés, les résidents canadiens ne possèdent et ne posséderont pas véritablement (laquelle expression, aux fins du présent paragraphe, est réputée inclure toutes les actions détenues par les Fonds pour le compte des participants canadiens) plus de 10 % des actions et ne représentent et ne représenteront pas en nombre plus de 10 % du nombre total de porteurs d'actions selon les registres du déposant.
5. Le déposant a élaboré un programme d'actionnariat des employés du Groupe Veolia (le « programme d'actionnariat des employés »). Ce programme comporte deux options de souscription :
 - a) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du Fonds classique temporaire, qui fusionnera avec le Fonds classique principal au terme du programme d'actionnariat des employés (la « Formule classique »); et

- b) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du Fonds protégé (la « Formule protégée »).
6. Seules les personnes qui sont des employés d'un membre du Groupe Veolia pendant la période de souscription du programme d'actionnariat des employés et qui satisfont aux autres critères d'emploi (les « employés admissibles ») pourront participer au programme d'actionnariat des employés.
7. Les Fonds ont été élaborés en vue de la mise en place du programme d'actionnariat des employés. Aucun Fonds n'a l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires, de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta.
8. Le Fonds classique est un FCPE, et le Fonds protégé est un compartiment d'un FCPE, d'un type communément utilisé en France pour la conservation et le dépôt d'actions détenues par des employés investisseurs. Les Fonds ont été inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers en France (l'« AMF de France ») et approuvés par celle-ci. Seuls les employés admissibles pourront détenir les parts des Fonds.
9. Toutes les parts acquises par des participants canadiens sous la Formule classique ou la Formule Protégée seront assujéties à une période de blocage d'environ cinq ans (la « période de blocage »), sous réserve de certaines exceptions prévues par le droit français (comme une cession lors du décès ou de la cessation de l'emploi).
10. Aux termes de la Formule classique :
- a) Les participants canadiens souscriront à des parts dans le Fonds classique temporaire, qui souscrira par la suite à des actions à un prix de souscription correspondant au prix calculé comme étant la moyenne du cours d'ouverture des actions (exprimé en euros) sur Euronext Paris des 20 jours de bourse précédant la date à laquelle le prix de souscription est établi par le déposant (le « prix de souscription »).
 - b) Sous réserve des restrictions quant au nombre total d'actions jumelées dont il est question au paragraphe 11 a), pour chaque action acquise par un participant canadien aux termes du Fonds classique temporaire (une « action souscrite par l'entremise de la Formule classique »), la société canadienne membre du même groupe qui emploie ce participant canadien financera, au prix de souscription, une action supplémentaire aux termes du Fonds classique (une « action jumelée aux termes de la Formule classique ») sans frais pour le compte du participant canadien jusqu'à concurrence de 28 actions jumelées aux termes de la Formule classique. Un participant canadien peut souscrire plus de 28 actions aux termes de la Formule classique; cependant, la société canadienne membre du même groupe qui l'emploie ne jumellera pas ces actions supplémentaires.
 - c) Le Fonds classique temporaire affectera les sommes reçues à l'égard des actions souscrites par l'entremise de la Formule classique et celles reçues à l'égard des actions jumelées aux termes de la Formule classique à la souscription d'actions du déposant. Les participants canadiens recevront des parts dans le Fonds classique temporaire représentant la souscription de toutes les actions, y compris les actions jumelées aux termes de la Formule classique.
 - d) Au terme du programme d'actionnariat des employés, le Fonds classique temporaire sera fusionné avec le Fonds classique principal (sous réserve de l'approbation de l'AMF de France). Les parts du Fonds classique temporaire détenues par les participants canadiens seront remplacées par des parts du Fonds classique principal proportionnellement et les actions souscrites dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront détenues dans le Fonds classique principal (cette opération étant la « fusion »).
 - e) Les dividendes versés sur les actions détenues dans le Fonds classique seront versés à ce dernier et seront utilisés en vue d'acheter des actions supplémentaires. Aucune part supplémentaire (ou

fraction de celle-ci) du Fonds classique ne sera émise à des participants canadiens. La valeur liquidative des parts du Fonds classique sera plutôt augmentée pour refléter ce réinvestissement.

- f) Aux termes de la Formule classique, à la fin de la période de blocage ou dans le cas d'un rachat anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions relatives à la période de blocage prévue par le droit français, un participant canadien peut :
- i) se faire racheter ses parts dans le Fonds classique en contrepartie d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions sous-jacentes, à ce moment; ou
 - ii) continuer à détenir des parts dans le Fonds classique et se faire racheter celles-ci à une date ultérieure.

11. Aux termes de la Formule protégée :

- a) Le prix des actions souscrites dans le cadre de la Formule protégée correspondra au prix de souscription. Pour chaque action souscrite par un participant canadien par l'entremise de la Formule protégée (une « action souscrite par l'entremise de la Formule protégée »), la société canadienne membre du même groupe qui emploie ce participant canadien financera, au prix de souscription, une action supplémentaire aux termes du Fonds protégé (une « action jumelée aux termes de la Formule protégée ») sans frais pour le compte du participant canadien jusqu'à concurrence de 14 actions jumelées aux termes de la Formule protégée. Un participant canadien peut souscrire un maximum de 14 actions aux termes de la Formule protégée et le nombre total d'actions jumelées aux termes de la Formule classique et d'actions jumelées aux termes de la Formule protégée ne peut excéder 28 actions, la priorité étant donnée aux actions jumelées aux termes de la Formule protégée.
- b) Les sommes, exprimées en euros, qu'un participant canadien cotise dans la Formule protégée sont appelées la « cotisation de l'employé ». Le Fonds protégé affectera les cotisations des employés et les sommes correspondantes reçues des sociétés canadiennes membres du même groupe dans le cadre du programme de jumelage décrit ci dessus, à la souscription d'actions du déposant. Les participants canadiens recevront des parts du Fonds protégé représentant les actions acquises au moyen des cotisations de l'employé et des cotisations correspondantes de leur employeur.
- c) Le Fonds protégé conclura un contrat de swap (le « contrat de swap ») avec Calyon (la « banque »).
- d) En vertu du contrat de swap, à la fin de la période de blocage, le Fonds protégé devra verser à la banque un montant correspondant à $A \times [B+C]$, où :
 - i) « A » est la valeur marchande de toutes les actions à la fin de la période de blocage qui sont détenues dans la Formule protégée (tel qu'établie conformément au contrat de swap);
 - ii) « B » est le montant global de toutes les cotisations de l'employé;
 - iii) « C » est un montant (le « montant de l'augmentation ») correspondant à la somme de :
 - A) un rendement annuel de 2 % à l'égard du montant global de toutes les cotisations de l'employé (le « rendement de 2 % »); et
 - B) la différence positive, s'il en est, entre :
 - I) le cours moyen des actions établi en fonction du dernier cours de clôture des actions sur Euronext Paris le dernier jour de négociation de chaque mois au cours de la période de blocage (c. à d. un total de 60 lectures à la bourse) (si le cours des actions est inférieur au prix de souscription, ce dernier sera alors utilisé), et
 - II) le prix de souscription,

multipliée par

III) le nombre d'actions souscrites par l'entremise de la Formule protégée détenues dans le Fonds protégé.

- e) En plus de ce qui précède, si, à la fin de la période de blocage, la valeur marchande des actions détenues dans le Fonds protégé (i.e., l'élément « A » de la formule ci-haut mentionnée) est inférieure à 100 % des cotisations de l'employé, la banque effectuera, en vertu d'un accord de garantie dans le contrat de swap, une cotisation au Fonds protégé afin de pallier le manque à gagner.
- f) À la fin de la période de blocage, un participant canadien pourra choisir de se faire racheter ses parts dans le Fonds protégé en contrepartie d'un paiement en espèces dont la valeur correspond à :
 - i) la cotisation de l'employé du participant canadien; et
 - ii) la partie du montant de l'augmentation revenant au participant canadien
 (la « formule de rachat »).
- g) Si un participant canadien décide de ne pas se faire racheter ses parts dans le Fonds protégé à la fin de la période de blocage, son placement dans le Fonds protégé sera transféré vers le Fonds classique (sous réserve de l'approbation de l'AMF de France). De nouvelles parts du Fonds classique seront émises aux participants canadiens applicables en considération de l'actif transféré vers le Fonds classique. Les participants canadiens auront le droit de demander de se faire racheter les nouvelles parts lorsqu'ils le désirent. Toutefois, à la suite d'un transfert au Fonds classique, la cotisation de l'employé et le montant de l'augmentation ne seront plus assujettis au contrat de swap (ni à l'accord de garantie prévu au contrat de swap).
- h) En vertu de l'accord de garantie prévu au contrat de swap, un participant canadien à la Formule protégée sera en droit de recevoir au moins 100 % de sa cotisation de l'employé et le rendement de 2 % correspondant à la fin de la période de blocage (ou à une date antérieure dans la mesure où un cas de rachat anticipé (par ex., décès, invalidité ou cessation d'emploi) est survenu).
- i) La société de gestion a le droit d'annuler le contrat de swap (ce qui annulera la garantie) à certaines conditions strictes lorsqu'il est dans le meilleur intérêt des porteurs de parts de la Formule protégée de le faire. Si la société de gestion annule le contrat de swap et cette annulation est jugée comme n'étant pas dans le meilleur intérêt des porteurs de parts de la Formule protégée, ces porteurs auront alors le droit d'intenter un recours contre la société de gestion en vertu du droit français. Un participant canadien à la Formule protégée ne sera en aucun cas tenu responsable envers le Fonds protégé, la banque ou le déposant à l'égard de tout montant excédant sa cotisation de l'employé dans le cadre de la Formule protégée.
- j) Aux termes de la Formule protégée, la cotisation de l'employé du participant canadien et le rendement de 2 % correspondant sont garantis par la banque. Le participant canadien bénéficie également des dividendes versés à l'égard des actions souscrites par l'entremise de la Formule protégée. En ce qui a trait à l'augmentation de la valeur des actions souscrites par l'entremise de la Formule protégée, un participant canadien échange en fait la valeur de ce gain à la fin de la période de blocage contre une partie du montant de l'augmentation qui lui est attribuable. Tel qu'il est énoncé ci-dessus, le montant de l'augmentation correspond en fait à la somme a) du rendement annuel de 2 % à l'égard de la cotisation de l'employé d'un participant canadien et b) de tout gain (calculé avec l'aide d'une moyenne) à l'égard des actions souscrites par l'entremise de la Formule protégée sur cinq ans. La valeur de tout gain à l'égard des actions jumelées aux termes de la Formule protégée est en fait transférée à la banque en vertu du contrat de swap.

- k) À la survenance d'un cas de rachat anticipé (par ex., décès, invalidité ou cessation d'emploi), un participant canadien peut demander de se faire racheter ses parts du Fonds protégé au moyen d'une formule de rachat modifiée. Plus particulièrement, le calcul de l'augmentation de la valeur des actions souscrites par l'entremise de la Formule protégée, s'il en est, par rapport au prix de souscription, sera établi en fonction de la valeur de ces actions au moment du rachat anticipé (et non à la fin de la période de blocage).
- l) Pendant la durée du contrat de swap, un montant correspondant aux montants nets des dividendes versés sur les actions jumelées aux termes de la Formule protégée détenues dans le Fonds protégé durant la période de blocage sera remis par le Fonds protégé à la banque à titre de contrepartie partielle pour les obligations assumées par la banque en vertu du contrat de swap. Les dividendes versés sur les actions souscrites par l'entremise de la Formule protégée qui sont détenues dans le Fonds protégé seront attribués au Fonds protégé et utilisés pour acheter des actions supplémentaires pour le compte des participants canadiens. Aucune part supplémentaire (ou fraction de celle-ci) du Fonds protégé ne sera émise aux employés. La valeur liquidative des parts du Fonds classique sera plutôt augmentée pour refléter ce réinvestissement.
- m) Aux fins fiscales fédérales canadiennes, un participant canadien à la Formule protégée est susceptible d'être réputé avoir reçu tous les dividendes versés sur les actions souscrites par l'entremise de la Formule protégée et sur les actions jumelées aux termes de la Formule protégée. Par conséquent, les participants canadiens seront généralement assujettis à l'impôt afférant aux dividendes versés sur toutes ces actions, nonobstant le fait qu'ils ne recevront pas réellement ces dividendes (en raison du réinvestissement de ces dividendes dans le cas des dividendes versés sur les actions souscrites par l'entremise de la Formule protégée ou en raison du versement des dividendes à la banque en vertu du contrat de swap dans le cas des dividendes versés sur les actions jumelées aux termes de la Formule protégée).
- n) La déclaration des dividendes sur les actions est strictement déterminée par le conseil d'administration du déposant et approuvée par les actionnaires du déposant. Le déposant ne s'est aucunement engagé envers la banque quant à un versement minimum de dividendes pendant la période de blocage.
- o) Pour adresser le fait que, au moment de la décision d'investissement initiale quant à la participation à la Formule protégée, les participants canadiens ne seront pas en mesure de quantifier les impôts éventuels qu'ils auront à payer relativement à cette participation, le déposant ou les sociétés canadiennes membres du même groupe indemniseront les participants canadiens à la Formule protégée pour les coûts suivants : les coûts afférant à l'impôt associés au versement de dividendes à l'égard de leurs actions jumelées aux termes de la Formule protégée excédant un montant donné d'euros par action pendant la période de blocage; de façon à ce que, dans tous les cas, un participant canadien soit en mesure, au moment de la décision d'investissement initiale, de déterminer l'impôt maximal qu'il aura à payer relativement aux dividendes reçus à l'égard de ces actions.
- p) Au moment du règlement des obligations du Fonds protégé en vertu du contrat de swap, le participant canadien réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) dans la mesure où les montants reçus par le Fonds protégé pour le compte du participant canadien en provenance de la banque excèdent les (ou sont inférieurs aux) montants payés à la banque par le Fonds protégé pour le compte du participant canadien. Tout montant de dividendes payé à la banque en vertu du contrat de swap servira à réduire le montant du gain en capital (ou augmentera le montant de toute perte en capital) que le participant canadien aurait autrement réalisé ou subi. Les pertes en capital subies (gains en capital réalisés) par un participant canadien peuvent généralement être compensées (diminués) par tout gain en capital réalisé (toute perte en capital subie) par le participant canadien lors de la disposition des actions, conformément aux règles et aux conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou de toute loi provinciale comparable (selon le cas).

12. Le portefeuille de chaque Fonds sera composé presque exclusivement d'actions du déposant, bien que le portefeuille du Fonds protégé comprendra également des droits et des obligations connexes en vertu du contrat de swap. Les Fonds peuvent également détenir des espèces ou quasi espèces avant d'investir dans les actions ou afin de faciliter le rachat de parts.
13. La société de gestion est une société de gestion de portefeuille régie par les lois de France. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France afin de gérer des fonds de placement français et se conforme aux règles de l'AMF de France. La société de gestion n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires, de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta.
14. Les activités de la société de gestion relatives au programme d'actionnariat des employés et aux Fonds sont limitées à la souscription d'actions du déposant, à la vente de ces actions au besoin afin de financer les demandes de rachat et aux activités pouvant s'avérer nécessaires pour donner effet au contrat de swap.
15. La société de gestion est également responsable de préparer les documents comptables et de publier des documents d'information périodiques. La société de gestion ne conseillera aucun participant canadien en matière d'investissement.
16. Le déposant, la société de gestion et les sociétés canadiennes membres du même groupe ou tout employé, mandataire ou représentant de celles-ci n'offriront pas de conseils en matière de placements aux participants canadiens à l'égard de leurs investissements dans les actions ou les parts.
17. Les actions émises dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront déposées dans les comptes du Fonds pertinent auprès de Caeis Bank (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujéti à la législation bancaire française.
18. En vertu du droit français, la société de gestion doit choisir le dépositaire parmi un nombre limité de sociétés figurant sur une liste maintenue par le ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et l'AMF de France doit approuver la nomination du dépositaire. Le dépositaire exécute des ordres concernant l'achat, la négociation et la vente d'actions et prend toutes les mesures nécessaires afin de permettre aux Fonds d'exercer les droits relatifs aux actions détenues dans leurs portefeuilles respectifs.
19. La participation au programme d'actionnariat des employés se fait sur une base volontaire et les employés admissibles résidant au Canada ne seront pas incités à participer au programme d'actionnariat des employés en vue d'obtenir un emploi ou de conserver leur emploi.
20. Le montant total investi par un participant canadien dans le programme d'actionnariat des employés ne peut excéder 25 % de sa rémunération annuelle brute estimée pour l'année civile 2009.
21. Les actions sont inscrites à la cote de l'Euronext Paris et du New York Stock Exchange. Les actions ne sont actuellement pas inscrites à la cote d'une bourse au Canada et le déposant n'a aucune intention de les inscrire. Comme il n'existe aucun marché pour les actions au Canada (et un tel marché n'est pas susceptible de se développer), les participants canadiens effectueront les premières opérations sur les actions par l'entremise de Euronext Paris ou du New York Stock Exchange, conformément aux règles et règlements de ces bourses.
22. Les participants canadiens recevront une trousse de renseignements en français ou en anglais (selon leur préférence) qui comprendra un résumé des modalités du programme d'actionnariat des employés ainsi qu'un avis décrivant les incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention de parts et de celles du rachat de celles-ci à la fin de la période de blocage, un bulletin d'information approuvé par l'AMF de France pour chaque Fonds décrivant ses principales caractéristiques ainsi qu'un bulletin de souscription. S'ils le demandent, les participants canadiens peuvent recevoir des copies du rapport annuel du déposant tel qu'il figure sur le formulaire intitulé Form 20 déposé auprès de la

Securities and Exchange Commission des États-Unis ou du document de référence français du déposant déposé auprès de l'AMF de France relativement aux actions ainsi qu'une copie des règles des Fonds pertinents (lesquelles sont analogues aux règlements administratifs d'une société par actions dans le contexte corporatif). Les participants canadiens auront également accès à des copies des documents d'information continue du déposant qui sont par ailleurs généralement fournis à ses actionnaires.

23. Environ 2 306 employés admissibles résident au Canada, dont le plus grand nombre (environ 1 167) résident au Québec, suivi de l'Ontario (588). Des employés admissibles résident également en Colombie-Britannique et en Alberta. Les employés admissibles qui résident au Canada représentent, au total, moins de 2 % de l'ensemble de l'effectif mondial du Groupe Veolia.
24. Le déposant et les sociétés canadiennes membres du même groupe ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières du Canada.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense relative au placement à la condition que les exigences de prospectus de la législation s'appliqueront à la première opération visée sur ces parts ou actions acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, à moins que les conditions ci dessous ne soient réunies :

- a) l'émetteur du titre
 - i) soit n'était pas un émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date du placement;
 - ii) soit n'est pas un émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;
- b) à la date du placement, en tenant compte de l'émission du titre et de tout autre titre de la même catégorie ou série émis en même temps que le titre ou dans le cadre de son placement, les résidents du Canada :
 - i) ne détenaient, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation de la catégorie ou de la série;
 - ii) ne représentaient pas plus de 10 % du nombre de propriétaires directs ou indirects de titres de la catégorie ou de la série;
- c) l'opération visée est effectuée :
 - i) soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;
 - ii) soit avec une personne à l'extérieur du Canada.

Les décideurs accordent également, en vertu de la législation, la dispense relative à la première opération pourvu que les conditions énoncées aux paragraphes a), b) et c) de la présente décision accordant la dispense relative au placement soient remplies.

Fait à Montréal, le 26 juin 2009.

Jean Daigle
Directeur du financement des sociétés

Claude Lessard
Chef du service de l'encadrement des intermédiaires

Décision n°: 2009-FS-0316

Victory Nickel Inc.

Vu le placement de droits de Victory Nickel Inc. (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 24 juin 2009 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

vu le dépôt par l'émetteur en date du 28 janvier 2009, de l'avis prévu à l'article 2.1(1)a du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 3 février 2009 relativement à l'opération visée prévue à la notice d'offre;

vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 261 959 809 droits de souscription, tel que prévu dans la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 25 juin 2009.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR: 1369135

Décision n°: 2009-FS-0408

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
9162-8248 Québec Inc.	2009-06-11	39 024 actions ordinaires	8 000 \$	1	0	2.5
Amanta Resources Inc.	2009-06-15	3 750 000 unités	262 500 \$	1	7	2.3
Apogee Minerals Ltd.	2009-04-30	26 812 366 unités	1 608 742 \$	1	16	2.3
Appartements 300 Lansdowne inc. (Les)	2009-06-15	99 949 actions ordinaires	310 000 \$	1	0	2.10
BluPanda, LLC	2009-05-08	479 154 parts	81 397 \$	2	3	2.3
Cal Dive International, Inc.	2009-06-10	975 000 actions ordinaires	9 116 250 \$	1	3	2.3
Corporation Minière Rocmec Inc.	2009-06-08	166 667 actions ordinaires	12 000 \$	1	0	2.14
Exploration Lounor inc.	2009-06-12	100 000 actions ordinaires	14 000 \$	1	0	2.13

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Exploration Lounor inc.	2009-06-12	250 000 actions ordinaires	35 000 \$	0	1	2.13
Exploration Lounor inc.	2009-06-15	1 000 000 actions ordinaires accréditives, 250 000 actions ordinaires et 1 250 000 bons de souscription	150 000 \$	4	2	2.3
Exploration Nemaska Inc.	2009-06-05 et 2009-06-15	1 333 333 actions ordinaires et 100 000 actions ordinaires accréditives	148 333 \$	4	0	2.5
Express Scripts Inc.	2009-06-10	1 000 actions ordinaires	67 710 \$	1	0	2.3
FideliSoft Inc.	2009-04-30	733 334 actions privilégiées de catégorie C	110 000 \$	0	4	2.3
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2009-06-15 au 2009-06-19	billets	4 064 628 \$	1	10	2.10
H2O Innovation inc.	2009-06-19	2 727 273 unités	1 500 000 \$	1	0	2.10
Hinterland Metals Inc.	2009-06-10	3 500 000 actions ordinaires accréditives	175 000 \$	8	4	2.3 / 2.5
Holly Corporation	2009-06-10	billets	6 267 958 \$	1	1	2.3
Imperial Capital Equity Partners Ltd.	2009-06-11	« Contractual commitments »	2 500 000 \$	1	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Jig-A-Monde Inc.	2008-09-26	débetures	3 000 000 \$	0	1	2.3
Jig-A-Monde Inc.	2008-11-03	débetures	1 500 000 \$	0	1	2.3
Jig-A-Monde Inc.	2009-05-22	6 833 333 actions ordinaires	10 250 000 \$	0	1	2.12
Liberty International PLC	2009-05-28	34 737 actions ordinaires	191 054 \$	1	3	2.3
New Legend Group Limited	2009-06-08	570 000 actions ordinaires	28 500 \$	13	57	2.3
Ressources Abitex Inc.	2009-06-11	10 742 869 unités	1 880 000 \$	35	4	2.3
Ressources Sirius Inc.	2009-06-18	235 unités catégorie A et 125 unités catégorie B	360 000 \$	30	0	2.9
SPEQ Publivision Inc.	2009-06-12	114 286 actions ordinaires	16 000 \$	1	0	2.5
TowerBrook Investors III (Parallel), L.P.	2009-05-29	parts de société en commandite	39 147 \$	3	0	2.3
Walton AZ Sawtooth Investment Corporation	2009-06-12	26 064 actions ordinaires catégorie B	260 640 \$	1	13	2.3 / 2.9
Walton GA Arcade Meadows 2 Investment Corporation	2009-06-02	92 533 actions ordinaires catégorie B	925 330 \$	2	51	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Artis Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Artis Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 juin 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les termes définis suivants :

« annexe » : l'annexe C intitulée « *Summary of Material Amendments to the Declaration of Trust* », laquelle fait partie intégrante de la circulaire;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 30 mars 2009, laquelle sera intégrée expressément par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de l'annexe;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2 (2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : la circulaire de sollicitation de procuration de l'émetteur datée du 19 mars 2008, la notice annuelle de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les états financiers annuels vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la circulaire et les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 mars 2009, lesquels seront intégrés expressément par renvoi dans le prospectus;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 22 juin 2009, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir la dispense permanente et la dispense temporaire;

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. l'annexe a été jointe à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
3. la circulaire sera intégrée expressément par renvoi dans le prospectus;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. l'intégration de l'annexe dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec et celle-ci n'a pas à être intégrée par renvoi dans le prospectus;
6. un résumé de l'annexe est inclus à la circulaire;
7. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard lors du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 22 juin 2009.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2009-SMV-0024

International Royalty Corporation

Vu la demande présentée par International Royalty Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 juin 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 29 juin 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;

2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 mars 2009;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 31 mars 2009;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 26 juin 2009.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0426

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

1462627 Alberta Ltd. (filiale en propriété exclusive de Pluspetrol Resources Corporation N.V.)

(Petro Andina Resources Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 19 juin 2009 concernant l'offre publique d'achat de 1462627 Alberta Ltd. (filiale en propriété exclusive de Pluspetrol Resources Corporation N.V.) sur la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Petro Andina Resources Inc. au prix de 8,10 \$ CA l'action au comptant.

L'offre expire le 18 août 2009, 20 h 00 (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1438517

Décision n°: 2009-FS-0444

Silvercorp Metals Inc.

(Klondex Mines Ltd.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 15 juin 2009 concernant l'offre publique d'échange de Silvercorp Metals Inc. sur la totalité des actions ordinaires en circulation de Klondex Mines Ltd. en contrepartie de 0,50 action de Silvercorp Metals Inc. pour chaque action ordinaire de Klondex Mines Ltd.

L'offre expire le 21 juillet 2009, 17 h 00 (heure de l'Est), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1437074

Décision n°: 2009-FS-0445

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Central Sun Mining Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Central Sun Mining Inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0186

Les Fonds Optimum

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de :

Fonds OPTIMUM Actions
 Fonds OPTIMUM Croissance et Revenus
 Fonds OPTIMUM Épargne
 Fonds OPTIMUM Équilibré
 Fonds OPTIMUM International
 Fonds OPTIMUM Obligations
 Fonds OPTIMUM Gestion Privée Obligations
 Fonds OPTIMUM Gestion Privée Actions.

Décision n°: 2009-FIIC-0184

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ABERDEEN ASIA-PACIFIC INCOME INVESTMENT COMPANY LIMITED	2009-04-30
ADOBE SYSTEMS INCORPORATED	2009-05-29
ADVENTURE GOLD INC.	2009-04-30
APELLA RESOURCES INC.	2009-04-30
CHEMAPHOR INC.	2009-04-30
CHR INVESTMENT CORPORATION	2009-04-30
COMMUNICATIONS DVR INC.	2009-04-30
COMPAGNIE DE VILLEGATURE LGL	2009-04-30
CORPORATION BIG RED DIAMOND	2009-04-30
CORPORATION URANIUM QUEST	2009-04-30
CROSS WINDS APARTMENTS (THE)	2009-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES PLAN II (#1461)	2009-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES PLAN TRADITIONNEL (#1461)	2009-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE COLL. DE 2001 (#1461)	2009-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE COLLECTIF (#1461)	2009-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE FAMILIAL (#1461)	2009-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE INDIVIDUEL (#1461)	2009-04-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES FRONT STREET (#25603)	2009-04-30
FONDS DE RESSOURCES FRONT STREET (#25603)	2009-04-30
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR CONNOR, CLARK & LUNN	2009-04-30
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE FRONT STREET (#25603)	2009-04-30
FRONT STREET MONEY MARKET FUND (#25603)	2009-04-30
FRONT STREET RESOURCE PERFORMANCE FUND LTD.	2009-04-30
FRONT STREET SMALL CAP FUND (#25603)	2009-04-30
FRONT STREET SPECIAL OPPORTUNITIES CANADIAN FUND LTD (#25603)	2009-04-30
MANITEX CAPITAL INC.	2009-04-30
MCO CAPITAL INC.	2009-04-30
MINES D'OR VISIBLES INC. (LES)	2009-04-30
MOSAM CAPITAL CORP.	2009-04-30
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP II CLASS (#26536)	2009-04-30
PERLITE CANADA INC.	2009-04-30
RAMPART MERCANTILE INC.	2009-04-30
REGENCY GOLD CORP.	2009-04-30
RESSOURCES EVERTON INC.	2009-04-30
RESSOURCES FREEWEST CANADA INC.	2009-04-30
RESSOURCES VANTEX LTEE	2009-04-30
RESSOURCES X-ORE INC.	2009-04-30
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2009-04-30
SAND TECHNOLOGY INC.	2009-04-30
SHAW COMMUNICATIONS INC.	2009-05-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2009-04-30
SOCIETE EN COMMANDITE SHEROBEE GLEN	2009-04-30
SPEQ PUBLIVISION INC.	2009-04-30
STELLAR PACIFIC VENTURES INC.	2009-04-30
STELMINE CANADA LTEE	2009-04-30
SYNDICAT DE LOCATION - FAIRMONT TREMBLANT	2009-04-30
TERRA INDUSTRIES INC.	2009-03-31
VVC EXPLORATION CORPORATION	2009-04-30
WILLIAMS CREEK EXPLORATIONS LIMITED	2009-04-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ACASTI PHARMA INC.	2009-02-28
AMI RESOURCES INC.	2009-02-28
ANDREW PELLER LIMITEE	2009-03-31
ATIKWA MINERALS CORPORATION	2009-02-28
BIOSYNTECH, INC.	2009-03-31
CANADIAN FINANCIALS & UTILITIES SPLIT CORP.	2009-03-31
CANADIAN GOLD HUNTER CORP.	2009-03-31
CAT. COMB. ACT. AMER. INVESCO TRIMARK DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CAT. COMB. ACT. MON. INVESCO TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CAT. DE SOC. DE VAL. D'ACT. AMER. COUV. CONTRE LES RISQUES DE CHANGE (#13303)	2009-03-31
CAT. DE SOC. DE VAL. D'ACT. INT. COUV. CONTRE LES RISQUES DE CHANGE (#13303)	2009-03-31
CAT. PETITES SOC. AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CAT. SC. DE LA SANTE MONDIALES TRIMARK DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CAT. TECHNOLOGIES MONDIALES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE ACTIONS MONDIALES INVESCO (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE COMBINEE ACTIONS CANADIENNES INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE COMBINEE EQUILIBREE CANADIENNE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE CROISSANCE EUROPEENNE AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE CROISSANCE INTERNATIONALE AIM DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE D'EXCELLENCE CANADIENNE AIM DU FONDS CANADIEN AIM INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE DE CROISSANCE SELECT TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENNE PLUS TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES MONDIALE TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOC. D'ACTIONS AMERICAINES A PETITE CAPITALISATION (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOC. D'ACTIONS CANADIENNES A PETITE CAPITALISATION (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE A COURT TERME CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE A COURT TERME EN DOLLARS US CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE ALPHA D'ACTIONS AMERICAINES (#13303)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE ALPHA D'ACTIONS CANADIENNES (#13303)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE ALPHA D'ACTIONS INTERNATIONALES (#13303)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE AMERICAINE SYNERGY (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE AVANTAGE A COURT TERME CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE BIOTECHNOLOGIE MONDIALE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNE DE REPAR TITION DE L'ACTIF CAMBRIDGE (#28908)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNES SELECT SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNES SYNERGY (#14973)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS CANADIENNES CAMBRIDGE (#28908)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS ETRANGERES HARBOUR (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS MONDIALES CAMBRIDGE (#28908)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE D'ACTIONS AMERICAINES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE D'ACTIONS INTERNATIONALES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE ET DE REVENU ETRANGERS HARBOUR (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE ET DE REVENU SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE PLACEMENTS CANADIENS CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU A COURT TERME (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU AMELIORE (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU ET DE CROISSANCE HARBOUR (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU FIXE CANADIEN (#28199)	2009-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU FIXE INTERNATIONAL (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE VALEUR D'ACTIONS AMERICAINES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE VALEUR D'ACTIONS CANADIENNES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE VALEUR D'ACTIONS INTERNATIONALES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DIVERSIFIEE D'ACTIONS AMERICAINES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DIVERSIFIEE D'ACTIONS CANADIENNES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DIVERSIFIEE D'ACTIONS INTERNATIONALES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DIVIDENDES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE ENERGIE MONDIALE SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBREE INTERNATIONALE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE EUROPEENNE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION DE STYLE CANADIEN SYNERGY (#14973)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION DE STYLE MONDIAL SYNERGY (#14973)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION DU REVENU SELECT (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTIONNAIRES AMERICAINS CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTIONNAIRES MONDIAUX CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE IMMOBILIER (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE INTERNATIONALE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE JAPONAISES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MARCHES NOUVEAUX CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE AVANTAGE DIVIDENDES ELEVES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE CROISSANCE ET REVENU SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE EQUILIBREE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE SYNERGY (#14973)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE OBLIGATIONS CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE OBLIGATIONS MONDIALES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE OBLIGATIONS DE SOCIETES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PACIFIQUE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PETITES CAPITALISATION CAN-AM CI (#14973)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 100A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 100R (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 20R80A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 30R70A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 40R60A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 50R50A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 60R40A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 70R30A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 80R20A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE RESSOURCES CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE REVENU ELEVE SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE SCIENCES DE LA SANTE MONDIALES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE SCIENCES ET TECHNOLOGIES MONDIALES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE SERVICES FINANCIERS MONDIAUX CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR INTERNATIONALE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR AMERICAINE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR DE FIDUCIE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR MONDIALES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DESTINEE MONDIALE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE DESTINEE NORD-AMERICAINE TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE KEYSTONE CUNDILL VALEUR INTERNATIONALE (#15010)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL INTERNATIONAL (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL AMERICAIN (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL CANADIEN SECURITE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL VALEUR (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL VALEUR MARCHES EMERGENTS (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS CANADA (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS EXTREME-ORIENT (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS INTERNATIONAL (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS JAPON (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY ACTIONS ETRANGERES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY AMERICAIN (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY CANADIEN (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY ENTREPRISE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY EUROPEEN (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM CROISSANCE ACTIONS CANADIENNES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM DIVIDENDES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM EXPLORATEUR MONDIAL (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN DE GESTION DU RENDEMENT (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN RENDEMENT A COURT TERME (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE CANADIEN RENDEMENT A COURT TERME (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE RENDEMENT GERE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL INTERNATIONAL D'ACTIONS (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL TECHNOLOGIES EMERGENTES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN A FORTE CROISSANCE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN DE CROISSANCE (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN VALEUR SURE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CANADIEN DE CROISSANCE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CANADIEN DE VALEUR (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE MONDIALE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE NORD-AMERICAINE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL EUROPEEN D'OCCASIONS D'INVESTISSEMENT (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MARCHES EMERGENTS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL DE METAUX PRECIEUX (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL IMMOBILIER (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL DE RESSOURCES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL OCCASIONS DURABLES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL SCIENCES DE LA SANTE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE OBJECTIF CANADA TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE PETITES SOCIETES MONDIALES TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE POWER DYNAMIQUE KEYSTONE PETITES SOCIETES (#15010)	2009-03-31
CATEGORIE REVENU A COURT TERME AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE ACTIONS AMERICAINES ET INTERNATIONALES QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE ACTIONS CANADIENNES QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE DE VALEUR CANADIENNE SIONNA QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE DIVIDENDES MONDIAUX SETANTA QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE GESTION DE L'ENCAISSE QUADRUS (#18621)	2009-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE SOCIETE REVENU FIXE QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE TITRES SPECIALISES AMERICAINS ET INT. QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE TITRES SPECIALISES NORD-AMERICAINS QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE VALEUR AMERICAINE EATON VANCE QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETES AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE SYMETRIE ACTIONS (#29121)	2009-03-31
CATEGORIE SYMETRIE REVENU FIXE (#29121)	2009-03-31
CDC CORPORATION	2008-12-31
E.G. CAPITAL INC.	2009-02-28
EXPLORATION PUMA INC.	2009-02-28
EXPLORATION TYPHON INC.	2009-02-28
FIDUCIE AVANTAGE A COURT TERME CI (#3673)	2009-03-31
FIDUCIE CLAREGOLD	2009-02-28
FONDS A PETITE CAPITALISATION KNIGHT BAIN (#3673)	2009-03-31
FONDS A REVENU ELEVE LAKEVIEW DISCIPLINED LEADERSHIP (#22400)	2009-03-31
FONDS A REVENU ELEVE MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS AIM CANADA INC.-CATEGORIE REVENU DIVERSIFIE TRIMARK (#6795)	2009-03-31
FONDS AMERICAIN AIM (#6795)	2009-03-31
FONDS AMERICAIN DE REVENU DE DIVIDENDES MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS AMERICAIN DE VALEUR MANUVIE KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS AMERICAIN PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS AMERICAIN SYNERGY (#3673)	2009-03-31
FONDS CANADIEN AIM INC.-CATEGORIE DISTINCTION CANADIENNE TRIMARK (#6795)	2009-03-31
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS CANADIEN DE REPARTITION STRATEGIQUE SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY (#3989)	2009-03-31
FONDS CANADIEN PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI (#3673)	2009-03-31
FONDS CANADIEN SECURITE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS CANADIEN SELECT SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS CIBLE TENDANCES MONDIALES	2009-03-31
FONDS CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS AGF KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES LAKEVIEW DISCIPLINED LEADERSHIP (#22400)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DIVERSIFIE GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES FOCUS SYNERGY (#14973)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES LAKEVIEW DISCIPLINED LEADERSHIP (#22400)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PUR KNIGHT BAIN (#3673)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE ALPIN CI (#3673)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS ETRANGERES MACKENZIE IVY (#3989)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES FOCUS SYNERGY (#14973)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES TRIMARK QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS D' EXCELLENCE CANADIEN AIM (#6795)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS A COURT TERME SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS A LONG TERME SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS BEUTEL GOODMAN KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2009-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES KNIGHT BAIN (#3673)	2009-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES KNIGHT BAIN (#3673)	2009-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES SGIGWL (#18621)	2009-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN SGIGWL (#18621)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES AIM QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE DIVIDENDES MACKENZIE MAXXUM (#3989)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU MACKENZIE IVY (#3989)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE EUROPEEN AIM (#6795)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE MACKENZIE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-03-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2009-03-31
FONDS DE DIVIDENDES MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2009-03-31
FONDS DE DIVIDENDES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS DE FIDUCIES DE REVENU MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2009-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2009-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2009-03-31
FONDS DE GESTION DE L'ENCAISSE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE GESTION DU REVENU SELECT (#3673)	2009-03-31
FONDS DE LANCEMENT SELECT (#3673)	2009-03-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN AIM (#6795)	2009-03-31
FONDS DE METAUX PRECIEUX MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-03-31
FONDS DE PLACEMENTS HYPOTHECAIRES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS DE REPARTITION DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
FONDS DE REPARTITION GPS MACKENZIE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE REPARTITION TACTIQUE D'ACTIFS SYNERGY (#14973)	2009-03-31
FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-03-31
FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS DE REVENU A COURT TERME MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR II (#24689)	2009-03-31
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR II CONNOR, CLARK & LUNN (#24704)	2009-03-31
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE MACKENZIE SENTINEL (#3989)	2009-03-31
FONDS DE REVENU ELEVE SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE SIGNATURE (#14973)	2009-03-31
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE HARBOUR (#3673)	2009-03-31
FONDS DE REVENU FIXE LAKETON QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS DE REVENU MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE REVENU MENSUEL MACKENZIE MAXXUM (#3989)	2009-03-31
FONDS DE REVENU PLUS GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2009-03-31
FONDS DE SOCIETES A MICROCAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS DE SOCIETES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS DE SOCIETES AMERICAINES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS DE SOCIETES MONDIALES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS DE SOCIETES NORD-AMERICAINES A MOYENNE CAPITALISATION SGIGWL(#18621)	2009-03-31
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS DE VALEUR AMERICAIN GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2009-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE VALEUR AMERICAINE CI (#3673)	2009-03-31
FONDS DE VALEUR INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS DE VALEUR MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS DE VALEUR MONDIAL C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS DES SCIENCES DE LA SANTE MONDIAL TRIMARK (#6795)	2009-03-31
FONDS DES TECHNOLOGIES MONDIAL TRIMARK (#6795)	2009-03-31
FONDS DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL KNIGHT BAIN (#3673)	2009-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS ENTREPRISE MACKENZIE IVY (#3989)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN AIM (#6795)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE TRIMARK QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS EUROPEEN C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS EUROPEEN D'OCCASIONS D'INVEST. MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS FIDELITY AMERIQUE LATINE (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY CHINE (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY DIVIDENDES MONDIAL (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE D'ASIEMC (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY EUROPE (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY JAPON (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY MONDIAL (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY OUTREMER (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY POTENTIEL MONDIAL (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY REPARTITION MONDIALE (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY SOINS DE LA SANTE MONDIAUX (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY TECHNOLOGIE MONDIALE (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY TELECOMMUNICATIONS MONDIALES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY VALEUR INTERNATIONALE (#5486)	2009-03-31
FONDS FOCUS CANADA MACKENZIE (#18621)	2009-03-31
FONDS FOCUS MACKENZIE (#3989)	2009-03-31
FONDS FOLIO ACCELERE (#18621)	2009-03-31
FONDS FOLIO ENERGIQUE (#18621)	2009-03-31
FONDS FOLIO EQUILIBRE (#18621)	2009-03-31
FONDS FOLIO MODERE (#18621)	2009-03-31
FONDS FOLIO PRUDENT (#18621)	2009-03-31
FONDS FONDATEURS DE REVENU ET DE CROISSANCE MACKENZIE (#3989)	2009-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS FONDATEURS MACKENZIE (#3989)	2009-03-31
FONDS HARBOUR (#3673)	2009-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2009-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESCO (#6795)	2009-03-31
FONDS INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS TEMPLETON QUADRUS (#6103)	2009-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2015 (#28907)	2009-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2017 (#28907)	2009-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2020 (#28907)	2009-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2025 (#28907)	2009-03-31
FONDS MARCHE MONETAIRE C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS MARCHE MONETAIRE E-U C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS MARCHES NOUVEAUX C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS MONDIAL AVANTAGE DIVIDENDES ELEVES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS MONDIAL C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS MONDIAL D'INFRASTRUCTURES MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE MACKENZIE IVY (#3989)	2009-03-31
FONDS MONDIAL MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS MONDIAL PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS PACIFIQUE C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS PLACEMENTS CANADIENS CI (#3673)	2009-03-31
FONDS PORTEFEUILLE CROISSANCE KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS PORTEFEUILLE CROISSANCE MAXIMUM KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE ET CROISSANCE KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS PORTEFEUILLE PRUDENT KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS RENAISSANCE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS REVENU ELEVE MANUVIE KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CAT. DE SOC. AMERICAINE PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CAT. DE SOC. MONDIAL PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CATEGORIE DE SOC. D'ACTIONS AMERICAINES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CATEGORIE DE SOCIETE HARBOUR (#3673)	2009-03-31
FRONT STREET ENERGY GROWTH FUND INC.	2009-03-31
GBO INC.	2009-02-28
HEROUX-DEVTEK INC.	2009-03-31
INTRAFOR, INC.	2009-03-28
KENSINGTON GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2009-03-31
MINES CANCOR INC.	2009-03-31
MSP 2008 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2009-03-31
MSP 2009 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2009-03-31
PASSEPORT METALS INC.	2009-02-28
PORTEFEUILLE CROISSANCE MODEREE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE CROISSANCE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE AVEC REVENU DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU AVEC CROISSANCE DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE ENREGISTRE CROISSANCE MODEREE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE CROISSANCE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE EQUILIBRE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE PRUDENT SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE REVENU FIXE SYMETRIE (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES TRIMARK - DEVICES NEUTRES (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE AIM (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO DE CROISSANCE AIM (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES DE MOY. CAPITALISATION TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK - DEVICES NEUTRES (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU MENSUEL TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE MONDIAL EQUILIBRE TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE MONDIAL EQUILIBRE TRIMARK - DEVICES NEUTRES (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE REPARTITION DE L'ACTIF SYMETRIE (#29121)	2009-03-31
RESSOURCES APPALACHES INC.	2009-02-28
RESSOURCES MAJESCOR INC.	2009-02-28
RESSOURCES MINIERES AUGYVA INC.	2009-02-28
SELKIRK METALS CORP.	2009-02-28
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE EQUILIBREE (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE MAXIMALE (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES DE REVENU (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES EQUILIBREE (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES EQUILIBREE PRUDENTE (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES PRUDENTE (#3673)	2009-03-31
WEST TIMMINS MINING INC.	2009-03-31
WEX PHARMACEUTICALS INC.	2009-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ACASTI PHARMA INC.	2009-02-28
AMI RESOURCES INC.	2009-02-28
ANDREW PELLER LIMITEE	2009-03-31
ATIKWA MINERALS CORPORATION	2009-02-28
BIOSYNTECH, INC.	2009-03-31
BLUMONT CANADIAN OPPORTUNITIES FUND	2007-12-31
CANADIAN FINANCIALS & UTILITIES SPLIT CORP.	2009-03-31
CANADIAN GOLD HUNTER CORP.	2009-03-31
CAT. COMB. ACT. AMER. INVESCO TRIMARK DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CAT. COMB. ACT. MON. INVESCO TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CAT. DE SOC. DE VAL. D'ACT. AMER. COUV. CONTRE LES RISQUES DE CHANGE (#13303)	2009-03-31
CAT. DE SOC. DE VAL. D'ACT. INT. COUV. CONTRE LES RISQUES DE CHANGE (#13303)	2009-03-31
CAT. PETITES SOC. AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CAT. SC. DE LA SANTE MONDIALES TRIMARK DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CAT. TECHNOLOGIES MONDIALES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE ACTIONS MONDIALES INVESCO (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE COMBINEE ACTIONS CANADIENNES INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE COMBINEE EQUILIBREE CANADIENNE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE CROISSANCE EUROPEENNE AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE CROISSANCE INTERNATIONALE AIM DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE D'EXCELLENCE CANADIENNE AIM DU FONDS CANADIEN AIM INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE DE CROISSANCE SELECT TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENNE PLUS TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES MONDIALE TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOC. D'ACTIONS AMERICAINES A PETITE CAPITALISATION (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOC. D'ACTIONS CANADIENNES A PETITE CAPITALISATION (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE A COURT TERME CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE A COURT TERME EN DOLLARS US CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE ALPHA D'ACTIONS AMERICAINES (#13303)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE ALPHA D'ACTIONS CANADIENNES (#13303)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE ALPHA D'ACTIONS INTERNATIONALES (#13303)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE AMERICAINE SYNERGY (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE AVANTAGE A COURT TERME CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE BIOTECHNOLOGIE MONDIALE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNE DE REPAR TITION DE L'ACTIF CAMBRIDGE (#28908)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNES SELECT SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNES SYNERGY (#14973)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS CANADIENNES CAMBRIDGE (#28908)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS ETRANGERES HARBOUR (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS MONDIALES CAMBRIDGE (#28908)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE D'ACTIONS AMERICAINES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE D'ACTIONS INTERNATIONALES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE ET DE REVENU ETRANGERS HARBOUR (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE ET DE REVENU SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE PLACEMENTS CANADIENS CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU A COURT TERME (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU AMELIORE (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU ET DE CROISSANCE HARBOUR (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU FIXE CANADIEN (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU FIXE INTERNATIONAL (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE VALEUR D'ACTIONS AMERICAINES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE VALEUR D'ACTIONS CANADIENNES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE VALEUR D'ACTIONS INTERNATIONALES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DIVERSIFIEE D'ACTIONS AMERICAINES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DIVERSIFIEE D'ACTIONS CANADIENNES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DIVERSIFIEE D'ACTIONS INTERNATIONALES (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DIVIDENDES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE ENERGIE MONDIALE SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBREE INTERNATIONALE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE EUROPEENNE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION DE STYLE CANADIEN SYNERGY (#14973)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION DE STYLE MONDIAL SYNERGY (#14973)	2009-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION DU REVENU SELECT (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTIONNAIRES AMERICAINS CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTIONNAIRES MONDIAUX CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE IMMOBILIER (#28199)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE INTERNATIONALE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE JAPONAISES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MARCHES NOUVEAUX CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE AVANTAGE DIVIDENDES ELEVES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE CROISSANCE ET REVENU SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE EQUILIBREE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE SYNERGY (#14973)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE OBLIGATIONS CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE OBLIGATIONS MONDIALES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE OBLIGATIONS DE SOCIETES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PACIFIQUE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PETITES CAPITALISATION CAN-AM CI (#14973)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 100A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 100R (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 20R80A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 30R70A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 40R60A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 50R50A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 60R40A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 70R30A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 80R20A (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE RESSOURCES CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE REVENU ELEVE SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE SCIENCES DE LA SANTE MONDIALES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE SCIENCES ET TECHNOLOGIES MONDIALES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE SERVICES FINANCIERS MONDIAUX CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR INTERNATIONALE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR AMERICAINE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR DE FIDUCIE CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR MONDIALES CI (#3673)	2009-03-31
CATEGORIE DESTINEE MONDIALE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE DESTINEE NORD-AMERICAINE TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE KEYSTONE CUNDILL VALEUR INTERNATIONALE (#15010)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL INTERNATIONAL (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL AMERICAIN (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL CANADIEN SECURITE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL VALEUR (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL VALEUR MARCHES EMERGENTS (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS CANADA (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS EXTREME-ORIENT (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS INTERNATIONAL (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS JAPON (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY ACTIONS ETRANGERES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY AMERICAIN (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY CANADIEN (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY ENTREPRISE (#3989)	2009-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE MACKENZIE IVY EUROPEEN (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM CROISSANCE ACTIONS CANADIENNES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM DIVIDENDES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM EXPLORATEUR MONDIAL (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN DE GESTION DU RENDEMENT (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN RENDEMENT A COURT TERME (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE CANADIEN RENDEMENT A COURT TERME (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE RENDEMENT GERE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL INTERNATIONAL D'ACTIONS (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL TECHNOLOGIES EMERGENTES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN A FORTE CROISSANCE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN DE CROISSANCE (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN VALEUR SURE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CANADIEN DE CROISSANCE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CANADIEN DE VALEUR (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE MONDIALE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE NORD-AMERICAINE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL EUROPEEN D'OCCASIONS D'INVESTISSEMENT (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MARCHES EMERGENTS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL DE METAUX PRECIEUX (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL IMMOBILIER (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL DE RESSOURCES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL OCCASIONS DURABLES (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL SCIENCES DE LA SANTE (#3989)	2009-03-31
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE OBJECTIF CANADA TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE PETITES SOCIETES MONDIALES TRIMARK (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE POWER DYNAMIQUE KEYSTONE PETITES SOCIETES (#15010)	2009-03-31
CATEGORIE REVENU A COURT TERME AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE ACTIONS AMERICAINES ET INTERNATIONALES QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE ACTIONS CANADIENNES QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE DE VALEUR CANADIENNE SIONNA QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE DIVIDENDES MONDIAUX SETANTA QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE GESTION DE L'ENCAISSE QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE REVENU FIXE QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE TITRES SPECIALISES AMERICAINS ET INT. QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE TITRES SPECIALISES NORD-AMERICAINS QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETE VALEUR AMERICAINE EATON VANCE QUADRUS (#18621)	2009-03-31
CATEGORIE SOCIETES AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-03-31
CATEGORIE SYMETRIE ACTIONS (#29121)	2009-03-31
CATEGORIE SYMETRIE REVENU FIXE (#29121)	2009-03-31
CDC CORPORATION	2008-12-31
E.G. CAPITAL INC.	2009-02-28
EXPLORATION PUMA INC.	2009-02-28
EXPLORATION TYPHON INC.	2009-02-28
FIDUCIE AVANTAGE A COURT TERME CI (#3673)	2009-03-31
FIDUCIE CLAREGOLD	2009-02-28
FONDS A PETITE CAPITALISATION KNIGHT BAIN (#3673)	2009-03-31
FONDS A REVENU ELEVE LAKEVIEW DISCIPLINED LEADERSHIP (#22400)	2009-03-31
FONDS A REVENU ELEVE MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS AIM CANADA INC.-CATEGORIE REVENU DIVERSIFIE TRIMARK (#6795)	2009-03-31
FONDS AMERICAIN AIM (#6795)	2009-03-31
FONDS AMERICAIN DE REVENU DE DIVIDENDES MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS AMERICAIN DE VALEUR MANUVIE KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS AMERICAIN PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS AMERICAIN SYNERGY (#3673)	2009-03-31
FONDS CANADIEN AIM INC.-CATEGORIE DISTINCTION CANADIENNE TRIMARK (#6795)	2009-03-31
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS CANADIEN DE REPARTITION STRATEGIQUE SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY (#3989)	2009-03-31
FONDS CANADIEN PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI (#3673)	2009-03-31
FONDS CANADIEN SECURITE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS CANADIEN SELECT SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS CIBLE TENDANCES MONDIALES	2009-03-31
FONDS CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS AGF KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES LAKEVIEW DISCIPLINED LEADERSHIP (#22400)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DIVERSIFIE GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES FOCUS SYNERGY (#14973)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES LAKEVIEW DISCIPLINED LEADERSHIP (#22400)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PUR KNIGHT BAIN (#3673)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE ALPIN CI (#3673)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS ETRANGERES MACKENZIE IVY (#3989)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES FOCUS SYNERGY (#14973)	2009-03-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES TRIMARK QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS D' EXCELLENCE CANADIEN AIM (#6795)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS A COURT TERME SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS A LONG TERME SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS BEUTEL GOODMAN KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES KNIGHT BAIN (#3673)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES KNIGHT BAIN (#3673)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES SGIGWL (#18621)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN SGIGWL (#18621)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS CANADIENNES AIM QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE DIVIDENDES MACKENZIE MAXXUM (#3989)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU MACKENZIE IVY (#3989)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE EUROPEEN AIM (#6795)	2009-03-31
FONDS DE CROISSANCE MACKENZIE (#3989)	2009-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-03-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2009-03-31
FONDS DE DIVIDENDES MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2009-03-31
FONDS DE DIVIDENDES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS DE FIDUCIES DE REVENU MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2009-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2009-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2009-03-31
FONDS DE GESTION DE L'ENCAISSE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE GESTION DU REVENU SELECT (#3673)	2009-03-31
FONDS DE LANCEMENT SELECT (#3673)	2009-03-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN AIM (#6795)	2009-03-31
FONDS DE METAUX PRECIEUX MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-03-31
FONDS DE PLACEMENTS HYPOTHECAIRES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS DE REPARTITION DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
FONDS DE REPARTITION GPS MACKENZIE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE REPARTITION TACTIQUE D'ACTIFS SYNERGY (#14973)	2009-03-31
FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-03-31
FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS DE REVENU A COURT TERME MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR II (#24689)	2009-03-31
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR II CONNOR, CLARK & LUNN (#24704)	2009-03-31
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE MACKENZIE SENTINEL (#3989)	2009-03-31
FONDS DE REVENU ELEVE SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE SIGNATURE (#14973)	2009-03-31
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE HARBOUR (#3673)	2009-03-31
FONDS DE REVENU FIXE LAKETON QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS DE REVENU MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS DE REVENU MENSUEL MACKENZIE MAXXUM (#3989)	2009-03-31
FONDS DE REVENU PLUS GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2009-03-31
FONDS DE SOCIETES A MICROCAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS DE SOCIETES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS DE SOCIETES AMERICAINES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS DE SOCIETES MONDIALES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS DE SOCIETES NORD-AMERICAINES A MOYENNE CAPITALISATION SGIGWL(#18621)	2009-03-31
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS DE VALEUR AMERICAIN GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2009-03-31
FONDS DE VALEUR AMERICAINE CI (#3673)	2009-03-31
FONDS DE VALEUR INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS DE VALEUR MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS DE VALEUR MONDIAL C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS DES SCIENCES DE LA SANTE MONDIAL TRIMARK (#6795)	2009-03-31
FONDS DES TECHNOLOGIES MONDIAL TRIMARK (#6795)	2009-03-31
FONDS DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL KNIGHT BAIN (#3673)	2009-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS ENTREPRISE MACKENZIE IVY (#3989)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN AIM (#6795)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS EQUILIBRE TRIMARK QUADRUS (#18621)	2009-03-31
FONDS EUROPEEN C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS EUROPEEN D'OCCASIONS D'INVEST. MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS FIDELITY AMERIQUE LATINE (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY CHINE (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY DIVIDENDES MONDIAL (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE D'ASIEMC (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY EUROPE (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY JAPON (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY MONDIAL (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY OUTREMER (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY POTENTIEL MONDIAL (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY REPARTITION MONDIALE (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY SOINS DE LA SANTE MONDIAUX (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY TECHNOLOGIE MONDIALE (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY TELECOMMUNICATIONS MONDIALES (#5486)	2009-03-31
FONDS FIDELITY VALEUR INTERNATIONALE (#5486)	2009-03-31
FONDS FOCUS CANADA MACKENZIE (#18621)	2009-03-31
FONDS FOCUS MACKENZIE (#3989)	2009-03-31
FONDS FOLIO ACCELERE (#18621)	2009-03-31
FONDS FOLIO ENERGIQUE (#18621)	2009-03-31
FONDS FOLIO EQUILIBRE (#18621)	2009-03-31
FONDS FOLIO MODERE (#18621)	2009-03-31
FONDS FOLIO PRUDENT (#18621)	2009-03-31
FONDS FONDATEURS DE REVENU ET DE CROISSANCE MACKENZIE (#3989)	2009-03-31
FONDS FONDATEURS MACKENZIE (#3989)	2009-03-31
FONDS HARBOUR (#3673)	2009-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2009-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESCO (#6795)	2009-03-31
FONDS INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS TEMPLETON QUADRUS (#6103)	2009-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2015 (#28907)	2009-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2017 (#28907)	2009-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2020 (#28907)	2009-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2025 (#28907)	2009-03-31
FONDS MARCHE MONETAIRE C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS MARCHE MONETAIRE E-U C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS MARCHES NOUVEAUX C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS MONDIAL AVANTAGE DIVIDENDES ELEVES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS MONDIAL C.I. (#3673)	2009-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS MONDIAL D'INFRASTRUCTURES MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-03-31
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-03-31
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU SIGNATURE (#3673)	2009-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE MACKENZIE IVY (#3989)	2009-03-31
FONDS MONDIAL MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-03-31
FONDS MONDIAL PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS PACIFIQUE C.I. (#3673)	2009-03-31
FONDS PLACEMENTS CANADIENS CI (#3673)	2009-03-31
FONDS PORTEFEUILLE CROISSANCE KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS PORTEFEUILLE CROISSANCE MAXIMUM KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE ET CROISSANCE KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS PORTEFEUILLE PRUDENT KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS RENAISSANCE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-03-31
FONDS REVENU ELEVE MANUVIE KEYSTONE (#15010)	2009-03-31
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CAT. DE SOC. AMERICAINE PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CAT. DE SOC. MONDIAL PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CATEGORIE DE SOC. D'ACTIONS AMERICAINES CI (#3673)	2009-03-31
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CATEGORIE DE SOCIETE HARBOUR (#3673)	2009-03-31
FRONT STREET ENERGY GROWTH FUND INC.	2009-03-31
GBO INC.	2009-02-28
HEROUX-DEVTEK INC.	2009-03-31
KENSINGTON GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2009-03-31
MINES CANCOR INC.	2009-03-31
MSP 2008 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2009-03-31
MSP 2009 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2009-03-31
PASSEPORT METALS INC.	2009-02-28
PORTEFEUILLE CROISSANCE MODEREE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE CROISSANCE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE AVEC REVENU DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU AVEC CROISSANCE DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE CROISSANCE MODEREE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE CROISSANCE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE EQUILIBRE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE PRUDENT SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE REVENU FIXE SYMETRIE (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES TRIMARK - DEVICES NEUTRES (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE AIM (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO DE CROISSANCE AIM (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES DE MOY. CAPITALISATION TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK - DEVICES NEUTRES (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU MENSUEL TRIMARK (#6795)	2009-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE PRIVE MONDIAL EQUILIBRE TRIMARK (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE MONDIAL EQUILIBRE TRIMARK - DEVISES NEUTRES (#6795)	2009-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT SYMETRIE UN (#29121)	2009-03-31
PORTEFEUILLE REPARTITION DE L'ACTIF SYMETRIE (#29121)	2009-03-31
RESSOURCES APPALACHES INC.	2009-02-28
RESSOURCES MAJESCOR INC.	2009-02-28
RESSOURCES MINIERES AUGYVA INC.	2009-02-28
SELKIRK METALS CORP.	2009-02-28
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE EQUILIBREE (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE MAXIMALE (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES DE REVENU (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES EQUILIBREE (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES EQUILIBREE PRUDENTE (#3673)	2009-03-31
SERIE PORTEFEUILLES PRUDENTE (#3673)	2009-03-31
WEST TIMMINS MINING INC.	2009-03-31
WEX PHARMACEUTICALS INC.	2009-03-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
BRAINHUNTER INC.	
CAE INC.	
CAPITAL BITUMEN INC.	
CYMAT TECHNOLOGIES LTD.	
GREY WOLF EXPLORATION INC.	
PLACEMENTS MONTEC INC. (LES)	
SABRETOOTH ENERGY LTD.	
SELKIRK METALS CORP.	
SPEQ PUBLIVISION INC.	
9162-8248 QUEBEC INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ANDREW PELLER LIMITEE	2009-03-31
BIOSYNTECH, INC.	2009-03-31
BLUMONT CANADIAN OPPORTUNITIES FUND	2007-12-31
BLUMONT CANADIAN OPPORTUNITIES FUND	2008-12-31
CAE INC.	2009-03-31
CANADIAN FINANCIALS & UTILITIES SPLIT CORP.	2009-03-31
CANADIAN GOLD HUNTER CORP.	2009-03-31
CDC CORPORATION	2008-12-31
CERES GLOBAL AG CORP.	2009-03-31
FIDUCIE CLAREGOLD	2009-02-28
FIRST URANIUM CORPORATION	2009-03-31
FONDS CIBLE TENDANCES MONDIALES	2009-03-31
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR II (#24689)	2009-03-31
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR II CONNOR, CLARK & LUNN (#24704)	2009-03-31
FONDS EQUILIBRE TRIMARK QUADRUS (#18621)	2009-03-31
GUEST-TEK INTERACTIVE ENTERTAINMENT LTD.	2009-03-31
HEROUX-DEVTEK INC.	2009-03-31

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
JUST ENERGY INCOME FUND	2009-03-31
KENSINGTON GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2009-03-31
KOKOMO ENTERPRISES INC.	2008-12-31
MIGAO CORPORATION	2009-03-31
MINES CANCOR INC.	2009-03-31
WEST TIMMINS MINING INC.	2009-03-31
WEX PHARMACEUTICALS INC.	2009-03-31

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
	53 : Attribution de bons de souscription
	54 : Exercice de bons de souscription
	55 : Expiration de bons de souscription
	56 : Attribution de droits de souscription
	57 : Exercice de droits de souscription
	58 : Expiration de droits de souscription
	59 : Exercice au comptant
	Dérivés émis par un tiers
	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
	Divers
	90 : Changements relatifs à la propriété
	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'OPÉRATION
Généralités	D : Propriété directe
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	I : Propriété indirecte
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	C : Contrôle
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	AUTRES MENTIONS
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	O : Opération originale
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	M : Première modification
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	M' : Deuxième modification
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	M'' : Troisième modification, etc.
35 : Dividende en actions	R : Opération déclarée hors délai (en retard).
36 : Conversion ou échange	
37 : Division ou regroupement d'actions	
38 : Rachat – annulation	
40 : Vente à découvert	

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
AAER Inc.									
<i>Options</i>									
Bougie, Bernard	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	90 000	0.2000	250 000
Dorval, Jonathan	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	90 000	0.2000	250 000
Fontaine, Claude	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	90 000	0.2000	180 000
Gagnon, Dave	4, 5, 3		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	1 117 980	0.2000	1 717 980
Gauthier, Jacques	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	140 000	0.2000	500 000
Patry, Pierre	4		O	2006-06-26	D	50 - Attribution d'options	90 000	0.2000	
			M	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	90 000	0.2000	310 000
Prévost, Gérard	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.2000	285 000
Absolute Software Corporation									
<i>Options</i>									
Sarantakes, Evan John	5		O	2009-06-23	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.8100	70 000
Adaltis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Power Corporation of Canada	3								
Victoria Square Ventures Inc.	PI		O	2009-06-25	I	97 - Autre	30 744 355		
			M	2009-06-25	I	97 - Autre	3 787 984		34 532 339
Adeptron Technologies Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robertson, Alastair James	4		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0950	747 526
Advantage Energy Income Fund									
<i>trust units</i>									
Bourgeois, Gary F	5		O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	107 486		763 151
Cairns, Patrick James	5		O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128 752		261 488
Drader, Kelly Ivan	5		O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150 405		682 179
Kary, Weldon Myrle	5		O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31 477		170 867
Ag Growth International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lambert, William Allen	4		O	2009-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Lambert Family Trust	PI		O	2009-06-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 900
<i>Droits Deferred Compensation Plan</i>									
Lambert, William Allen	4		O	2009-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			772
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Devine, Donald Grant	4	R	O	2008-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 500)	89.8100	0
		R	O	2008-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	81.2300	0
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huff, Richard	5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1800	25 000
Mishkin, Jonathan	4		O	2009-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1950	109 000
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	9.2500	15 700
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	9.3500	8 400
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	9.7500	4 900*
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Porter, James	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.3500	248 000*
AMI Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elford, Dustin Arthur	4, 5								
DAE Consulting Ltd.	PI		O	2009-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0750	2 478 155
Anooraq Resources Corporation									
<i>Options</i>									
Dhir, Anu	4		O	2008-06-26	D	50 - Attribution d'options	120 000	2.7600	
			M	2008-06-26	D	50 - Attribution d'options	120 000	1.2900	120 000
Thomas, Trevor	5		O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	2.9700	0
			O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.2900	15 000
Aptilon Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roger Korman 2009 Irrevocable Trust	3		O	2009-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 804 384		22 804 384
SLB Trust	3		O	2009-06-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(22 804 384)		0
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Heathcott, Linda A.	7, 6		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	10 000	19.0900	12 900
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	20 000	19.0900	11 900
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	19.0900	12 900
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	38.0000	12 500
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	38.1100	11 100
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	38.1200	8 800
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	38.1300	7 700
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	38.1400	6 100
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.1500	5 100
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.1600	4 900
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	38.5000	1 000
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.5200	800
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	38.5100	(100)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	38.5400	(600)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.5500	(700)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.6200	(2 700)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.6600	(2 800)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.6700	(3 000)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.6800	(3 100)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	38.7200	(4 000)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.8000	(4 100)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	39.0200	(4 700)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.0300	(5 000)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.0400	(5 100)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.5600	(5 200)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	39.5700	(6 000)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.5800	(6 100)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	39.5300	(6 800)
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.5400	(7 100)

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.9900	(8 100)
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	39.5000	11 200
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.5100	10 900
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.5200	9 900
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	39.6000	8 300
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.6100	8 200
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.6300	8 100
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.6400	8 000
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.6500	7 900
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.7500	6 900
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.9000	5 900
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	40.0000	2 900
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.5600	11 900
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	39.5700	11 000
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.5800	10 900
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	39.6100	10 200
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.6500	9 200
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	39.7200	8 500
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	39.7400	8 000
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	39.7500	6 400
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	39.9000	4 800
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	39.9200	3 100
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.9300	3 000
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.9500	2 900
<i>Options 38.18</i>									
Heathcott, Linda A.	7, 6		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		70 000
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		50 000
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		40 000
Azure Dynamics Corporation									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Brigstocke, Nicholas	4	R	O	2009-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500 000		
			M	2009-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 333		33 333
Deacon, Donald Campbell	4	R	O	2009-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	116 667	0.1500	1 974 076
Gouin, James Christopher	4		O	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2009-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 500		37 500
Sharp, Dennis Ambrose	4	R	O	2009-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 333		123 810
<i>Options</i>									
Brigstocke, Nicholas	4		O	2009-01-01	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	0.6500	340 698
			R	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.0400	415 698
Carr, Ryan Scott	5	R	O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.0400	2 025 000
Deacon, Donald Campbell	4	R	O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.0400	1 965 000
			O	2009-01-01	D	52 - Expiration d'options	(220 000)	0.6500	1 890 000
Gouin, James Christopher	4	R	O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.0400	225 000
Harrison, Scott Thomas	4		O	2008-12-31	D	52 - Expiration d'options	(400 000)		1 000 000
			R	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	2 000 000	0.0400	3 000 000
Huston, Curt Anthony	5		O	2008-01-31	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		400 000
			R	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.0400	2 225 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Badger Income Fund									
<i>Partis de fiducie</i>									
calnan, david	4		O	2001-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.9000	94 000
BAM Split Corp.									
<i>Actions privilégiées Class A Preferred Shares</i>									
BAM Investments Corp.	3	R	O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	21.7000	11 150
<i>Actions privilégiées Class AA Series 1</i>									
BAM Investments Corp.	3	R	O	2009-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	20.6167	1 112 900
<i>Actions privilégiées Class AAA Series 1</i>									
BAM Investments Corp.	3		O	2001-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2008-02-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 484 672	25.0000	1 484 672
<i>Capital Shares</i>									
BAM Investments Corp.	3		O	2009-06-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 473 772		19 021 772
BAM Split Corp. (formerly BNN Split Corp.)									
<i>Actions privilégiées Class AA Series 1</i>									
BAM Investments Corp.	3	R	O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	21.7500	
			M	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	21.7500	12 100
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Gary W.	5		O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 909)	50.3100USD	20 000
McCready, Thomas Joseph	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	750	37.6000	1 073
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	57.4500	323
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	250	37.6000	573
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	58.3000	323
Nash, Edward Peter Howard	7		O	2009-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 458
Patel, Bijal	5		O	2009-06-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	183		3 629
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(879)	57.3800	2 750
Phillips, Robert	7, 5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	57.5500	7 596
Woods, Thomas	7, 5		O	2009-07-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 990)	57.9900	49 986
<i>Actions ordinaires ESPP</i>									
Nash, Edward Peter Howard	7								
Sun Life Financial Trust Inc.	PI		O	2009-06-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 994
Patel, Bijal	5								
Sun Life Financial Trust Inc.	PI		O	2009-01-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139		
			M	2009-06-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139		183
			O	2009-06-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(183)		0
<i>Droits RSA Shares</i>									
Nash, Edward Peter Howard	7		O	2009-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 847
<i>Options</i>									
McCready, Thomas Joseph	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(750)	37.6000	7 405
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(250)	37.6000	7 155
Nash, Edward Peter Howard	7		O	2009-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 527
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Begy, Christopher Blake	5		O	2009-06-19	D	51 - Exercice d'options	20 200	25.6000	30 770
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 322)	46.0400	17 448
Joyce, Michael	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	4 400	25.6000	4 400
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	42.0400USD	0
Maidment, Karen	5		O	2009-06-19	D	51 - Exercice d'options	50 000	33.1250	50 000
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	45.9920	0
			M	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	45.9920	0
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	21 360	25.6000	21 360*
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 360)	47.5000	0
Somerville, Penelope Frances	5		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	1 000	25.6000	12 718
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	46.0000	11 718
Trembacki, Mark D.	5		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 400	25.6000	16 400
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	40.6430USD	4 000
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	25.6000USD	9 100
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	42.2100USD	4 000
Options									
Begy, Christopher Blake	5		O	2009-06-19	D	51 - Exercice d'options	(20 200)	25.6000	97 409
Joyce, Michael	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(4 400)	25.6000	
			M	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(4 400)	25.6000	27 944*
Maidment, Karen	5		O	2009-06-19	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	33.1250	443 200
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(21 360)	25.6000	792 285*
Somerville, Penelope Frances	5		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	25.6000	187 408
Trembacki, Mark D.	5		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(12 400)	25.6000	
			M	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(12 400)	25.6000	65 481
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(5 100)	25.6000	60 381
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
David, France	5		O	2009-06-30	D	51 - Exercice d'options	3 000	30.9500	3 530
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	54.0593	530
Postras, Marjorie	5		O	2009-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(187)	54.0306	79
<i>Options</i>									
David, France	5		O	2009-06-30	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	30.9500	42 700
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	40 000	24.6400	40 000
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	48.6291	0
Gottschling, Helena	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	2 000	16.6580	6 156
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	47.5430	4 156
Lagopoulos, Michael James	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.6580	27 716
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	46.2981	17 716
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.6580	27 716
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	48.8293	17 716
McDonald, Ross Alexander	5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	24.6400	41 448*
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	47.7500	36 448*
Sacarob, Howard Mark	5		O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.9520USD	1 610
Tory, Jennifer Anne	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	8 400	24.6400	24 889
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	47.2890	16 489

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	11 600	24.5550	28 089
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 600)	47.3266	16 489
Westlake, William James	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	150 000	24.6400	265 053
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	46.3362	115 053
			O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	100 000	24.5550	215 053
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	46.3824	115 053
<i>Options</i>									
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	24.6400	512 740
Gottschling, Helena	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	16.6580	23 956*
Lagopoulos, Michael James	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	16.6580	154 812
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	16.6580	144 812
McDonald, Ross Alexander	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	24.6400	101 120*
Tory, Jennifer Anne	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(8 400)	24.6400	106 760
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(11 600)	24.5550	95 160
Westlake, William James	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	24.6400	
			M	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	24.6400	783 436
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	24.5550	
			M	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	24.5550	683 436
Bell Canada									
<i>Déventures Series M-19</i>									
Young, Victor Leyland	6		O	2003-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	51002.6000	\$ 50 000.00
BELLUS Santé inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Victoria Square Ventures Inc.	3		O	2009-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 172 704
			O	2009-06-25	D	97 - Autre	5 725 214		6 897 918
Picchio Pharma Inc.	PI		O	2009-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 534 184
			O	2009-06-25	C	97 - Autre	(5 534 184)		0
<i>Actions privilégiées convertibles Series A 6 Cumulative</i>									
Victoria Square Ventures Inc.	3		O	2009-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 672 000
<i>Billets convertibles 15 Senior Notes due 2014</i>									
Victoria Square Ventures Inc.	3		O	2009-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 10 807 500.00
Bestar inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jacques, Sébastien reer	8		O	2009-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 000
BioSyntech, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2009-06-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	871 169	0.2000	12 081 705
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schulich, Seymour RRSP	3		O	2009-06-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	6.2000	5 000 000
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bradmer Pharmaceuticals Inc.									
<i>Options</i>									
Porteur inscrit									
RIDOLFI, STEVEN	5		O	2005-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
<i>Options</i>									
Macdonald, John Paul	5		O	2005-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			148 000
RIDOLFI, STEVEN	5		O	2005-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			433 000
Bradmer Pharmaceuticals Inc.									
<i>Options</i>									
Boden, Dale J.	4		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1600	120 000
Brohman, Brian	5		O	2006-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1600	100 000
Dellece, Perry Nicholas	4		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1600	124 136
Lilly, Charles James	4		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1600	75 000
Rogers, Mark Charles	4, 5		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1600	70 680
Van Damme, Paul Joseph	5		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1600	235 000
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Madon, Cyrus	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	30 000	5.9259	30 000
<i>Options</i>									
Madon, Cyrus	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	5.9259	2 024 375
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
CWT Investments Limited	PI		O	2009-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	13.0500	10 969 313
			O	2009-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	12.7600	10 972 213
			O	2009-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	12.7300	10 974 213
			O	2009-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	12.7000	10 976 213
			O	2009-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.6800	10 977 213
			O	2009-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 228	10.5000	10 987 441
Canadian Energy Services L.P.									
<i>Parts de société en commandite Class A</i>									
Zinger, Kenneth Earl	6, 5		O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	8.2500	604 125
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fichter, Darren	7		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 696
RBC Direct Investing	PI		M	2009-06-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Markin, Allan	4								
Markin Petroleum Ltd.	PI		O	2009-06-26	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 538)	59.6400	5 989 846
<i>Options</i>									
Fichter, Darren	7		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			49 450
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorenzo, John Michael	4		O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3000	972 429
Canadian Western Bank									
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canexus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Addington, William James	5		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	14 000	16.8930	95 000
Ball, Tracey Colleen	5		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	15 000	16.8930	95 000
Burke, James Orville	5		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	4 200	16.8930	61 200
Garvey, Randell William	5		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	14 000	16.8930	59 000
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	3 800	16.8930	550 465
Young, Brian	5		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	13 500	16.8930	78 500
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLellan, Richard Thomas	5		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 941	4.0500	27 114
Katherine Ann McLellan RRSP	PI		O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 941)	4.0500	(1 400)
Cargojet Income Fund									
<i>Débiteures convertibles</i>									
Cargojet Income Fund	1		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 3 470 000.00		\$ 3 519 000.00
<i>Parts de fiducie</i>									
Cargojet Income Fund	1		O	2009-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000		80 654
			O	2009-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 253		83 907
			O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800		84 707
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		85 207
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200		86 407
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	3.9159	88 607
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.9000	89 607
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	290 300	3.9600	379 907
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lalani, Sadiq	5								
Held Under Broker	PI		O	2009-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	15.2640	94 000
Century Mining Corporation									
<i>Options</i>									
Burns, Ross Fredrich	5		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	100 000		515 000
Campoy, Ricardo Moreno	4		O	2009-06-24	D	46 - Contrepartie de services	100 000	0.1800	200 000
Kent, Margaret Meri	4, 5		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	100 000		1 100 000
Sheridan, William J.V.	4, 5		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Options</i>									
Robinson, Tracy	5		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(300)	42.0500	63 900
			O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(400)	42.0500	63 500
			O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(100)	42.0500	63 400
			O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(400)	42.0500	63 000
			O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	42.0500	61 900
			O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	42.0500	60 900
			O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(400)	42.0500	60 500
			O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(400)	42.0500	60 100

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Chesswood Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Prenzlou, Michael Eric	7		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	2.1600	13 250
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	4, 5		O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	887	2.7055	71 625*
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2012 (CKI.DB)</i>									
Geosam Investments Limited	3		O	2009-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 15 000.00	69.0100	\$ 257 000.00
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>									
Geosam Investments Limited	3		O	2009-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 194 000.00	64.0000	\$ 2 630 000.00
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 89 000.00	64.0000	\$ 2 719 000.00
Clearwater Seafoods Income Fund									
<i>Parts</i>									
MacDonald, Colin	7		O	2009-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1000	54 500
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	1.0960	67 000
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Daniel, Kevin	7		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	633
Feeney, Mark	5		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	100.0000	346
Gaudette, Brian	5		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	100.0000	633
Hardy, George	7		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	266
Lowery, Frank Warren	7		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	9
MacDonald, James	7		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	100.0000	966
Mitchell, Bernadette	5		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	100.0000	414
Reiner, Janice	7, 5		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	782
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jablonski, Stan W.	5		O	2009-06-23	D	51 - Exercice d'options	60 000	16.4167	63 189
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	46.0490	3 189
Losier, Denis	4		O	2009-06-25	D	35 - Dividende en actions	276	49.7200	54 447
<i>Options</i>									
Jablonski, Stan W.	5		O	2009-06-23	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	16.4167	280 800
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Exxon Mobil Corporation	3								
Roytor & Co.	PI		O	2009-06-23	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10)	43.6000	589 928 303
Compton Petroleum Corporation									
<i>Options</i>									
Belich, Melvin Frederick	4		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		175 000
Junghans, Marc	5		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		505 300
Koop, Irvine John	4		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		175 000
Smith, Jeffrey T.	4		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		325 000
Coniagas Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Steenberg, Neil James Francis	4, 5		O	1985-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	20 000		20 000
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.4500	15 000
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.5000	10 000
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	1.5300	9 100
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.5200	7 100
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.5100	4 100
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	1.5000	0
<i>Options</i>									
Steenberg, Neil James Francis	4, 5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		30 000
Connacher Oil and Gas Limited									
<i>Options</i>									
Bessell, Donald Hugh	4		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(324 000)		201 000
Evans, Colin Michael	4		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(324 000)		385 000
Gusella, Richard Allan	4		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 620 000)		2 105 000
Kennedy, Jennifer Kathleen	4		O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(81 000)		200 200
Kines, Richard Robert Joseph	5		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(510 000)		835 000
Marston, Stephen Adair	5		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)		544 000
McGregor, Stewart Donald	4		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(324 000)		252 500
Sametz, Peter D.	4		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(750 000)		1 480 000
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(324 000)		201 000
Copernican International Financial Split Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Lowe, Chris	7		O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	4.7500	3 161
COPERNICAN WORLD BANKS INCOME AND GROWTH TRUST									
<i>Bons de souscription June 2009</i>									
Lamb, Scott Cameron	7		O	2009-06-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 000)		0
Lowe, Chris	7		O	2009-06-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 563)		0
Corporation Big Red Diamond									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ressources AntOro inc.	3		O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(395 000)	0.0150	7 781 012
			O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.0150	7 531 012
			O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84 000)	0.0200	7 447 012
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.0200	7 417 012
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.0250	7 397 012
Corporation de Sécurité Garda World									
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>									
Bentley, Allan	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	16 666	3.0000	33 333
Plamondon, François	4		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 800)	5.0500	98 200
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 700)	5.0700	78 500
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.0800	78 300
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.0760	78 100
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.0880	78 000
<i>Options</i>									
Bentley, Allan	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(16 666)	3.0000	75 000
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
David, Jean-Sébastien	5		O	2009-06-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	4 000	8.7500	32 233

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						prospectus			
EurAsia Holding AG	3		O	2009-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(278 400)	7.0000	41 416 434
Le Bel, André	5		O	2009-06-19	D	51 - Exercice d'options	33 334	2.2000	34 434
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	6.8000	32 634
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	6.7900	27 234
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	6.7800	25 834
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	6.7700	22 934
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	6.7900	21 634
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 534)	6.7600	1 100
			O	2009-06-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 000	8.7500	5 100
Mailhot, Robert	5		O	2009-06-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 125	8.7500	1 125
<i>Options</i>									
Le Bel, André	5		O	2009-06-19	D	51 - Exercice d'options	(33 334)	2.2000	366 666
CORPORATION POURVOYEURS MONDIAUX SAFARI NORDIK									
<i>Actions ordinaires</i>									
LECLERC, Jacques	4, 5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 000	0.8782	54 000
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.9850	60 000
Corporation Wanted Technologies									
<i>Options</i>									
Baskerville, Tim	4		O	2009-06-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	50 000
Cossette Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Angus, Gregor	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	3.5000	257 166
Faucher, Martin	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 200	3.5000	65 549
Lebel, Dominique	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	3.5000	234 964
Lessard, Claude	4, 5, 3		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	3.5000	25 074
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 900	3.5000	39 974
Marchand, Brett	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 400	3.5000	352 200
Schleining, Colin	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 700	3.5000	253 881
Counsel Corporation									
<i>Options</i>									
finkelstein, kenneth jeffrey	5		O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.5900	1 625 000
Crescent Point Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Saxberg, Scott	7		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	33.4000	393 131
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 100)	33.0000	353 031
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	33.1500	351 831
TISDALE, GREGORY	5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	34.0000	88 645
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	34.1200	87 545
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	34.0200	85 945
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	33.9300	85 645
CROWFLIGHT MINERALS INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bharti, Stan	4								
Forbes & Manhattan	PI		O	2003-06-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000		1 500 000
Crystallex International Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marshall, Anthony Richard	5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.2100USD	273 146
<i>Options</i>									
Brown, Michael John Howard	4		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	325 000		735 000*
Crombie, Robert	5		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	3.1700	248 300
Longden, Charles William	4		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	315 000	0.2400	796 500
Marshall, Anthony Richard	5		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.2400	769 600
Near, Harry Joseph	4		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	630 000	0.2400	1 535 000*
Oppenheimer, Marc Jeffrey	4		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	530 000	0.2400	1 935 000
SAWH, HEMDAT	5		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2400	365 000
Thompson, Gordon	4, 5		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	305 000	0.2400	830 334
van't Hof, Johan Cornelis	4		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	320 000	0.2400	560 000
Zullo, Armando F.	4		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	305 000	0.2400	680 000
Dacha Capital Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Aberdeen International Inc.	3		O	2009-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-16	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 501 551	0.3300	2 501 551
DHX Media Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stevenson, Elizabeth Jean	5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(169 500)	0.6300	655 995
Diagnos Inc.									
<i>Options</i>									
Larente, André	4		O	2009-06-23	D	50 - Attribution d'options	287 684	0.1400	2 237 368
			O	2009-06-30	D	52 - Expiration d'options	(287 684)	0.4000	1 949 684
lerolle, olivier	4		O	2009-06-30	D	52 - Expiration d'options	(190 000)	0.4000	267 000
Dominion Citrus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dominion Citrus Income Fund	1		O	2009-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.3900	2 651
			O	2009-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.3900	0
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.3700	1 500
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.3700	0
DualEx Energy International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nelson, John	4		O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 000)	0.2000	50 920
Electrovaya Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
gopikanth, michael	4		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.8599USD	1 000
			O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.6187USD	5 000
Empire Company Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Poulin, Marc	7		O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	43.6400	600
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	43.6500	700
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	43.6600	1 000
Enbridge Inc.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyce, Mark Randal	7		O	2009-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	39.9100	59
			O	2009-01-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	39.6000	67
			O	2009-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	40.9400	75
			O	2009-02-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	39.5500	83
			O	2009-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	37.6300	84
			O	2009-03-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	37.1000	93
			O	2009-03-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	37.3500	102
			O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	35.8500	111
			O	2009-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	37.1300	120
			O	2009-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	37.0500	129
			O	2009-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	37.4400	138
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.8800	38
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38)	39.3600	0
Scotia McLeod	PI		O	2009-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	37.6300	1 240
			O	2009-06-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	37.3400	1 241
DuPont, Bonnie Diane Rose	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	40 000	23.1500	63 602
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	40.0000	23 602
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	20 000	23.1500	43 602
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	40.5000	23 602
Grant, James Charles	7		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	9 000	13.3500	10 977
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	40.2000	1 977
			O	2009-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	39.9100	1 867
			O	2009-01-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	39.6000	1 875
			O	2009-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	40.9400	1 882
			O	2009-02-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	39.5500	1 890
			O	2009-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	37.6300	1 908
			O	2009-03-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	37.1000	1 916
			O	2009-03-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	37.3500	1 924
			O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	35.8500	1 933
			O	2009-04-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	37.1300	1 941
			O	2009-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	37.0500	1 949
			O	2009-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	37.4400	1 958
			O	2009-06-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	37.3400	1 977
Debbie Boukydis	PI		O	2009-01-13	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	39.9100	112
			O	2009-01-26	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	39.6000	116
			O	2009-02-17	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	40.9400	120
			O	2009-02-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	39.5500	124
			O	2009-03-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	37.6300	125
			O	2009-03-13	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	37.1000	129
			O	2009-03-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	37.3500	133
			O	2009-04-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	35.8500	138
			O	2009-04-27	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	37.1300	142
			O	2009-05-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	37.0500	146
			O	2009-05-26	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	37.4400	151
			O	2009-06-12	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	37.3400	152
Debbie Boukydis (RSP)	PI		O	2009-03-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	37.6300	2 588

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-12	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26	37.3400	2 614
Jarvis, Donald Guy	7		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	4 700	25.7200	11 298
			O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	4 600	31.6800	15 898
			O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	7 350	36.4700	23 248
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 650)	40.4400	6 598
Schrage, Wilfred Ralph	7		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	16 000	13.3500	18 492
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	40.0000	2 492
Sevick, Gregory Leonard	7		O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 750)	39.1908	18 663
<i>Options \$13.35 (\$26.70) - February 23, 2010 Expiry</i>									
Grant, James Charles	7		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	13.3500	0
Schrage, Wilfred Ralph	7		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(16 000)		0
<i>Options \$23.15 (\$46.30) - September 16, 2010 Expiry</i>									
DuPont, Bonnie Diane Rose	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(40 000)		49 700
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		29 700
<i>Options \$25.72 (\$51.44) - February 4, 2014 Expiry</i>									
Jarvis, Donald Guy	7		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(4 700)		0
<i>Options \$31.68 (\$63.36) - February 3, 2015 Expiry</i>									
Jarvis, Donald Guy	7		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(4 600)		0
<i>Options \$36.47 - February 13, 2016 Expiry</i>									
Jarvis, Donald Guy	7		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(7 350)		2 450
Endeavour Silver Corp.									
<i>Options</i>									
Devlin, Barry	5		O	2009-06-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		200 000
Dickson, Daniel	5		O	2009-06-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		140 000
Handley, Geoffrey Arthur	4		O	2009-06-22	D	50 - Attribution d'options	75 000		275 000*
Harris, Leonard	4		O	2009-06-22	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.8700	315 000
McLennan, Rex John	4		O	2009-06-22	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.8700	175 000
Walton, Godfrey John	4		O	2009-06-22	D	50 - Attribution d'options	150 000		783 000
ENERCHEM INTERNATIONAL INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hubick, Kim Russell	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 500	0.7300	39 500
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6800	44 500
Energy Savings Income Fund									
<i>Droits Unit Appreciation</i>									
MERRIL, DEBORAH	5	R	O	2004-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 781		
			M	2009-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 781		13 781
Enghouse Systems Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Enghouse Systems Limited	1		O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.7500	800*
			O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	5.7500	0
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	5.6500	4 900*
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	5.7500	0
			O	2009-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	5.9900	4 900*
			O	2009-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	5.9900	0
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	5.9900	4 900*
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	5.9900	0
Ensign Energy Services Inc.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Equinox Minerals Limited									
<i>Deferred Share Unit</i>									
McAusland, David L.	4		O	2009-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 706	2.7200	94 448
Pantelidis, James	4		O	2009-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 583	2.7200	45 938
Penny, Brian W.	4		O	2009-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 723	2.7200	97 114
<i>Options</i>									
Stark, Sonya	5		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.6200	250 000
Erdene Resource Development Corporation									
<i>Options</i>									
Akerley, Peter	4, 5		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	200 000		725 000
Byrne, John Philip	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	50 000		350 000
Carnell, David	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Cowan, John Christopher	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	200 000		675 000
Frankcombe, Jamie	4		O	2008-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
MacDonald, Kenneth	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	200 000		675 000
Rath, Stuart P.	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Webster, Philip L.	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
EURO Ressources S.A.									
<i>Actions ordinaires</i>									
IAMGOLD Corporation	3		O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.8500	49 853 242
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 875	1.2000EUR	49 856 117
IAMGOLD-Quebec Management Inc.	PI	R	O	2009-06-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 439	1.2000EUR	3 296 282
			O	2009-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 508	1.2000EUR	3 322 790
Evertz Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reed, Simon	7	R	O	2007-09-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(695)	36.4300	13 905
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	16.1000	19 405
Exchange Industrial Income Fund									
<i>Bons de souscription</i>									
Filmon, Gary	4		O	2004-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription 2009</i>									
Bell, Gary	8		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 579		1 579
			O	2009-06-22	D	53 - Attribution de bons de souscription	621		2 200
Buckley, Gary	4								
GeeBee Investment Ltd.	PI		O	2004-05-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-07	C	53 - Attribution de bons de souscription	52 632		52 632
Filmon, Gary	4		O	2004-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-07	D	53 - Attribution de bons de souscription	2 106		2 106
Gary Filmon RRSP	PI		O	2004-05-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-07	C	53 - Attribution de bons de souscription	3 000		3 000
Jessiman, Duncan Draper	4, 5		O	2004-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-07	D	53 - Attribution de bons de souscription	5 263		5 263

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Duncan Jessiman Spousal RRSP	PI		O	2004-05-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-05-15	C	90 - Changements relatifs à la propriété	5 263		5 263
McLeod, Allan									
Joseph McLeod	PI		O	2004-05-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-07	C	53 - Attribution de bons de souscription	5 263		5 263
Mikayla McLeod									
	PI		O	2004-05-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-07	C	53 - Attribution de bons de souscription	5 263		5 263
Streuber, Donald									
Drew Foundation Inc.	PI		O	2004-05-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-07	C	53 - Attribution de bons de souscription	52 632		52 632
Imperial Estates Ltd.									
	PI		O	2004-05-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-07	C	53 - Attribution de bons de souscription	42 105		42 105
Terwin, Adam									
	5		O	2006-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-07	D	53 - Attribution de bons de souscription	4 000		5 000
		R	O	2008-06-22	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 000		1 000
Parts de fiducie									
Bell, Gary									
	8		O	2009-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	621	9.5000	2 200
Spencer, Dianne									
	5		O	2009-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	10.0000	664
			O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(151)	10.0375	513
Terwin, Adam									
	5		O	2009-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000	9.5000	9 300
Exco Technologies Limited									
Actions ordinaires									
Riganelli, Paul	5								
RRSP	PI	R	O	2009-06-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.2500	46 300
			O	2009-06-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.2500	46 500
			O	2009-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3000	56 500
			O	2009-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.2000	76 500
			O	2009-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	1.2000	85 300
Exploration Dia Bras inc.									
Options									
Crevier, David	4		O	2009-06-23	D	50 - Attribution d'options	175 000		250 000
Renaud, Philip	4		O	2009-06-23	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.1000	1 170 000
Saint-Pierre, Luce	5		O	2009-06-23	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.1000	565 000
Tellechea Salido, Daniel	4		O	2009-06-23	D	50 - Attribution d'options	73 500	0.1000	1 898 500
Exploration Sulliden Inc.									
Actions ordinaires									
Bharti, Stan	4								
Forbes & Manhattan, Inc.	PI		O	2008-09-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	74 000		74 000
Trottier, Jacques									
	4, 5		O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.6300	710 843
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.6600	700 843
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.6500	685 843
Faircourt Gold Income Corp.									
Actions ordinaires									
Faircourt Asset Management Inc.	3		O	2009-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.7400	300

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.8300	400
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.7050	600
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.7500	1 200
Panagopoulos, Christopher	8		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	680	7.6947	680
Faircourt Income & Growth Split Trust									
<i>Actions privilégiées</i>									
Panagopoulos, Christopher	5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	8.5000	1 064
<i>Parts</i>									
Panagopoulos, Christopher	5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.4500	2 000
Fairfax Financial Holdings Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Bradstreet, F. Brian	7		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	288.1374	26 133
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	250.9804USD	29 133
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	250.5593USD	30 533
RRSP	PI		O	2009-06-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18	283.9800	6 208
The Bradstreet Family Foundation	PI		O	2009-06-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	250.0000USD	500
Fiducie de sables bitumineux et de mega-projets energetiques									
<i>Parts</i>									
Oil Sands and Energy Mega-Projects Trust	1		O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.2500	500
			O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	6.2500	0
			O	2009-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.5000	5 000
			O	2009-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	6.5000	0
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2596	5 000
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	6.2596	0
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.2000	2 000
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.2000	0
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kesner, Idalene	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	346	27.0767USD	12 273
Merin, Mitchell	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	344	26.9840USD	12 846
<i>Deferred Share Units</i>									
Baillie, James C.	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	584	31.0600	12 834
Carmany III, George	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 028	31.0600	11 830
Clappison, John	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	980	31.0600	9 667
Ganong, David A.	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	819	31.0600	13 057
Hoeg, Krystyna	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	675	31.0600	20 696
Kerr, David Wylie	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 032	31.0600	12 732
Kesner, Idalene	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	528	31.0600	7 840
Merin, Mitchell	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	983	31.0600	6 723
Nadeau, Bertin	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	527	31.0600	7 840
Osborne, Ronald Walter	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 625	31.0600	19 113
Segal, Hugh David	4		O	2009-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	314	31.0600	314
Sutcliffe, James	4		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 269	31.0600	2 301
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Segal, Dori	4, 7, 6,								

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Erica Segal	5 PI		O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	16.6900	5 060
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	940	16.7200	6 000
Fonds de placement immobilier Crombie									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dexter, Robert P.	6		O	2009-06-25	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	7.8000	50 000
<i>Parts de fiducie Special Voting</i>									
Empire Company Limited	3								
ECL Developments Limited	PI		O	2006-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-25	I	99 - Correction d'information	25 079 576		25 079 576
			O	2009-06-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 846 154	7.8000	28 925 730
ECL Properties Limited	PI		O	2009-06-25	I	99 - Correction d'information	(25 079 576)		0
Fonds de revenu Ag Growth									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lambert, William Allen	4		O	2009-06-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)		0
Lambert Family Trust	PI		O	2009-06-08	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 900)		0
Fonds de revenu Benvest New Look									
<i>Parts</i>									
Benvest New Look Income Fund	1		O	2009-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.5000	100*
Fonds de revenu Supremex									
<i>Parts de fiducie</i>									
Armoyan, George	6								
Geosam Investments Limited	PI		O	2009-06-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	280 000	2.2000	3 358 600
			O	2009-06-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	2.4500	3 356 500
Fonds Enerplus Resources									
<i>Parts</i>									
Roane, Glen Dawson	4		O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	24.9000	14 869
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	24.9000	11 369
Fort Chicago Energy Partners L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
White, Stephen	4, 5								
CIBC RRSP	PI		O	2009-06-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	7.6680	20 671
Liane White CIBC RRSP	PI		O	2009-06-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	7.6680	20 671
Gabriel Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Kirk, Harry Wayne	4		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Sinclair, Alistair Murray	4		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.9100	400 000
Galleon Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
CENTENNIAL ENERGY PARTNERS LLC	3								
Centennial Energy Partners V, L.P.	PI		O	2009-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	4.2200USD	3 112 175
Centennial Energy Partners, L.P.	PI		O	2009-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	4.2200USD	8 513 763
GENDIS INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
GENDIS INC.	1		O	2009-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.8500	1 000
			O	2009-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	0.9000	11 000
			O	2009-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0
			O	2009-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.8800	1 000
			O	2009-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	0.9000	15 000
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
			O	2009-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9000	1 000
			O	2009-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9000	1 000
			O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9000	1 000
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Genesis Worldwide Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Black, Richard Charles	4, 6								
Englefield House No. 1 Inc.	PI		O	2007-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-07-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 970 125
			O	2009-06-19	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 922 012)		1 048 113
Walsingham Fund LP NR No. 1	PI		O	2007-07-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-19	C	90 - Changements relatifs à la propriété	2 922 012		2 922 012
GeoPetro Resources Company									
<i>Options common stock</i>									
DeMare, Nick	4		O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	15 000		140 000
Gerdau Ameristeel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mills, Rick J.	4		O	2008-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.7700USD	5 000
Gestion ACE Aviation Inc.									
<i>voting shares</i>									
Boland, Gregory Alan	4, 6	R	O	2008-12-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 148
MACLELLAN, ROBERT FRANCIS	4		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Global Uranium Fund Inc.									
<i>Bons de souscription Class B</i>									
Cullen, Christopher	5		O	2007-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-22	D	53 - Attribution de bons de souscription	2 300		2 300
Kikuchi, Craig	5		O	2007-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-22	D	53 - Attribution de bons de souscription	5 000		5 000
MacKay, Moyra E.	5		O	2007-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-22	D	53 - Attribution de bons de souscription	8 800		8 800
Roode, David Edward	5								
RRSP	PI		O	2007-06-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-22	C	53 - Attribution de bons de souscription	1 000		1 000
Zeiler, Lorne	5		O	2007-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-22	D	53 - Attribution de bons de souscription	3 700		3 700
John Zeiler RRSP	PI		O	2007-06-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
RRSP	PI		O	2009-06-22	C	53 - Attribution de bons de souscription	2 000		2 000
			O	2007-06-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-22	C	53 - Attribution de bons de souscription	700		700
Gluskin Sheff + Associates Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Dunkley, Bradley Roy	5		O	2009-06-23	D	36 - Conversion ou échange	(50 000)		1 425 000
Gluskin, Ira	4, 6, 5								
584981 Ontario Limited	PI		O	2009-06-23	I	36 - Conversion ou échange	(200 000)		5 150 000
Moody, Jeffrey	5		O	2009-06-23	D	36 - Conversion ou échange	(400 000)		1 000 000
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Dunkley, Bradley Roy	5		O	2009-06-23	D	36 - Conversion ou échange	50 000		57 100
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	15.5000	7 100
Gluskin, Ira	4, 6, 5								
584981 Ontario Limited	PI		O	2009-06-23	I	36 - Conversion ou échange	200 000		200 000
			O	2009-06-23	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200 000)	15.6200	0
Moody, Jeffrey	5		O	2009-06-23	D	36 - Conversion ou échange	400 000		400 000
			O	2009-06-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(300 000)	11.4200	100 000
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	15.5000	0
Goldcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DEISLEY, DAVID LEE	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	5 000	24.4600	16 000
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.8398	11 000
Louie, Wendy	8		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	15 000	25.7100	15 523
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	41.7210	523
<i>Options</i>									
DEISLEY, DAVID LEE	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	24.4600	170 000
Louie, Wendy	8		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	25.7100	113 334
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
Reifel, P. Randy	4								
Beggar Pacific Holding Corp.	PI		O	2009-06-19	I	73 - Expiration d'un dérivé émis par un tiers	(1 000)		1 000
			O	2009-06-29	I	73 - Expiration d'un dérivé émis par un tiers	(1 000)		0
Grim Estates Ltd.	PI		O	2009-06-19	I	73 - Expiration d'un dérivé émis par un tiers	(1 000)		1 000
Golden Valley Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Karahissarian, Annie	5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1950	5 000
Porter, Arthur T., MD	4		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
Porter, Arthur T., MD	4		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Porter, Arthur T., MD	4		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-22	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3000	300 000
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beaudin, Earnest Charles	4		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	4.7500	8 000
Bell, Thomas	5	R	O	2008-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	8.5000	190 600
		R	O	2008-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 600)	6.5500	60 051
		R	O	2008-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	6.5600	59 451

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2008-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	6.8800	57 451
		R	O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.2000	46 451
		R	O	2008-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	8.2300	134 700
		R	O	2008-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	8.3500	128 651
		R	O	2008-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	8.4400	123 651
		R	O	2008-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	8.3300	119 551
		R	O	2009-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	4.5100	20 051
		R	O	2009-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.5100	20 851
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.6000	19 051
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.8300	18 051
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.8500	17 051
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.9000	16 051
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.9200	15 951
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	4.9000	15 051
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.9900	14 051
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.0500	13 051
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.9800	12 051
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.1000	11 051
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.1500	10 951
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.0700	9 951
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.0600	8 951
Blank, Howard	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.1000	7 951
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.8000	10 569
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.7800	9 569
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.7600	8 569
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.5900	6 569
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.1200	5 969
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.9900	4 969
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.8900	3 969
<i>Options</i>									
Bell, Thomas	5		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	11.6000	240 000
Blank, Howard	5		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(24 062)	11.6000	125 000
Brierley, Joanna Elizabeth	5		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	11.6000	54 500
Egli, Brian	7		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	11.6000	185 000
Fretz, William David	7		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	11.6000	150 000
Goudron, Peter	7		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	11.6000	150 000
McLeod, Ross John	4, 6, 5, 3		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(187 500)	11.6000	760 000
Sheppard, Robert Ronald	4		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(37 500)	11.6000	127 500
Soo, Walter	5		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	11.6000	120 000
Thomas, Adrian Roy	4, 7		O	2009-06-17	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	11.6000	172 500
Great Plains Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bovingdon, Sean	5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2200	238 129*
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2300	246 129*
Dundee Corporation	3		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.2190	3 783 807
Groupe Aecon Inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Groupe Aeroplan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Neill, Shauna Emerson	5	R	O	2009-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 988
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Brassard, Jean	4		O	2009-06-26	D	99 - Correction d'information	15 840		195 840
9065-4476 Quebec Inc.	PI		O	2009-06-26	I	99 - Correction d'information	(15 840)		417 800
			O	2009-06-17	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(37 300)	10.6500	433 640
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2009-06-29	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	243	10.2632	83 658
Imbeau, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2009-06-29	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	10.2632	24 346
Waple, Michael Ray	5								
Plan	PI		O	2009-06-05	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	967	8.1518	1 643
			O	2009-06-17	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 600)	9.1498USD	43
Groupe CVTech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2009-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	2 162 500	1.6000	17 225 681
Groupe iWeb inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chouinard, Eric	4, 5, 3		O	2004-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.2000	50 000
Leclair, Martin	4, 5, 3		O	2004-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.2000	50 000
<i>Options</i>									
Chouinard, Eric	4, 5, 3		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.2000	130 000
Leclair, Martin	4, 5, 3		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.2000	130 000
H2O INNOVATION INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DESAI, Ashwin	5		O	2006-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-18	D	36 - Conversion ou échange	275 000		275 000
PETERSON, James	5		O	2009-06-18	D	36 - Conversion ou échange	165 000		2 573 091
<i>Bons de souscription</i>									
DESAI, Ashwin	5		O	2006-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-18	D	36 - Conversion ou échange	275 000		275 000
HOEL, Richard	4		O	2009-06-30	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	111 945		596 945
PETERSON, James	5		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-18	D	36 - Conversion ou échange	165 000		165 000
			O	2009-06-30	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	44 783		209 783
<i>Droits de souscription</i>									
DESAI, Ashwin	5		O	2006-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	275 000	0.5500	275 000
			O	2009-06-18	D	36 - Conversion ou échange	(275 000)		0
PETERSON, James	5		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	165 000	0.5500	165 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-18	D	36 - Conversion ou échange	(165 000)		0
Homburg Invest Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple HII.B</i>									
Homburg, Richard	3		O	2009-06-30	D	99 - Correction d'information	2 728		95 210*
<i>Actions à droit de vote subalterne HII.A</i>									
Homburg, Richard	3		O	2009-06-30	D	99 - Correction d'information	31 303		181 841*
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Home Capital Group Inc.	1		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	29.4500	2 000
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	29.4500	0
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	30.0000	2 000
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	30.0000	0
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	30.2000	2 000
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	30.2000	0
			O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	29.3000	2 000
			O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	29.3000	0
			O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	29.4000	1 000
			O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	29.4000	0
Horizon North Logistics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Swanberg, Dean Sylvan	4		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9900	3 196 000
Humber Capital Corporation									
<i>Options</i>									
Coleman, Frank Joseph	4		O	2009-06-29	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.3200	150 000
Normandeau, Robert	4		O	2009-06-29	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.3200	
			M	2009-06-29	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.3200	507 137*
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clark, Donald K.	4, 5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.7100	2 500
Humboldt Capital Corporation	1		O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	1.5800	4 600
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	1.5800	0
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pugliese, William	4								
Caribbean Investment Bank	PI		O	2009-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(189 000)	12.2557	5 000 000
IESI-BFC Ltd. (formerly BFI Canada Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Thomas Lee	7								
Computershare Trust Company	PI		O	2009-06-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	11.7400USD	25 173
			O	2009-06-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 200	11.7500USD	26 373
			O	2009-06-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 600	11.8500USD	39 973
Flood, Charles F.	7		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	11.8500USD	176 609
IMAX Corporation									
<i>Options 1:1</i>									
Copland, Kenneth G.	4		O	2009-06-20	D	52 - Expiration d'options	(9 904)	6.9600USD	88 351
			O	2009-06-20	D	52 - Expiration d'options	(1 824)	6.9600USD	86 527
			O	2009-06-20	D	52 - Expiration d'options	(4 000)	20.8200USD	82 527

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
IMRIS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Graves, Herbert David	4, 6, 5								
Centara Corporation	PI		O	2009-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	4.7500	71 800
			O	2009-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.3600	72 400
			O	2009-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	5.3600	74 000
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gauthier, Manon	5		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35		35
			O	2009-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	128		163
INNOVIUM MEDIA PROPERTIES CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DiGirolamo, Julio	5		O	2009-06-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	0.1100	530 000
Macintosh, James Maitland	4, 5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1100	160 000
Intact Corporation financière									
<i>Deferred Share Units for Directors</i>									
Brouillette, Yves	4		O	2009-06-30	D	46 - Contrepartie de services	264	34.0500	2 410
Cantor, Paul George Samuel	4		O	2009-06-30	D	46 - Contrepartie de services	132	34.0500	2 201
Côté, Marcel	4		O	2009-06-30	D	46 - Contrepartie de services	293	34.0500	5 818
crispin, robert william	4		O	2009-06-30	D	46 - Contrepartie de services	147	34.0500	1 434
Stephenson, Carol M.	4		O	2009-06-30	D	46 - Contrepartie de services	220	34.0500	4 195
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Koloshuk Farrugia Corp.	3		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4500	8 776 333
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 500	0.4500	8 836 833
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Newman, G. Michael	4, 5		O	2009-06-23	D	35 - Dividende en actions	88	1.4200	200 424
Phillips, Hager & North Investment Management Ltd.	3		O	2008-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 424 800
iPerceptions inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Taras, Daniel	5								
Daniel Taras RRSP	PI	R	O	2008-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.0800	45 000
		R	O	2008-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0900	95 000
<i>Options</i>									
Blanchet, Claude	4		O	2007-06-29	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.4500	
			M	2007-06-29	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.1100	150 000
Cracower, Barry	4, 5		O	2007-06-29	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M	2007-06-29	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
		R	O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	80 000		180 000
Kis, Daphne	4		O	2007-06-29	D	50 - Attribution d'options	75 000		

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2007-06-29	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
		R	O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	80 000		155 000
Lavigueur, Jean	4		O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	1		
		R	M	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	80 000		155 000
			O	2009-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		80 000
			O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	1		
			M	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	75 000		155 000
Levitt, Jonathan	5		O	2009-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)	0.4500	0
			O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
		R	O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	100 000		400 000
ISEE3D Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Alan Gilbert	4								
A.G. Solutions Ltd.	PI	R	O	2009-06-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	684 500	0.1500	2 461 913
Helen Smith	PI	R	O	2009-06-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 500	0.1500	239 000
Jaguar Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grant, William Stanley	7		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.0750	128 500*
Jaguar Financial Corporation	1		O	2008-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.0800	2 000
			O	2009-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		905 000
			O	2009-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.0900	12 000
			O	2009-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		895 000
			O	2009-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.0800	22 000
			O	2009-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		885 000
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	0.1000	39 000
			O	2009-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		868 000
			O	2009-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	0.1000	48 000
			O	2009-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		859 000
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	0.1000	67 000
			O	2009-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)		840 000
			O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	839 000	0.1000	906 000
			O	2009-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	(839 000)		1 000
			O	2009-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.0850	907 000
			O	2009-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
JumpTV Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kronfeld, David	4	R	O	2009-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6750USD	557 800
Junex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aubert, Jacques	4, 5, 3								
Gestion Jaques Aubert	PI		O	2009-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	1.7500	6 544 100
			O	2009-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	1.6000	6 543 200
			O	2009-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	1.6000	6 528 200
			O	2009-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.6100	6 523 200
Katanga Mining Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Dhir, Anu	5		O	2009-06-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	74 805	0.3500USD	204 805
Robinson, Terry John	4		O	2009-06-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 751	0.3500USD	4 638
Stoyell, Eric Hugh John	4, 5		O	2009-06-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 751	0.3500USD	4 638
Droits									
Brodie, Nicholas	5		O	2009-06-26	D	58 - Expiration de droits de souscription	(11 283)		0
Dhir, Anu	5		O	2009-06-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(123 300)		4 700
			O	2009-06-26	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 700)		0
Robinson, Terry John	4		O	2009-06-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 887)		0
Ross, John	5		O	2009-06-26	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 334)		0
Stoyell, Eric Hugh John	4, 5		O	2009-06-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 887)		0
<i>Loan secured by pledge, repayment date August 31, 2012</i>									
Cosaf Limited	3								
Ruwenzori Limited	PI		O	2008-01-11	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		
		R	M	2008-01-11	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		
			M'	2008-01-16	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		1
Killam Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
WALT, MANFRED	4								
RRSP	PI		O	2009-07-02	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 200	5.8000	21 350
Spouse's RRSP	PI		O	2009-07-02	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 800	5.8000	27 885
Walt Children & RESP	PI		O	2007-05-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 902
Kingsway Linked Return of Capital Trust									
<i>LROC Preferred Units</i>									
Pearce, Stephen Douglas	5		O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.7480	1 450*
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bauer, Mark Jay	5		O	2008-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 343	21.4300	2 343
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 343)	21.4300	0
Boehlert, Thom Michael	5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 500)	19.2600USD	50 421
Fiorino, Pierluigi Antonio	5		O	2008-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 013	21.4300	3 013
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 013)	21.4300	0
<i>Restricted Shares</i>									
Bauer, Mark Jay	5		O	2009-06-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 343)	21.4300	6 116
Fiorino, Pierluigi Antonio	5		O	2009-06-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 013)	21.4300	9 514
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lomow, Deborah Michele	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	10 887	21.0250	53 483
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 887)	41.4900	42 596
McGuckin, Sean	5		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	5 000	21.0250	37 300*
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.1100	32 300*
McIntosh, Ian Robert	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	5 000	21.0250	11 700*
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	43.0500	6 700*
McNevitts, Marilyn	5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	21.0250	32 900

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
McPhedran, James Ian	5		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	4 024	24.6750	4 024
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 024)	44.1800	0
Suleman, Munir	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	41.5050	58 800
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	42.9210	58 000
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	43.2400	57 000
Barclay, Robert Preston	5		O	2009-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 652)		56 433
			O	2009-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(6 129)		50 304
			O	2009-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(6 460)		43 844
			O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		40 344
Lande, Earl	7		O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 176)		44 332
Lomow, Deborah Michele	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(10 887)		82 499
McGuckin, Sean	5		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	21.0250	73 780
McIntosh, Ian Robert	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		65 148*
McNeivitts, Marilyn	5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	21.0250	32 372
McPhedran, James Ian	5		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(4 024)		68 424
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Carbone, Michael C Carbone	7								
Michael Carbone & Wendy Carbone	PI		O	2008-11-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-29	I	51 - Exercice d'options	7 333	17.4600USD	7 333
			O	2009-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 333)	52.7300USD	0
Charron, Timothy Paul	5		O	2009-06-22	D	51 - Exercice d'options	2 500	33.4200	2 500
			O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	57.5400	0
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	1 250	33.4200	1 250
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	59.8200	0
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	33.4200	500
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	60.9500	0
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	33.4200	350
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350)	60.0800	0
Clark, William Edmund	4		O	2009-06-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 431		20 089
TD Waterhouse Canada Inc - ASDP	PI		O	2009-06-23	I	51 - Exercice d'options	50 000	36.5000	50 000
			O	2009-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 088)	55.6000	8 912
			O	2009-06-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 431)		6 481
			O	2009-06-26	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(6 481)	58.6500	0
Hendel, Matthew	5		O	2008-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
RRSP	PI		M	2008-05-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
			O	2009-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	58.4400	300
Hildebrant, Kenneth Robert George	5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	60.2200	1 502
Hockey, Timothy	5		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	12 100	41.7000	22 071
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	24 892	40.9200	46 963
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	2 628	40.1100	49 591
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 620)	60.9500	9 971
MacKay, Linda	5		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.4000	1 091
Peacock, Kerry Ann	5								
In trust for Hallie Jones	PI		O	2003-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	875	56.6400	875

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
In trust for Zoey Jones	PI		O	2003-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	875	56.6400	875
Pinnington, Timothy Peter	5		O	2009-06-19	D	51 - Exercice d'options	3 825	36.2500	3 825
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 825)	57.6300	0
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	5 475	36.2500	5 475
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 475)	60.9500	0
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	12 100	41.7000	12 100
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 100)	60.9500	0
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	21 800	40.9800	21 800
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 800)	60.9500	0
Tomovski, Tome Jr.	5		O	2009-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 460
<i>Options</i>									
Carbone, Michael C Carbone	7		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(7 333)	17.4600USD	137 558
Charron, Timothy Paul	5		O	2009-06-22	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	33.4200	15 086
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	33.4200	13 836
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(500)	33.4200	13 336
			O	2009-06-30	D	51 - Exercice d'options	(350)	33.4200	12 986
Clark, William Edmund	4								
TD Waterhouse Canada Inc - ASDP	PI		O	2009-06-23	I	51 - Exercice d'options	(50 000)	36.5000	300 000
Dunne, Gary	5		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(3 400)		35 288
Hockey, Timothy	5		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(12 100)	41.7000	410 332
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(24 892)	40.9200	385 440
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(2 628)	40.1100	382 812
McInnis, Ronald Joseph	5		O	2009-06-05	D	51 - Exercice d'options	8 300	36.2000	55 356
Pinnington, Timothy Peter	5		O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(5 475)	36.2500	184 228
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(12 100)	41.7000	
			M	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(12 100)	41.7000	172 128
			O	2009-06-29	D	51 - Exercice d'options	(21 800)	40.9800	150 328
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2009-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	53.6259	25 000
			O	2009-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	53.6259	0
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	55.3087	25 000
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	55.3087	0
Collver, Robyn Anne	5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.2500	1 005 227
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.2500	1 004 927
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.2500	1 004 627
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.2500	1 004 327
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 004 227
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 004 127
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 004 027
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 003 927
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0000	1 003 627
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0000	1 003 327
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 003 227
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 003 127

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0000	1 002 727
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(92)	55.9200	1 002 635
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.6000	1 003 697
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.6000	1 003 997
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.8800	1 004 197
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.8800	1 004 397
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.6000	1 004 697
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.6000	1 004 897
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	1 004 997
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	54.5000	
			M	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5000	1 005 197
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	1 005 297
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	54.5400	1 005 327
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.6000	1 003 897
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.6000	1 004 197
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.8800	1 004 397
		R	O	2009-05-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.8800	1 007 213
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.6000	1 004 697
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.6000	1 004 897
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	1 004 997
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5000	1 005 197
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	1 005 297
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	54.5000	1 005 327
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.2500	1 005 227
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.2500	1 004 927
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.2500	1 004 627
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.2500	1 004 327
			O	2009-06-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	
			M	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 004 227
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 004 127
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 004 027
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 003 927
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0000	1 003 627
			O	2009-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0000	
			M	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0000	1 003 327
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 003 227
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 003 127
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0000	1 002 727
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(92)	55.9200	1 002 635
Peters, William Lee	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.6000	1 003 697
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.6000	1 003 997
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.8800	1 004 197
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.8800	1 004 397
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.6000	1 004 697
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5000	1 004 897

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	1 004 997
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5000	1 005 197
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	1 005 297
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30	54.5400	1 005 327
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.2500	1 005 227
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.2500	1 004 927
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.2500	1 004 627
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.2500	1 004 327
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 004 227
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 004 127
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 004 027
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 003 927
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0000	1 003 627
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	56.0000	1 003 327
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 003 227
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0000	1 003 127
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.0000	1 002 727
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(92)	55.9200	1 002 635
<i>Options</i>									
Allen, Bruce Hillard	5		O	2009-06-25	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)		80 804
LE CHATEAU INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A shares</i>									
Di Raddo, Emilia	4, 5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	16 000	7.5625	256 000
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	11.5000	240 000
Silverstone, Jane	4, 5, 3		O	2009-06-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(80 000)		0
4410980 Canada Inc.	PI		O	2009-06-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	80 000		4 525 700
<i>Options</i>									
Di Raddo, Emilia	4, 5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	7.5625	66 000
Le Groupe Forzani Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tremblay, Jean-Stéphane	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	5 000	10.2500	8 551
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.7700	8 051
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.7400	7 851
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.7300	7 751
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	14.6700	3 551
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	3 000	10.2500	6 551
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	500	10.2500	7 051
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	14.8500	6 651
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	14.7900	4 051
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.9900	3 551
			O	2009-06-30	D	51 - Exercice d'options	2 500	10.2500	6 051
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	14.1000	4 351
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.2700	4 151
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	14.2600	3 851
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.0400	3 751
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.0500	3 651
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.1100	3 551

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Eric	4								
Twelve R. Squared, Inc.	PI		O	2009-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9700	587 700
Yull, Melbourne F.	4								
Sammana Group	PI		O	2009-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 800	0.8250USD	184 000
Les Biotechnologies Osta Inc.									
<i>Options</i>									
Baumgartner, Aldo	4		O	2005-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Gupta, Ajay	4, 5, 3		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	175 000		375 000
Karaplis, Andrew	4, 5, 3		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	75 000		275 000
L'Archevêque, Paul	4		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Teryazos, Leontis	4		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Les Distilleries Corby Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Driscoll, Roland Patrick	4, 5		O	2009-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Les mines d'argent ÉCU inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bélanger, Clifford	4		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.6200	162 500
Les Placements YPG Inc.									
<i>Actions privilégiées First Preferred Shares 12,000,000 Series 1</i>									
YPG Holdings Inc./Les Placements YPG inc.	1		O	2009-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	22.5500	1 400
			O	2009-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	22.4500	5 400
			O	2009-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	22.4167	7 800
			O	2009-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	22.5000	8 800
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)	22.4625	0
<i>Actions privilégiées First Preferred Shares, 8,000,000 Series 2</i>									
YPG Holdings Inc./Les Placements YPG inc.	1		O	2009-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	17.2571	3 500
			O	2009-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	17.5500	8 700
			O	2009-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	17.3846	12 600
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(12 600)	17.4174	0
Les Ressources Yorbeau Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Bodnar jr., Georges	4, 5								
Groupe J & G Inc.	PI		O	2009-06-24	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	200 000		500 000
			O	2009-06-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(500 000)	0.1350	0
Groupe Penelope Inc.	PI		O	2009-06-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	500 000	0.1350	500 000
Société Minière Alta Inc.	PI		O	2009-06-24	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200 000)		9 391 000
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Einarson, Paul Jon	4		O	2009-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Icahn, Carl Celian	3								
High River Limited Partnership	PI		O	2009-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 920	5.3763USD	3 956 307
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	5.2525USD	3 988 307
			O	2009-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 576	5.2227USD	4 022 883
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 148	5.2600USD	4 025 031
			O	2009-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	119 500	5.4300USD	4 144 531
Icahn Master Fund II LP	PI		O	2009-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 880	5.3763USD	2 464 040
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 930	5.2525USD	2 483 970
			O	2009-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 533	5.2227USD	2 505 503
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 338	5.2600USD	2 506 841
			O	2009-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 426	5.4300USD	2 581 267
Icahn Master Fund III LP	PI		O	2009-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 614	5.3763USD	943 741
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 633	5.2525USD	951 374
			O	2009-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 249	5.2227USD	959 623
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	513	5.2600USD	960 136
			O	2009-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 506	5.4300USD	988 642
Icahn Master Fund LP	PI		O	2009-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 063	5.3763USD	6 824 666
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 200	5.2525USD	6 879 866
			O	2009-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 645	5.2227USD	6 939 511
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 704	5.2600USD	6 943 215
			O	2009-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	206 139	5.4300USD	7 149 354
Icahn Partners LP	PI		O	2009-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 123	5.3763USD	5 592 776
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 237	5.2525USD	5 638 013
			O	2009-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 879	5.2227USD	5 686 892
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 036	5.2600USD	5 689 928
			O	2009-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	168 929	5.4300USD	5 858 857
Liquor Stores Income Fund									
<i>Deferred Share Units</i>									
Collins, Gary	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	510		4 813
Green, Robert Steven	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	255		2 372
Heximer, Glen Harold	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	340		3 210
Livingston International Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
McMullen, Chris	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	4.6000	0
Reid, Gary	7	R	O	2009-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.2500	8 600*
			O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.6000	9 600*
			O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.6400	9 800*
			O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	4.6500	15 700*
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Blanchet, Mario	7		O	2009-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	9.2700	18 500
Di Sante, George M.	7		O	2009-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	9.2700	4 600
DUBREUIL, SERGE	4, 7, 5		O	2009-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	9.2700	39 700

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Magellan Aerospace Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hahnelt, Konrad	5	R	O	2009-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	2.2300	89 096
		R	O	2009-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.0900	86 596
Magna Entertainment Corp.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
The Azalea 2008 Trust	3		O	2009-06-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(628 570)	0.0120	0
Manicouagan Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
Baylis, Joseph John	4, 5		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	570 000	0.1000	2 450 000
Beauregard, Jacques R.	4		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.1000	670 000*
Salamis, Constantine	4, 6, 5, 3		O	2009-06-18	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.1000	620 000*
Martinrea International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pope, Kerri Lynn	7		O	2008-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.3900	200
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	6.4000	1 000
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Godin, Ghislaine	5		O	2009-06-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.3500	70 000
<i>Bons de souscription</i>									
Godin, Ghislaine	5		O	2009-06-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000	0.5000	35 000
MDN INC.									
<i>Options</i>									
Gobeil, Paul	4		O	2009-06-29	D	99 - Correction d'information	(100 000)	0.5800	0
Medicago Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Des Marais II, Pierre	4		O	2009-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3400	3 000
			O	2009-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 000	0.3500	93 500
			O	2009-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.3350	100 000
		R	O	2009-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 500	0.3400	46 500
Millrock Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beischer, Gregory Allan	4	R	O	2009-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2084USD	546 000
Mineraux Sierra Inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goldman, Donald	4		O	2009-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1700	611 000
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1650	621 000
MINES ABCOURT INC.									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Hinse, Normand	4		O	2009-06-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1000	1 171 469
Hinse, Renaud	4, 5, 3		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170 000	0.1000	
			M	2009-06-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	170 000	0.1000	3 775 544
Décochib inc.	PI		O	2009-06-25	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1000	4 489 375
Lortie Hinse, Judith	4		O	2009-06-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.1000	1 051 888
<i>Bons de souscription</i>									
Hinse, Normand	4		O	2009-06-25	D	53 - Attribution de bons de souscription	200 000	0.1500	
			M	2009-06-25	D	53 - Attribution de bons de souscription	50 000	0.1500	189 800
Hinse, Renaud	4, 5, 3		O	2009-06-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	170 000	0.1500	
			M	2009-06-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	0.1500	111 200
Décochib inc.	PI		O	2009-06-25	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.1500	150 000
Lortie Hinse, Judith	4		O	2009-06-25	D	53 - Attribution de bons de souscription	100 000	0.1500	
			M	2009-06-25	D	53 - Attribution de bons de souscription	20 000	0.1500	91 900
<i>Options</i>									
Lortie Hinse, Judith	4		O	2006-05-17	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	21000.0000	
			M	2006-05-17	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.2100	300 000
Mines Aurizon Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gilbert, Michel	5		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.4700	27 800
Mines Richmond Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mines Richmond inc.	1		O	2009-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.8400	500
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	3.8400	8 600
			O	2009-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	3.8300	3 300
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	3.8300	5 800
			O	2009-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.7200	3 500
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	3.7200	5 600
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	3.6600	6 300
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	3.6600	2 800
			O	2009-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	3.8500	9 100
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	3.8500	0
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	3.9400	2 800
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	3.9400	0
Monterey Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.4500	544 841
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.4500	549 841
Manuel, Patrick	5								
RRSP	PI		O	2009-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 300	1.4800	131 500

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Morneau Sobeco Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Milligan, Scott	5		O	2009-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
MS LTIP	PI		O	2009-06-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-24	I	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	8.7300	20 000
MOSAID Technologies Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Joseph	5		O	2009-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	841		3 797
Gillingham, Peter	5		O	2009-06-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	789		11 430
Lindgren, John Carleton	4, 5		O	2009-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 717		35 210
Millard, John B.	4		O	2009-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 905		15 905
Reiter, Barry	4		O	2007-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 720		3 720
Shaer, Phillip	5		O	2009-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	505		1 881
Vladescu, Michael	5		O	2009-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89		2 613
Motionsphere Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Motionsphere Inc.	3		O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(700 000)		700 000
Mullen Group Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grant, Steven Carl	4		O	2009-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.7500USD	2 000
New Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Petersen, Mark	5		O	2008-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	2.7800USD	2 800
Northern Star Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Timothy	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.4600	822 900
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4650	825 900
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.4200	831 400
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.4250	823 400
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.4300	821 400
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5400	815 900
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.5200	803 900
NUVISTA ENERGY LTD.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dalman, Steven Jon	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	5 000	8.5000	93 386
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.5300	88 386
Verge, Alexander G.	4, 5		O	2009-06-22	D	51 - Exercice d'options	20 000	6.3000	1 374 353
<i>Options</i>									
Dalman, Steven Jon	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	8.5000	235 225
Verge, Alexander G.	4, 5		O	2009-06-21	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	6.3000	
			M	2009-06-22	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	6.3000	192 500
ONEX CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Munk, Anthony	7		O	2009-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	22.7211	250 587

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Open Range Energy Corp.									
<i>Options</i>									
Beninger, James Lawrence	5		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.4400	171 500
Bland, James Francis	5		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.4400	171 500
Costigan, Gerald	5		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	14 000	1.4400	268 000
Dawson, A. Scott	4, 5		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	17 000	1.4400	364 000
Griffith, David Mark	5		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.4400	171 500
Michaluk, Lyle Dennis	5		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.4400	190 000
Mueller, John Alfred	5		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	12 000	1.4400	249 000
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Roberts, Kirk	5		O	2007-01-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(810)		8 488
			O	2007-12-05	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100)		0
		R	O	2007-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	26.5000	11 688
Peregrine Anne Lydia Wood RSP	PI		O	2007-01-09	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	810		2 812
RESP for Liam and Aleda Roberts	PI		O	2007-12-05	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	100		418
Pan Orient Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cran, Tyler Duncan	7								
T.D. Cran Investments Ltd.	PI		O	2009-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.8700	16 500
Patheon Inc.									
<i>Restricted Voting Shares (Common Shares redesignated-Apr/07)</i>									
JLL Patheon Holdings LLC	3		O	2009-06-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	24 167	2.0000USD	34 121 153
			O	2009-06-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	68 400	2.0000USD	34 189 553
			O	2009-06-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	52 059	2.0000USD	34 241 612
			O	2009-06-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	525	2.0000USD	34 242 137
Pengrowth Energy Trust									
<i>Options (Call Options)</i>									
Kinnear, James Stuart	4, 5		O	2009-06-24	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	250	7.5000USD	20 238
			O	2009-06-24	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	200	7.5000USD	20 438
Petro Andina Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Bartlett, Curtis Darrell	4		O	2008-01-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(450)	11.8900	69 850
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Frank, Louis	4								
Lou Frank Trust	PI	R	O	2009-05-27	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 125)		378 159
Ruth Chatterton Trust	PI	R	O	2009-05-27	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 125)		386 359
<i>Options</i>									
LaPrade, Rene	5		O	2009-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(27 500)		122 500
			O	2009-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		120 000
PEYTO Energy Trust									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Robinson, Scott	5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	10.5000	388 227
PharmaGap Inc. (formerly Sebring Resources Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2009-06-17	C	97 - Autre	(5 387 000)		28 601 012
<i>Common Shares on loan</i>									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2004-12-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-17	C	97 - Autre	5 387 000		5 387 000
Phoenix Technology Income Fund									
<i>trust units</i>									
Hooks, John Michael	6								
Hooks Family Trust	PI		O	2009-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 500)	8.2500	5 365 418*
Pigboss suivi croissance inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Poirier, André	4								
CRI	PI		O	2009-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			41 750
REER	PI		O	2009-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			183 000
<i>Bons de souscription Prix d'exercice: 0,65\$; Date d'expiration: 30 juin 2010</i>									
Poirier, André	4		O	2009-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			112 375
Platinum Group Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, R. Michael	4, 5		O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	204 000	1.2410	718 165
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.0000	719 165
PNI Digital Media Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scarath, Ian Peter Campbell	4		O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.6900	864 884
Precision Drilling Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Haddad, Kenneth Jade	5		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.7700USD	9 142
Profound Energy Inc. (formerly known as Cork Exploration Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wemyss, Nicholas Raymond	4	R	O	2009-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.7500	1 131 839
Progress Energy Resources Corp. (formerly ProEx Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crone, Howard James	4		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	10.2536	800 666
ProspEx Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rossall, John Williamson	4, 5		O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.6500	689 193
Anita Rossall	PI		O	2004-10-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.6400	7 500
Pulse Seismic Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pulse Data Inc.	1		O	2009-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.2400	1 000*
			O	2009-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.2000	2 500*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.1600	3 500*
			O	2009-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4300	4 500*
			O	2009-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.4500	5 000*
			O	2009-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4200	6 000*
			O	2009-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.2900	7 000*
			O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.2700	8 000*
			O	2009-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	1.2500	9 700*
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.2500	10 700*
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(10 700)		0
Pure Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lich, Miles	4								
NPC Growth Fund (USA) II LP	PI		O	2009-06-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			63 597
NPC Growth Fund II LP	PI		O	2009-06-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			892 067
Quebecor inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie A</i>									
Fiducie spéciale Pierre Péladeau	3								
Gestion Péladeau inc.	PI		O	2009-06-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(43 700)		0
Queenston Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cudney, Robert Douglas	3		O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.0100	332 500
Ranaz Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boivin, Valier	6		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			191 196
Lachambre, Alain	4		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
March, Edward Earle	4		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Vidal, Martin	5, 3		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 010 000
REÉE	PI		O	2009-06-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 300
REER	PI		O	2009-06-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			95 000
<i>Options</i>									
Boivin, Valier	6		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			66 000
Vidal, Martin	5, 3		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			134 971
Red Back Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Love, Kathy	5		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	35 000	6.4500	36 500
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	10.3100	1 500
<i>Options</i>									
Love, Kathy	5		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	6.4500	50 000
			O	2009-05-21	D	97 - Autre	(25 000)		85 000
Red Pine Exploration Inc. (formerly Vencan Gold Corporation)									
<i>Options</i>									
Heng, Joseph, Ching-Hiang	4		O	2009-06-17	D	50 - Attribution d'options	90 000	0.1000	675 000
			O	2009-01-17	D	52 - Expiration d'options	(40 000)		635 000
			O	2009-04-07	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		585 000
McKinnon, Jacob	8		O	2009-06-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	775 000
			O	2009-01-17	D	52 - Expiration d'options	(70 000)		705 000
			O	2009-04-07	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		675 000

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Redcliffe Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
McKinnon, Kirk	4, 5		O	2009-06-17	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1000	2 800 000
			O	2009-01-17	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		2 625 000
			O	2009-04-07	D	52 - Expiration d'options	(275 000)		2 350 000
Schler, Richard	4, 5		O	2009-06-17	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.1000	2 375 000
			O	2009-01-17	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		2 200 000
			O	2009-04-07	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		2 000 000
Wolfe, Elgin M	4		O	2009-06-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	750 000
			O	2009-01-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		725 000
			O	2009-04-07	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		650 000
Redline Communications Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vecima Networks Inc.	3	R	O	2008-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.3300	2 182 775
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	0.4300	2 122 775
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 000)	0.4377	2 057 775
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.4500	2 052 775
Regal Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Knutson, Harry Louis	4								
Nova Bancorp Investments Ltd.	PI		O	2006-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 620 500		2 620 500
Rhone 2005 Oil and Gas Strategic LP	PI		O	2009-06-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 030 000)		0
<i>Bons de souscription</i>									
Knutson, Harry Louis	4								
Nova Bancorp Securities Ltd.	PI		O	2009-06-26	C	55 - Expiration de bons de souscription	(353 700)		0
Regency Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cheston, Brian Robert	4		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.1900	0
Reitmans (Canada) Limitée									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Reitmans (Canada) Limited	1		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	427 300	14.2300	427 300
			O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(427 300)	14.2300	0
Research In Motion Limited									
<i>Options</i>									
Galbraith, Michael John	5		O	2009-06-19	D	97 - Autre	(33 000)		25 000
			O	2009-06-19	D	97 - Autre	33 000		58 000
Witteveen, Roger Andrew	5		O	2009-06-19	D	97 - Autre	(24 000)		64 000
			O	2009-06-19	D	97 - Autre	24 000		88 000
			O	2009-06-19	D	97 - Autre	(24 000)		64 000
			O	2009-06-19	D	97 - Autre	24 000		88 000
Resolve Business Outsourcing Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gesner, Stephen	5		O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.4100	1 000*
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.4100	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Debra Cameron	PI		O	2009-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 400)	3.4270	9 300*
			O	2009-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 300)	3.4100	0
Ressources Appalaches inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
DUCHESNE, CLÉMENT	5		O	2009-07-02	D	55 - Expiration de bons de souscription	(16 000)		0
Proulx, André	5		O	2009-07-02	D	55 - Expiration de bons de souscription	(48 000)		10 177
Ressources Canaco Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fu, Shuixing	4, 6								
SinoTech (Hong Kong) Corporation Limited	PI		O	2009-06-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 000 000
Wang, Jingbin	4, 6								
SinoTech (Hong Kong) Corporation Limited	PI		O	2009-06-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
Fu, Shuixing	4, 6								
SinoTech (Hong Kong) Corporation Limited	PI		O	2009-06-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 000 000
Wang, Jingbin	4, 6								
SinoTech (Hong Kong) Corporation Limited	PI		O	2009-06-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 000 000
Ressources Cartier inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laliberté, Jean-Yves	5		O	2009-06-26	D	97 - Autre	40 000	0.2700	410 000
Massé, Daniel	4		O	2009-06-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	64 000	0.2700	153 000
Ressources Mengold inc.									
<i>Options</i>									
Forrest, Walter Ian Logan	4, 5		O	2009-06-24	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		250 000*
nicolai, michael william	4		O	2009-06-25	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	0.2000	110 000
Ressources Minières Vanstar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morissette, Guy	5		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1150	980 000
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1150	990 000
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1150	1 020 000
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1350	1 045 000
Ressources Strateco inc.									
<i>Options</i>									
Terreault, Pierre H.	5		O	2009-06-25	D	50 - Attribution d'options	75 000		375 000
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	18.4700	165 174
Ressources Tiomin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bertin, Roland Etienne	4		O	2006-06-06	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	334 000	0.3000	
			M	2006-06-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	334 000	0.3000	432 190
<i>Bons de souscription</i>									
Bertin, Roland Etienne	4		O	2002-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-07-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	167 000		167 000
			O	2007-12-07	D	55 - Expiration de bons de souscription	(167 000)		0
Marie V. Bertin	PI		O	2002-06-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Romajola Holdings Inc.									
			O	2006-07-30	C	57 - Exercice de droits de souscription	83 500		83 500
			O	2007-12-06	C	55 - Expiration de bons de souscription	(83 500)		0
	PI		O	2002-06-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-07-30	C	57 - Exercice de droits de souscription	417 000		417 000
			O	2007-12-07	C	55 - Expiration de bons de souscription	(417 000)		0
<i>Droits de souscription</i>									
Bertin, Roland Etienne	4		O	2006-06-06	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	334 000	0.3000	334 000
			O	2006-07-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(334 000)		0
Marie V. Bertin	PI		O	2006-07-30	C	57 - Exercice de droits de souscription	(167 000)		0
Romajola Holdings Inc.	PI		O	2006-07-31	C	57 - Exercice de droits de souscription	(834 000)		0
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Davloor, Raghunath	5		O	2009-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	12.9800	11 103
			O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	14.5400	11 190
Joint Account	PI		O	2009-03-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	311	11.7400	
			M	2009-03-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	311	11.7400	32 079
			O	2009-05-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	286	12.9800	32 666
			O	2009-06-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	258	14.5400	32 924
Roadrunner Oil & Gas Inc. (formerly Next Millennium Commercial Corp.)									
<i>Options</i>									
Martin, Robert Nicholas	4	R	O	2009-06-10	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1700	300 000
Route1 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
White, Andrew	4, 5, 3								
1617695 Ontario Limited	PI		O	2009-06-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.0700	28 338 832
			O	2009-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 000)	0.0700	28 304 832
			O	2009-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0700	28 294 832
			O	2009-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0700	28 194 832
			O	2009-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	0.0700	28 156 832
			O	2009-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 000)	0.0700	28 103 832
Royal Standard Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
Clancy, James Bernard	4		O	2009-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000USD	200 000
Duguay, George Arthur	5		O	2009-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.1000USD	150 000
Larsen, Roland M.	4, 5		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 705 000)		0
			O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	4 155 191	0.1000USD	4 155 191
Ringler, John Allan	4, 5		O	2009-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.1000USD	350 000
Smith, Paul G.	4		O	2009-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-26	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000USD	200 000
RuggedCom Inc.									
<i>Options</i>									
Midence, Rene	5		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 600
Saputo Inc.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Savanna Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Monticciolo, Caterina	4		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	4 000	9.8500	4 000
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	23.2240	0
<i>Options</i>									
Monticciolo, Caterina	4		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	9.8500	12 000
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2009-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.8130	7 338 408
			O	2009-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.9670	7 337 808
			O	2009-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	5.9860	7 339 608
Seacliff Construction Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
George, Phillip	4, 6	R	O	2009-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	8.8000	7 739 122
		R	O	2009-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.4500	7 741 122
			O	2009-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	7.8000	7 747 022
SECTION ROUGE MEDIA INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hogue, Vincent	3		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 233 147	0.0120	7 233 147
Rancourt, Jean-Pierre	4, 5, 3								
Gestion Jean-Pierre Rancourt Ltée	PI		O	2009-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 185 320	0.0125	2 639 518
Sentry Select Diversified Income Fund (previously Sentry Select Diversified Income Trust)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sentry Select Diversified Income Fund (previously Sentry Sel	1		O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	220 000	2.8245	220 000
			O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(220 000)	2.8245	0
			O	2009-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	220 000	2.6789	220 000
			O	2009-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(220 000)	2.6789	0
			O	2009-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	220 000	2.7761	220 000
			O	2009-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(220 000)	2.7761	0
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	2.7324	200 000
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	2.7324	0
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	26 518	2.8851	26 518
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(26 518)	2.8851	0
Sentry Select Global Real Estate Fund									
<i>Listed Units</i>									
Sentry Select Global Real Estate Fund	1		O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	5.8200	4 000
			O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	5.8200	0
			O	2009-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.8517	600
			O	2009-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	5.8517	0
			O	2009-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	5.8213	4 000
			O	2009-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	5.8213	0
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.8372	5 000
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	5.8372	0
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	5.8357	2 100

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	5.8357	0
Sentry Select Primary Metals Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Sentry Select Primary Metals Corp.	1		O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.8248	10 000
			O	2009-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	5.8248	0
			O	2009-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	18 300	5.3783	18 300
			O	2009-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(18 300)	5.3783	0
			O	2009-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	5.4626	20 000
			O	2009-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	5.4626	0
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	5.2901	20 000
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	5.2901	0
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	10 959	5.3961	10 959
			O	2009-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(10 959)	5.3961	0
Senvest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mashaal, Richard	4		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	19.3500	242 900
<i>Options</i>									
Mashaal, Richard	4		O	2009-06-22	D	36 - Conversion ou échange	(15 000)	11.0000	20 000
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Ferras, Michael	5		O	2009-06-30	D	51 - Exercice d'options	1 000	17.0400	1 000
			O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.7500	0
<i>Options</i>									
Ferras, Michael	5		O	2009-06-30	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	17.0400	141 836
ShawCor Ltee									
<i>Options Class A</i>									
Robinson, Paul Geoffrey	4		O	2009-06-26	D	52 - Expiration d'options	(2 000)	15.9400	6 000
Sherritt International Corporation									
<i>Options</i>									
Bentinck, Guy	5		O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	155 000	5.1600	545 000
Chambers, Dean Ronald	5		O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	155 000	5.1600	245 000
Fuhr, Greg L.	5		O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	155 000	5.1600	276 668
Pathe, David V.	5		O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	155 000	5.1600	220 000
Saruk, Elvin	5		O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	155 000	5.1600	320 000
Tiessen, Brian	5		O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	155 000	5.1600	295 000
Silver Standard Resources Inc.									
<i>Deferred Share Unit</i>									
ANGLIN, Mike Arthur E.	4		O	2009-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 299	22.1400	5 737
Campbell, Richard Cunningham	4		O	2009-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 016	22.1400	5 417
Davis, R.E. Gordon	4, 5		O	2009-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	932	22.1400	5 587
Johnston, David L.	4		O	2009-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	988	22.1400	6 353
Paterson, Richard	4		O	2009-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 355	22.1400	7 125
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2009-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 597	22.1400	15 901
Silver Wheaton Corp.									
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
Barnes, Peter Derek	4, 5		O	2009-06-19	D	73 - Expiration d'un dérivé émis par un tiers	(1 000)		0
Skylon All Asset Trust									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Skylon All Asset Trust									
	1		O	2009-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	18.0000	
			M	2009-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	18.0000	100
			O	2009-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		
			M	2009-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2009-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	18.3200	100
			O	2009-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.9500	100
			O	2009-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Société Financière Manuvie									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thomson, Warren A.	5		O	2009-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	23.8078	7 691
Lisa Diane Thomson	PI		O	2009-06-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	23.8078	27 806
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DiManno, Valentino	7		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	8 000	7.2500	8 000
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	27.2500	0
<i>Options</i>									
DiManno, Valentino	7		O	2009-06-24	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	7.2500	40 500
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Options</i>									
Boyd, Sean	6		O	2009-06-25	D	52 - Expiration d'options	(72 000)	2.7800	99 000
Garofalo, David	4		O	2009-06-25	D	52 - Expiration d'options	(21 600)	2.7800	567 600
Scherkus, Ebe	6		O	2009-06-25	D	52 - Expiration d'options	(45 000)	2.7800	84 600
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
White, Brian Mac	5		O	2009-06-23	D	51 - Exercice d'options	800	13.0700	800
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	32.1400	0
<i>Options Granted: January 24, 2003 @ strike price \$13.07</i>									
White, Brian Mac	5		O	2009-06-23	D	51 - Exercice d'options	(800)	13.0700	8 200
Technologies 20-20 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grou, Jean-François	5		O	2009-06-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	240	2.5000	70 421
Technologies D-Box Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Brunel, Louis	4								
Compte de Retraite Immobilisé (CRI)	PI		O	2009-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.4000	73 500
			O	2009-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.4050	79 500
			O	2009-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.4100	85 000
TerraVest Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Armoyan, George	6		O	2009-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.3800	290 500*
			O	2009-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	2.3800	297 100*
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.3800	297 700*
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Neidhardt, Dietmar Jurgen	7		O	2009-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
Neidhardt, Dietmar Jurgen	7		O	2009-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
The Westaim Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Delaney, Ian William	4, 5		O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 504 890)	0.2800	258 906
Brant Investments	PI		O	2009-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(865 540)	0.2800	8 960
Goodwood Fund	3		O	2009-06-30	D	97 - Autre	(158 500)	0.3050	9 855 900
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Knoll, Kerry John	4		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	100 000	7.4200	100 000
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	11.7720	99 200
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	11.8000	96 900
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	11.8300	73 900
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	11.8000	66 800
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	11.8200	58 100
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 600)	11.8400	34 500
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	11.8600	33 700
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.8320	31 700
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	11.8020	31 100
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	11.8220	30 000
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	11.8420	28 600
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	11.8120	27 800
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.8500	17 800
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	11.8100	14 300
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	11.7700	13 600
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 600)	11.7500	0
Calumet Concepts	PI		O	2009-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	12.3400	325 695
			O	2009-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	12.3300	318 495
			O	2009-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	12.3100	316 295
			O	2009-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 100)	12.3000	299 195
			O	2009-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	12.3200	298 495
MacGillivray, Lorna	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	65 000	0.6000	185 769
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	11.7300	183 469
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	11.7500	177 969
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 800)	11.7900	167 169
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	11.8000	157 969
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 600)	11.8100	145 369
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	11.8200	143 269
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	11.8300	134 069
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	11.8400	126 769
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.8500	121 769
			O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.8700	120 769
McDonald, Ian James	4, 5		O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	100 000	7.4200	363 247
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	11.8400	362 447
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	11.9900	362 047
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	11.9700	359 347
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.9500	349 347

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	11.9100	334 347
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	11.9300	333 947
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	11.9000	329 747
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.8500	319 747
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.8600	309 747
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.8400	299 747
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 600)	11.8700	284 147
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	11.8500	282 447
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	11.8400	274 947
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	11.8400	272 347
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	11.8300	272 147
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	11.8000	263 247
<i>Options</i>									
Arsenault, Denis	4		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		225 000
Geyer, James	4		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(205 000)		100 000
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
Haddon, Timothy John	4		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(225 000)		200 000
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		100 000
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
Huffman, Dale	5		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		100 000
Knoll, Kerry John	4		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	23.1000	225 000
			O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	7.4200	125 000
Loughrey, Kevin	4, 7, 5		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		475 000
MacGillivray, Lorna	5		O	2009-06-25	D	51 - Exercice d'options	(65 000)	0.6000	50 000
McDonald, Ian James	4, 5		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	23.1000	475 000
			O	2009-06-26	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	7.4200	375 000
O'Neil, Thomas Joseph	4		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(225 000)		100 000
			O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
Saxton, Pamela Lou	5		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		100 000
Wilson, Mark	7		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		170 000
Wright, Bruce	7		O	2009-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		100 000
Thomson Reuters Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Banga, Manvinder Singh	4		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	827	29.4600USD	827
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	849	28.7100USD	1 676
Cirillo, Mary	4		O	2005-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	827	29.4600USD	827
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	849	28.7100USD	1 676
Denning, Steven Aaron	4	R	O	2009-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	893	29.4600USD	23 823
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	919	28.7100USD	24 742
Olisa, Ken	4	R	O	2009-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	185	29.3000USD	1 073
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	192	28.7100USD	1 265
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2009-06-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(222 000)	34.1000	429 784 121
			O	2009-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	222 000	34.1000	430 006 121
			O	2009-06-30	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(147 900)	33.8700	429 858 221

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Thompson, John Munro	4	R	O	2009-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	147 900	33.8700	430 006 121
			O	2009-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	413	29.4100USD	7 268
			O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	426	28.7100USD	7 694
TLC Vision Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Feinstein, James Michael	5		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 250
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			837
Holsted, Dawn Marie	5		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			65
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 673
Jonas, Gary Fred	4		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			86 858
Plass, Ellen-Jo Elaine	5								
401(k)	PI		O	2009-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 812
Robins, Daniel Wayne	5								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			261
<i>Options</i>									
Feinstein, James Michael	5		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			184 500
Holsted, Dawn Marie	5		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			65 500
Plass, Ellen-Jo Elaine	5		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			118 000
Robins, Daniel Wayne	5		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			86 500
Rogers, Beth Ann	5		O	2009-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			95 000
Toromont Industries Ltd.									
<i>Options</i>									
Medhurst, Scott	7		O	2009-01-03	D	51 - Exercice d'options	(4 800)	10.7050	
			M	2009-06-03	D	51 - Exercice d'options	(4 800)	10.7050	96 500
Total Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coston, Larry Philip	5		O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	3.9000	70 399
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 900	4.0000	126 299
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.9700	128 299
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.9600	128 399
Transat A.T. inc.									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2009-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.4420	3 109 240
			O	2009-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.5850	3 110 740
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stewart, Donald Michael Godfrey	4		O	2009-06-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	31.5000	3 900
Tree Island Wire Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Fitch, Michael Allen	4		O	2009-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 207	0.9340	39 826
Leverson, Ralph	4		O	2009-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24 915	0.9340	41 852
Purchase, Rodney Keith	4		O	2009-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 460	0.9340	50 595
Trident Performance Corp.									
<i>Class A Warrants</i>									
McBain, David R.	5		O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.0000	127 800
True Energy Trust									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Oicle, Russell G.	5		O	2009-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 222	0.7500	13 729
TSO3 inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boisjoli, Marc	5		O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 870	0.4400	60 838
Robitaille, Simon	4, 5								
REER	PI		O	2009-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 334	0.4400	47 585
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.9080	1 723 712
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
United-Connected Holdings Corp.	3		O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	45.3450	2 470 149
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	45.9170	2 471 149
United Reef Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ollerhead, William	4								
RRSP	PI		O	2009-06-23	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.0200	600 000
<i>Bons de souscription</i>									
Ollerhead, William	4								
RRSP	PI		O	2008-02-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000		300 000
Universal Energy Group Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sempra Energy Trading LLC	3		O	2009-07-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 609 780)		0
<i>Options Share Option Plan</i>									
Sempra Energy Trading LLC	3		O	2009-07-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		0
Uranium One Inc.									
<i>Options</i>									
Griffin, Michael Louis	5		O	2009-06-24	D	50 - Attribution d'options	10 300	2.7300	96 500
UTS Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abells Morissette, Jina Dawn	5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	677	1.6000	52 789
Bobye, Wayne I	5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 367	1.6000	77 067
Lutley, Howard	5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	859	1.6000	45 711
Roach, William	4, 5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 470	1.6000	414 995
Sandell, Martin	5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 289	1.6000	123 980
Wightman, Daryl	5		O	2009-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 289	1.6000	248 516
Vecima Networks Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kumar, Surinder Ghai	4, 5		O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.6300	41 100
			O	2009-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.8800	41 400
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.7000	41 600
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.7900	41 700

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.8000	41 800
			O	2009-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.9000	41 900
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.9000	42 400
Vermilion Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Donadeo, Lorenzo	4		O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	28.8500	363 720
			O	2009-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	29.0000	345 720
			O	2009-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	29.2486	341 720
Ghersinich, Claudio	4								
Carrera Investments	PI		O	2009-06-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(121 310)		409 572
The Carrera Foundation	PI		O	2003-01-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	121 310		121 310
Victhom Bionique Humaine inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2009-06-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	329 340		17 742 861
<i>Actions privilégiées convertibles</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2007-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			562 500
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gerrand, Karl	5		O	2009-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	9.8493	23 862
Malkoske, Brett William	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	10.0953	1 017
McLennan, Rex John	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263	10.0953	8 274
McQueen, Dean	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124	10.0953	7 853
Miller, Robert Dana	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	217	10.0953	1 833
Mooney, William	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	10.0953	4 361
Muirhead, Andrew	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	10.0953	3 951
Pinder, Herbert	4								
Childrens' RESP	PI		O	2003-08-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	9.9400	1 200
Reifferscheid, David James	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	10.0953	684
Schmidt, Mayo	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	589	10.0953	304 023
Smith, Kelley Jo	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	10.0953	1 987
Theaker, Grant	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	10.0953	3 144
Wansbutter, Richard	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	137	10.0953	2 340
Wonnacott, Doug	5		O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	201	10.0953	1 365
Vitran Corporation Inc.									
<i>Deferred Share Unit</i>									
Deluce, William	4		O	2009-06-30	D	97 - Autre	220		2 920
Gaetz, Richard	4, 7, 5		O	2009-06-30	D	97 - Autre	220		2 920
Gossling, John Richard	4		O	2009-06-30	D	97 - Autre	220		2 669
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2009-06-30	D	97 - Autre	220		2 920
Hébert, Georges	4		O	2009-06-30	D	97 - Autre	220		2 920
McGraw, Richard	4		O	2009-06-30	D	97 - Autre	220		2 920
<i>Deferred Share Unit[B]</i>									
Gaetz, Richard	4, 7, 5		O	2009-06-30	D	97 - Autre	504		5 554
Washchuk, Sean	5		O	2009-06-30	D	97 - Autre	416		3 864
Wajax Income Fund									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Droits TDUP Rights</i>									
Barrett, Edward Malcolm	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 001	16.2300	10 366
Bourne, Ian Alexander	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	577	16.2300	4 042
Carty, Douglas	4		O	2009-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	237	16.2300	237
Dexter, Robert P.	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	909	16.2300	25 342
Duvar, Ivan E. H.	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	555	16.2300	9 035
Eby, John Clifford	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	527	16.2300	4 531
Gagne, Paul Ernest	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 117	16.2300	14 530
Hole, James Douglas	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	909	16.2300	6 980
Nielsen, Valerie Anne Abernethy	4		O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 002	16.2300	22 340
Taylor, Alexander S.	4		O	2009-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	237	16.2300	237
<i>Droits UOP Rights</i>									
Belisle, Sylvain	5		O	2009-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	41	17.1900	3 573
Wesdome Gold Mines Ltd. (formerly River Gold Mines Ltd.)									
<i>Options</i>									
Blais, Marc	4		O	2000-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2000-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2000-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.8500	60 000
			O	2009-01-13	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	1.3000	50 000
northgrave, brian	4	R	O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.8500	118 000
Yamana Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cintra, Evandro	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 699	10.1100	74 091
Costa, Ludovico Sebastiao	5		O	2007-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 673	10.1100	8 673
Jones, Jacqueline	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 820	10.1100	23 320
LeBlanc, Jason	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 036	10.1100	3 736
Main, Charles	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 172	10.1100	121 042
Martins, Ana Lucia	5		O	2007-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 354	10.1100	5 354
Marud, Darcy Edward	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 068	10.1100	72 169
McKnight, Greg	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 650	10.1100	63 415
Munhoz, Nelson	5		O	2008-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 175	10.1100	2 175
Peake, Jodi Ann	5		O	2007-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 263	10.1100	2 263
Portugal, Aro	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 027	10.1100	6 027
Silva, Antenor	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 117		275 812
Soares, Betty	5		O	2008-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 066	10.1100	4 066
Tsakos, Sofia	5		O	2007-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 466	10.1100	6 466
Vera, Hernan	5		O	2008-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 865	10.1100	3 865

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Restricted Shares</i>									
Cintra, Evandro	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 699)	10.1100	59 751
Costa, Ludovico Sebastiao	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 673)	10.1100	110 746
Jones, Jacqueline	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 820)	10.1100	52 633
LeBlanc, Jason	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 036)	10.1100	30 626
Main, Charles	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 172)	10.1100	115 154
Martins, Ana Lucia	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 354)	10.1100	42 982
Marud, Darcy Edward	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 068)	10.1100	92 149
McKnight, Greg	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 650)	10.1100	97 759
Munhoz, Nelson	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 175)	10.1100	40 421
Peake, Jodi Ann	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 263)	10.1100	28 024
Portugal, Arao	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 027)	10.1100	47 766
Silva, Antenor	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 117)	10.1100	156 684
Soares, Betty	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 066)	10.1100	40 631
Tsakos, Sofia	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 466)	10.1100	49 325
Vera, Hernan	5		O	2009-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 865)	10.1100	45 441
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Zarlink Semiconductor	1		O	2009-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	18.4700	7 200

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
BAM Investments Corp.	BAM Split Corp.	2008-02-08	2009-06-26	ON
	BAM Split Corp.	2008-11-14	2009-06-26	ON
	BAM Split Corp.	2009-06-12	2009-06-26	ON
Banga, Manvinder Singh	Thomson Reuters Corporation	2009-05-08	2009-06-29	ON
Beischer, Gregory Allan	Millrock Resources Inc.	2009-06-17	2009-06-29	BC
Bell, Thomas	Great Canadian Gaming Corporation	2008-08-20	2009-06-30	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2008-08-26	2009-06-30	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2008-08-27	2009-06-30	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2008-08-28	2009-06-30	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2008-09-02	2009-06-30	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2008-09-22	2009-06-30	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2008-09-23	2009-06-30	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2008-09-24	2009-06-30	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2008-10-15	2009-06-30	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2009-05-15	2009-06-30	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2009-05-19	2009-06-30	BC
Boland, Gregory Alan	Gestion ACE Aviation Inc.	2008-12-24	2009-06-30	QC
Brigstocke, Nicholas	Azure Dynamics Corporation	2009-01-21	2009-06-26	BC
Buckley, Gary	Exchange Industrial Income Fund	2009-04-07	2009-06-30	MB
Carr, Ryan Scott	Azure Dynamics Corporation	2009-01-21	2009-06-26	BC
Cirillo, Mary	Thomson Reuters Corporation	2009-05-08	2009-06-29	ON
Cracower, Barry	iPerceptions inc.	2009-06-10	2009-06-30	QC
Deacon, Donald Campbell	Azure Dynamics Corporation	2009-01-21	2009-06-26	BC
	Azure Dynamics Corporation	2009-03-31	2009-06-26	BC
Denning, Steven Aaron	Thomson Reuters Corporation	2009-05-08	2009-06-30	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Des Marais II, Pierre	Medicago Inc.	2009-05-16	2009-06-26	QC
	Medicago Inc.	2009-05-17	2009-06-26	QC
Devine, Donald Grant	Agrium Inc.	2008-09-02	2009-06-29	AB
	Agrium Inc.	2008-09-24	2009-06-29	AB
Einarson, Paul Jon	Les Ressources Yorbeau Inc.	2009-06-10	2009-06-25	QC
Filmon, Gary	Exchange Industrial Income Fund	2009-04-07	2009-06-30	MB
	Exchange Industrial Income Fund	2009-04-07	2009-06-30	MB
Frank, Louis	Petrobank Energy and Resources Ltd.	2009-05-27	2009-06-30	AB
	Petrobank Energy and Resources Ltd.	2009-05-27	2009-06-30	AB
George, Phillip	Seacliff Construction Corp.	2009-05-28	2009-06-26	BC
	Seacliff Construction Corp.	2009-06-15	2009-06-26	BC
Gouin, James Christopher	Azure Dynamics Corporation	2009-01-21	2009-06-26	BC
	Azure Dynamics Corporation	2009-03-31	2009-06-26	BC
Hahnelt, Konrad	Magellan Aerospace Corporation	2009-05-25	2009-06-29	ON
	Magellan Aerospace Corporation	2009-06-10	2009-06-29	ON
Harrison, Scott Thomas	Azure Dynamics Corporation	2009-01-21	2009-06-26	BC
Huston, Curt Anthony	Azure Dynamics Corporation	2009-01-21	2009-06-26	BC
	Azure Dynamics Corporation	2009-01-21	2009-06-26	BC
Iacobelli, Ronald V.	Azure Dynamics Corporation	2009-01-21	2009-06-26	BC
	Azure Dynamics Corporation	2009-01-21	2009-06-26	BC
IAMGOLD Corporation	EURO Ressources S.A.	2009-06-19	2009-06-30	AB
Jessiman, Duncan Draper	Exchange Industrial Income Fund	2009-04-07	2009-06-30	MB
	Exchange Industrial Income Fund	2009-04-07	2009-06-30	MB
Kis, Daphne	iPerceptions inc.	2009-06-10	2009-06-30	QC
Kronfeld, David	JumpTV Inc.	2009-06-08	2009-06-29	ON
	JumpTV Inc.	2009-06-08	2009-06-29	ON
Lavigueur, Jean	iPerceptions inc.	2009-06-10	2009-07-01	QC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Levitt, Jonathan	iPerceptions inc.	2009-06-10	2009-06-26	QC
Martin, Robert Nicholas	Roadrunner Oil & Gas Inc. (formerly Next Millennium Commercial Corp.)	2009-06-10	2009-06-29	ON
McLeod, Allan	Exchange Industrial Income Fund	2009-04-07	2009-06-30	MB
	Exchange Industrial Income Fund	2009-04-07	2009-06-30	MB
northgrave, brian	Wesdome Gold Mines Ltd. (formerly River Gold Mines Ltd.)	2009-06-16	2009-06-28	ON
Olisa, Ken	Thomson Reuters Corporation	2009-05-08	2009-06-29	ON
O'Neill, Shauna Emerson	Groupe Aeroplan Inc.	2009-05-04	2009-06-26	QC
Pasternak, Stanley William	La Societe Canadian Tire Limitee	2009-05-24	2009-06-29	ON
Redcliffe Exploration Inc.	Redcliffe Exploration Inc.	2009-03-05	2009-06-26	AB
Reed, Simon	Evertz Technologies Limited	2007-09-17	2009-06-29	ON
Reid, Gary	Livingston International Income Fund	2009-05-26	2009-07-02	ON
Riganelli, Paul	Exco Technologies Limited	2009-06-17	2009-06-29	ON
Roberts, Kirk	Open Text Corporation	2007-02-26	2009-06-28	ON
Sharp, Dennis Ambrose	Azure Dynamics Corporation	2009-01-21	2009-06-26	BC
	Azure Dynamics Corporation	2009-03-31	2009-06-26	BC
Smith, Alan Gilbert	ISEE3D Inc.	2009-06-15	2009-06-26	BC
	ISEE3D Inc.	2009-06-15	2009-06-26	BC
Streuber, Donald	Exchange Industrial Income Fund	2009-04-07	2009-06-30	MB
	Exchange Industrial Income Fund	2009-04-07	2009-06-30	MB
Taras, Daniel	iPerceptions inc.	2008-12-19	2009-06-25	QC
	iPerceptions inc.	2008-12-19	2009-06-25	QC
Terwin, Adam	Exchange Industrial Income Fund	2008-06-22	2009-06-30	MB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Exchange Industrial Income Fund	2009-04-07	2009-06-30	MB
Thompson, John Munro	Thomson Reuters Corporation	2009-05-08	2009-06-29	ON
Vecima Networks Inc.	Redline Communications Group Inc.	2008-11-28	2009-06-25	ON
Wemyss, Nicholas Raymond	Profound Energy Inc. (formerly known as Cork Exploration Inc.)	2009-06-18	2009-06-30	AB

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2009-05-14	Actions ordinaires des unités A	2012-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	2009-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	2009-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	2010-12-31
Groupe Biotanika Santé Inc.	Prospectus	2009-05-15	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2007-08-16	Actions ordinaires	2010-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	2010-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Placement privé	2006-11-20	Actions ordinaires	2009-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	2009-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	2009-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	2010-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	2009-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Placement privé	2006-08-03	Actions ordinaires	2009-12-31
Technologies D-Box inc.	Prospectus	2007-06-04	Actions ordinaires	2010-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	2010-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	2010-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

SS&C Technologies Canada Corp. – Demande de reconnaissance pour exercer des activités de fournisseur de services d'appariement

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie la demande de reconnaissance, déposée par SS&C Technologies Canada Corp., pour exercer des activités de fournisseur de services d'appariement en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1-1 et du *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*. L'Autorité invite toutes les personnes intéressées à lui présenter leurs observations relativement à cette demande.

Commentaires

Toute personne désirant soumettre des commentaires est invitée à les faire parvenir par écrit, au plus tard le **3 août 2009**, à l'attention de :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4358
Télécopieur : (514) 873-7455
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Monique Viranyi
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4359
Télécopieur : (514) 873-7455
monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Le 3 juillet 2009



USA: Le 26 juin 2009

CHICAGO

DENVER

MINNEAPOLIS

NEW YORK

SAN FRANCISCO

SKILLMAN, NJ

WINDSOR, CT

INTERNATIONAL:

AMSTERDAM

CURACAO

DUBLIN

KUALA LUMPUR

LONDON

MONTRÉAL

SYDNEY

TOKYO

TORONTO

Madame Jacinthe Bouffard
Directrice de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal, Québec H4Z 1G3

Madame,

Objet: Demande de SS&C Technologies Canada Corp. (« SS&C Technologies Canada ») visant à obtenir l'autorisation d'exercer des activités en tant que fournisseur de services d'appariement des opérations institutionnelles en vertu de l'article 169 de la Loi sur les valeurs mobilières et du Règlement 24-101

En plus du dépôt du formulaire 24-101F3 et de la demande d'exercer des activités en tant que fournisseur de services d'appariement des opérations institutionnelles, SS&C Technologies Canada a écrit la présente lettre pour expliquer les services offerts par l'entreprise et pour demander l'autorisation nécessaire en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 pour fournir lesdits services.

Contexte

Le Règlement 24-101 et l'Instruction générale relative au Règlement 24-101 sont des initiatives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à offrir un cadre qui assure un traitement du règlement des opérations, notamment des opérations institutionnelles, plus efficace et en temps opportun en se concentrant sur l'obligation d'apparier les opérations en temps opportun.

Financial Models Company (« Financial Models »), la société absorbée de SS&C Technologies Canada, a mis en évidence la nécessité pour la collectivité des valeurs mobilières institutionnelles d'utiliser les communications électroniques pour les opérations et a présenté son produit FMCNet au Canada en 1991. En 2005, le nom du produit a été changé pour SSCNet lorsque SS&C Technologies Inc. (« SS&C ») a acheté Financial Models. SS&C Technologies Canada est une filiale indirecte en propriété exclusive de SS&C. SS&C Technologies Canada exploite SSCNet à partir de son siège social à Mississauga, Ontario, et a des centres de service à la clientèle à Montréal, New York, Londres, Sydney et Kuala Lumpur. Actuellement, SSCNet a plus de 300 clients actifs dont la plupart sont des gestionnaires de fonds, des courtiers en valeurs mobilières et des dépositaires canadiens. SS&C Technologies Canada se concentre sur les besoins du

SS&C TECHNOLOGIES CANADA CORP. 5255 ORBITOR DRIVE, MISSISSAUGA, ON CANADA L4W 5M6
MAIN: (905) 629-8000 • FAX: (905) 629-0022 • EMAIL: SOLUTION@SSCINC.COM • WEB SITE: WWW.SSCTECH.COM



Mme Jacinthe Bouffard
 Autorité des marchés financiers
 Le 26 juin 2009
 Page 2 de 6

marché canadien des communications après opérations et continue à investir dans SSCNet.

SS&C a son siège social à Windsor, Connecticut, et la société a des bureaux partout en Amérique du Nord, Europe, Asie et Australie. SS&C fournit à l'industrie des services financiers à l'échelle mondiale une vaste gamme de logiciels très spécialisés, de services d'assistance-logiciel et de logiciels offrant des solutions de service (SaaS) qui assurent l'excellence opérationnelle. SS&C a été fondée en 1986 par William C. Stone et a fait un premier appel public à l'épargne en 1996. En novembre 2005, SS&C a été achetée par des entités affiliées à The Carlyle Group et à M. Stone. M. Stone est le président-directeur général et le président du conseil de SS&C depuis la fondation de la société. SS&C compte plus de 1 100 employés partout dans le monde.

En 2008, les recettes de SS&C se sont élevées à 280 millions de dollars et le bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (une mesure financière non liée aux PCGR) a été de 115,6 millions de dollars. Les états financiers de SS&C sont disponibles dans la base de données EDGAR de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

SSCNet

Toute personne œuvrant dans le domaine des communications après opérations, y compris les gestionnaires de fonds, les courtiers en valeurs mobilières, les dépositaires et les parties intéressées telles que les clients des régimes de retraite, peut utiliser SSCNet. SSCNet utilise une grille tarifaire fondée sur le nombre de transactions. Chaque partie paie un pourcentage proportionnel du coût total d'une opération en fonction de la valeur reçue par suite de sa participation au cycle de vie général d'une opération. SSCNet facture un petit montant pour le permis annuel à tous les membres du réseau SSCNet et il n'y a aucuns frais supplémentaires. En outre, chaque client a accès à un milieu d'essai distinct.

Systèmes et opérations

SSCNet est un fournisseur de services d'applications en temps réel sur Internet. Le principal centre de données est situé dans les bureaux de SS&C Technologies Canada à Mississauga, Ontario, et le centre de continuité des opérations est situé dans les locaux de la Bourse de Toronto. Le réseau est disponible sept jours par semaine et 24 heures par jour, à l'exception d'un samedi par mois pour l'entretien et la mise à niveau du système. Le lien entre SSCNet et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est constamment maintenu pendant les heures de bureau de la CDS.

Domaines clés de fonctionnalité

Appariement: Le service d'appariement virtuel SSCNet offre un grand nombre de services. Selon la Securities Industry and Financial Markets Association, « un service d'appariement virtuel est un modèle logiciel qui permet d'apparier les données des opérations sans interruption et en temps réel pendant tout le cycle de vie d'une opération. Le service d'appariement virtuel traite le cycle de l'opération comme une seule unité à partir de l'exécution de l'opération jusqu'à son règlement plutôt que comme un groupe de messages et de processus

SS&C TECHNOLOGIES CANADA CORP. 5255 ORBITOR DRIVE, MISSISSAUGA, ON CANADA L4W 5M6
 MAIN: (905) 629-8000 • FAX: (905) 629-0022 • EMAIL: SOLUTION@SSCINC.COM • WEB SITE: WWW.SSCTECH.COM



Mme Jacinthe Bouffard
 Autorité des marchés financiers
 Le 26 juin 2009
 Page 3 de 6

vaguement liés. » Bien que SS&C soit en mesure de gérer l'appariement centralisé, SSCNet offre une gamme de modèles d'appariement permettant de répondre aux besoins commerciaux présents et futurs, notamment i) l'avis d'exécution combiné par opposition aux avis d'opérations en bloc du gestionnaire et les confirmations par opposition aux allocations ii) la confirmation par opposition à l'appariement des allocations et iii) le modèle d'appariement canadien prévoyant l'appariement centralisé des avis d'exécution avec les avis d'opérations en bloc du gestionnaire et la communication des allocations sous-jacentes à la CDS en tant qu'avis de règlement entièrement apparié. Les opérations sont mises en suspens en attendant d'être appariées ou non appariées et de déterminer si le cycle de l'opération a été entièrement ou partiellement apparié. Les opérations peuvent être communiquées aux parties intéressées et aux dépositaires en tant qu'opérations autorisées ou entièrement appariées. Seule une opération qui a été entièrement appariée peut être envoyée à la CDS.

Interface de la CDS: SS&C Technologies Canada considère l'interface entre SSCNet et la CDS comme un outil essentiel pour atteindre les objectifs d'appariement énoncés dans le Règlement 24-101. Traditionnellement, le gestionnaire comptait sur le fait que le dépositaire effectuait l'appariement ou l'affirmation d'une opération transmise à la CDS par un courtier. La plupart des dépositaires utilisent un processus d'appariement automatisé qui compare les détails de l'opération reçus par le biais de SSCNet avec les détails de l'opération non confirmée reçus de la CDS. C'est le flux des exceptions qui cause des préoccupations dans le cadre de ce processus. Souvent le gestionnaire ne sait pas qu'il y a un problème avec les détails de l'opération jusqu'à ce que le dépositaire communique avec lui. Le dépositaire ne connaît pas les détails de l'opération qui doivent être modifiés puisqu'il compare les détails reçus de deux parties. Le courtier ne détecte pas un problème potentiel lorsque l'opération n'est pas confirmée. Bien qu'on puisse effectuer l'appariement dans SSCNet, ce qui est souvent le cas, dans une telle situation les opérations sont souvent appariées deux fois, une fois entre le gestionnaire et le courtier dans SSCNet et ensuite entre le dépositaire et le courtier au moyen de la CDS. Le processus d'appariement de SSCNet et l'interface CDS connexe offrent des avantages considérables car ils permettent de rationaliser le processus et de le rendre plus transparent. Les courtiers et les gestionnaires qui ont exécuté l'opération sont responsables de l'appariement de cette opération. Les deux parties peuvent consulter les détails de l'opération en temps réel et détecter immédiatement les exceptions. Après l'appariement des détails de l'opération, l'opération est « verrouillée » et est transmise en temps réel à la CDS. Le dépositaire sait que les deux parties sont au courant de l'opération.

Instructions permanentes: SSCNet a lancé la base de données des directives de livraison (DIDB) il y a cinq ans. La DIDB est entièrement intégrée à SSCNet et offre un référentiel pour les directives de règlement pour tous les types d'instruments, y compris le traitement des opérations sur devises et les dépôts à terme, et les directives sur le comptant. La DIDB gère la chaîne de règlement de la norme ISO 15022 et fournit une piste de vérification précisant les ajouts, les modifications ou les suppressions aux modèles de règlement. Au lieu d'annexer les directives directement aux portefeuilles ou de maintenir les portefeuilles dans la DIDB, SSCNet utilise un mécanisme de référence croisée permettant de s'assurer que les portefeuilles et les contreparties sont synchronisés avec l'ensemble des directives approprié.

Référence croisée locale: SSCNet permet à chaque participant d'établir ses codes de devises, identificateurs de type de transaction, codes de contrepartie et identificateurs de portefeuille, ce qui permet de s'assurer que chaque participant est responsable de la maintenance. La personne qui reçoit les transactions décide du format d'exportation qu'elle recevra, par exemple, longueur fixe, 15022, XML, FIX, etc.

SS&C TECHNOLOGIES CANADA CORP. 5255 ORBITOR DRIVE, MISSISSAUGA, ON CANADA L4W 5M6
 MAIN: (905) 629-8000 • FAX: (905) 629-0022 • EMAIL: SOLUTION@SSCINC.COM • WEB SITE: WWW.SSCTECH.COM



Mme Jacinthe Bouffard
 Autorité des marchés financiers
 Le 26 juin 2009
 Page 4 de 6

Interface sans interruption avec le réseau SWIFT où SSCNet agit comme un bureau de service de messages SWIFT. Cette fonctionnalité permet aux gestionnaires de communiquer avec les parties à l'extérieur du réseau SSCNet. En outre, les données sont formatées dans l'application ce qui élimine la nécessité de solutions de logiciels médiateurs coûteuses. L'interface SWIFT gère le traitement de réconciliation SWIFT et offre une interface avec Misys CMS pour le service d'appariement des opérations sur devises et des dépôts à terme. Les clients qui désirent utiliser le service de Misys CMS doivent se joindre à son réseau.

Fonction de transmission par lots : SSCNet est un système de messages en temps réel qui offre aux participants qui le désirent une fonction de transmission par lots. Un grand nombre de participants continueront à recevoir des transactions au moyen de la fonction de transmission par lots dans un avenir prévisible. Il est possible d'indiquer une configuration dans le réseau SSCNet pour les communications en temps réel ou les transmissions par lots. Après avoir sélectionné le lot, les clients peuvent planifier leurs tâches et lots. Le participant choisit le format de sortie et les types de messages facultatifs, l'ID de l'expéditeur, les lieux de règlement et les types d'instruments. On prépare en premier lieu un fichier de lots qui est ensuite transmis au système du participant en fonction du choix de communication du client (différentes options de protocole de transfert des fichiers, lignes directes, etc.). Une fonction de réexportation permet aux participants de réexporter des transactions précises ou un fichier complet.

Télécopieur et courriel : Des services automatisés de télécopieur et de courriel permettent de communiquer avec les contreparties qui ne sont pas membres d'un réseau électronique.

Marquage de l'heure et piste de vérification : Le marquage de l'heure central et une piste de vérification complète sont disponibles pour toutes les transactions. L'historique des transactions est en ligne pendant au moins 45 jours et est facilement accessible après cette période pendant dix ans.

Conformité et sécurité des systèmes

PricewaterhouseCoopers LLP effectue une vérification annuelle indépendante (S5970 et SAS70) de l'application SSCNet et du centre de données. Les rapports sont disponibles sur le site Web de SSCNet et comprennent les activités de contrôle liées à l'établissement des comptes des clients, à la sécurité de l'application, au traitement des transactions et à la gestion des modifications de l'application.

Le rendement du système et les exigences en matière de capacité sont contrôlés régulièrement au moyen d'un système automatisé. Ce système saisit le rendement et les statistiques d'utilisation chaque 30 minutes et fait un résumé chaque jour. Les statistiques sont vérifiées chaque mois de manière officielle et chaque semaine de manière non officielle. Nous faisons des efforts pour planifier les mises à niveau des ressources du système de manière proactive.

Nous assurons la protection contre les « menaces physiques » au moyen de contrôles du centre de données de SS&C, notamment un certain nombre de contrôles physiques et de précautions.



Mme Jacinthe Bouffard
 Autorité des marchés financiers
 Le 26 juin 2009
 Page 5 de 6

Pour s'assurer que des politiques, procédures et contrôles pour protéger les installations, les opérations et les renseignements des clients sont en place, SS&C Technologies Canada s'efforce d'atteindre les objectifs suivants :

- ♦ Il existe une organisation de services de sécurité qui élabore et adopte des politiques et procédures pour protéger les installations, les opérations informatiques de traitement partagées et les renseignements du client;
- ♦ Il existe des contrôles pour empêcher ou détecter l'accès non autorisé aux données et aux programmes des clients par les employés ou les tiers;
- ♦ Le système détecte les atteintes à la sécurité et assure le suivi en vue de contrôler l'accès à l'environnement de services de traitement partagés SSCNet;
- ♦ Le système a la capacité de protéger adéquatement les données et les programmes des clients.

Pour s'assurer que la communication des données est contrôlée adéquatement, SS&C Technologies Canada s'efforce d'atteindre les objectifs suivants :

- ♦ Il existe des contrôles adéquats du réseau de communication des données.

Pour s'assurer que les installations des services de traitement partagés SSCNet sont suffisamment protégées et que l'accès est adéquatement contrôlé, SS&C Technologies Canada s'efforce d'atteindre les objectifs suivants :

- ♦ L'accès physique aux locaux est limité;
- ♦ La protection physique du matériel, des programmes et des fichiers informatiques est adéquate.

Pour s'assurer que les contrôles des procédures de sauvegarde et de récupération sont adéquats, SS&C Technologies Canada s'efforce d'atteindre les objectifs suivants :

- ♦ Les procédures de sauvegarde et de récupération sont adéquates et permettent la récupération de composantes isolées en cas de défaillance;
- ♦ Des méthodes et des procédures sont en place pour fournir des services informatiques ininterrompus en cas de désastre.

Planification et mesure de la capacité

L'équipe de développement de SSCNet et les services de technologie de l'information de SS&C utilisent une vaste gamme d'outils automatisés qui contrôlent continuellement, entre autres les files d'attente, le rendement du système et le délai de réponse. Ces outils envoient aussi des courriels à un grand nombre d'employés pour les informer des avertissements et des erreurs. Nous effectuons des tests de rendement et de capacité pour chaque nouvelle version et souvent selon les besoins particuliers dans le cadre de notre processus mensuel de rapports sur les bogues. Tous les résultats sont communiqués aux employés de l'entreprise. SSCNet fournit un milieu d'essai distinct appelé « environnement avant la mise en œuvre. » Tous les clients ont une unité dans cet environnement qui leur permet de faire des essais et de suivre des programmes d'autoformation en tout temps. Toutes les principales versions sont transférées à cet environnement pendant au moins deux semaines avant de les mettre en production. Cela permet aux clients de faire des essais avec les contreparties ou de demander au service à la



Mme Jacinthe Bouffard
Autorité des marchés financiers
Le 26 juin 2009
Page 6 de 6

clientèle de SSCNet de l'aide pour effectuer les tests visant à s'assurer que tous les éléments des opérations de leur interface sont entièrement vérifiés. Les services de gestion du produit et d'assurance de la qualité de SSCNet exécutent des programmes d'acceptation des transactions et des tests de régression préétablis dans un environnement de simulation avant la mise à l'essai dans l'environnement avant la mise en œuvre et avant le lancement de la production.

Continuité des opérations

SS&C a mis en place des plans de continuité des opérations en cas de catastrophe ou de pandémie. SS&C exploite un centre de continuité des opérations ainsi que des installations de données et d'opérations secondaires dans le cadre des services offerts par SSCNet. Cela permet de transférer rapidement les opérations au centre de continuité des opérations en cas de désastre dans notre centre de données principal. En cas d'interruption des activités, cette reproduction des données presque en temps réel permet aux clients de nos services logiciels de reprendre les activités en moins de quatre heures. Ce service est en place depuis le 1^{er} août 2004.

Le personnel et les clients de SS&C participent aux essais du centre de continuité des opérations au moins une fois par an. Tous les modules et les fonctionnalités de l'application sont vérifiés par le personnel de l'assurance de la qualité et des opérations et par les clients qui décident de participer à l'essai après le transfert au centre de continuité des opérations.

Notre service de continuité des opérations est conçu pour s'assurer que nos clients peuvent utiliser quotidiennement les systèmes de SS&C ce qui permet de protéger les opérations institutionnelles.

Conclusion

Comme susmentionné, SSCNet assure un traitement du règlement des opérations, notamment des opérations institutionnelles, plus efficace et en temps opportun au moyen de l'appariement des opérations en temps opportun entre les contreparties. Par les présentes, SS&C Technologies Canada Corp. demande l'autorisation d'exercer des activités en tant que fournisseur de services d'appariement des opérations institutionnelles.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Robert Shaw
Directeur – SSCNet
SS&C Technologies Canada Corp

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Fonction FINet

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS concernant l'admissibilité des valeurs à la fonction FINet. Les modifications proposées visent à inclure les Obligations hypothécaires du Canada émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation à la liste des titres admissibles à FINet.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **3 août 2009**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Viranyi
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1-877-525-0337, poste 4359
Télécopieur : (514) 873-7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Avis de modifications importantes apportées aux *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations* de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD})

MODIFICATIONS IMPORTANTES APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Règle 7.3 des Règles de la CDS – FONCTION FINET
7.3.2 – Admissibilité

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les Procédés et méthodes relatifs à FINet ont remplacé ceux de DetNet à la mise en œuvre de FINet, le 27 avril 2009. Les modifications proposées visent à inclure les Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation à la liste des titres admissibles à FINet. La CDS avait initialement l'intention d'inclure les obligations de société garanties par le gouvernement fédéral comme type de titre admissible. Toutefois, lorsque les Procédés et méthodes ont été complétés, les obligations de société garanties par le gouvernement fédéral n'ont pas été incluses dans la liste de titres admissibles. (Veuillez consulter la section D3 pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'admissibilité à FINet des titres garantis par le gouvernement fédéral.) Les modifications proposées visent à mettre en conformité les Procédés et méthodes de la CDS avec la liste de titres admissibles envisagée.

Les Procédés et méthodes de la CDS avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>

Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

La capacité de FINet d'établir le solde net de davantage d'opérations sur titres à revenu fixe des adhérents de la CDS augmentera l'efficacité du marché de plusieurs manières, notamment par un meilleur déploiement du capital réglementaire, une réduction du risque et des limites de crédit pour la contrepartie, une augmentation de l'adhésion au service d'établissement du solde net et une réduction des risques accrue au sein des marchés de titres à revenu fixe.

Afin de faciliter l'admissibilité à FINet des OHC (à la demande des adhérents) et d'uniformiser les Procédés et méthodes externes à la Règle de la CDS correspondante, le type d'effet OHC (autres titres adossés à des créances – garantis par le gouvernement fédéral) sera ajouté au chapitre 5 « FINet » à la section 5.3 « Admissibilité des valeurs » des *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les paramètres d'admissibilité associés aux OHC (autres titres adossés à des créances – garantis par le gouvernement fédéral) doivent être saisis au moyen de la fonction d'admissibilité des titres à FINet avant que ces titres fassent l'objet d'un établissement du solde net FINet. Aucun changement n'est requis à FINet afin de permettre l'établissement du solde net des OHC.

Avis de modifications importantes apportées aux *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations* de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires

L'ajout des OHC (autres titres adossés à des créances – garantis par le gouvernement fédéral) à titre de type d'effet admissible (chapitre 5 « FINet » à la section 5.3 « Admissibilité des valeurs » des *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*) fera distinctement état de ces titres comme étant admissibles à FINet.

C.1 Concurrence

Il n'y a aucune incidence en ce qui concerne la concurrence étant donné que la CDS est l'unique fournisseur d'un service de règlement et d'établissement du solde net des titres à revenu fixe au Canada.

C.2 Risques et coûts de conformité

L'établissement du solde net des OHC n'introduira aucun nouveau risque pour la CDS ou ses adhérents.

L'admissibilité des OHC à FINet n'entraînera aucun coût de conformité supplémentaire connu pour les adhérents.

C.3 Comparaison avec les normes internationales -- (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux, (b) le Comité Technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente

FINet surpasse les normes en matière d'exposition au risque de crédit. L'évaluation au marché a lieu deux fois par jour au moyen des cours actuels. La CDS effectue également des contrôles ex post des exigences en matière de garantie au fonds des adhérents FINet afin de s'assurer qu'elles sont suffisantes et que les pertes éventuelles sont limitées au moyen de procédures en cas de défaillance documentées et d'un mécanisme d'attribution des pertes.

De plus, FINet a son propre fonds des adhérents conçu pour confiner les pertes découlant de la défaillance d'un adhérent (abonné à FINet) sans qu'il n'y ait de répercussion sur les autres services. Les adhérents qui s'abonnent à FINet fournissent une garantie au fonds des adhérents et l'exigence en matière de garantie de chaque adhérent correspond à un estimé de la perte éventuelle que causerait sa défaillance.

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES

D.1 Contexte d'élaboration

Les Procédés et méthodes existants (chapitre 5 « FINet » à la section 5.3 « Admissibilité des valeurs » des *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*) dressent la liste des types d'effets admissibles à FINet. Le type d'effet OHC (autres titres adossés à des créances – garantis par le gouvernement fédéral) a été ajouté à cette liste.

D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS. Le Comité d'analyse du développement stratégique détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Ce comité compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit tous les mois.

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires

Ces modifications ont été examinées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique le 28 mai 2009.

D.3 Questions prises en compte

- Événements de marché (par exemple, prise de contrôle, fusion et regroupement) – Étant donné que les OHC ne font pas l'objet d'événements de marché, celles-ci peuvent être rendues admissibles à FINet comme le sont les titres émis par les provinces et le gouvernement du Canada.

La CDS avait initialement l'intention de rendre les obligations de société garanties par le gouvernement fédéral admissibles à FINet. Toutefois, la référence de l'admissibilité des obligations de société garanties par le gouvernement fédéral a été retirée des Procédés et méthodes externes afférents étant donné qu'une analyse et une élaboration supplémentaires étaient nécessaires afin d'aborder le problème du traitement des événements de marché pouvant avoir lieu avec ces titres.

Au moment de la mise en œuvre en ligne de FINet, la division Développement de produits de la CDS a déterminé qu'il est possible, mais extrêmement improbable, que des événements de marché (par exemple, changement de dénomination sociale, prise de contrôle, fusion, regroupement, etc.) engageant des obligations de société garanties par le gouvernement fédéral se produisent. La CDS ne disposait pas, et elle ne dispose pas, de procédures ou de processus pour prendre en charge ces événements (et la CDS n'était pas prête à courir le risque de voir un de ces événements se produire sans avoir de procédures ou de processus en place); l'équipe chargée de FINet a décidé de ne pas rendre les obligations de société garanties par le gouvernement fédéral admissibles à FINet.

Les titres qui étaient admissibles à DetNet (soit les obligations et les bons du Trésor du gouvernement du Canada) ne font pas l'objet d'événements de marché comme les changements de dénomination sociale, les fusions, les regroupements, etc. De ce fait, la CDS n'a pas à se préoccuper des opérations dont l'établissement du solde net est à une date de valeur ultérieure si l'un des événements de marché susmentionnés se produit.

Le groupe de travail chargé de FINet (composé de tous les intervenants de FINet) a été informé de la décision de *ne pas* rendre admissibles les obligations de société garanties par le gouvernement fédéral le 13 février 2009.

Un projet visant à rendre les OHC admissibles à FINet a été déposé lors de la réunion du Comité consultatif sur le risque du 13 mai 2009 et a été accepté par le comité.

- Disponibilité des cours actuels – Le fournisseur de cours de la CDS a confirmé qu'il est en mesure de fournir les cours actuels pour les OHC.
- Aucun autre problème éventuel n'a été identifié ou examiné.

D.4 Consultation

Le personnel des divisions Service à la clientèle et Développement de produits et Gestion des risques de la CDS a formulé des commentaires au sujet des modifications proposées aux Procédés et méthodes.

D.5 Autres possibilités étudiées

Aucune autre possibilité visant à rendre les OHC admissibles à FINet n'a été envisagée.

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires

D.6 Plan de mise en œuvre

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX^{MD}, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La CVMO, l'AMF et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de l'adhérent pourraient entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public.

Un bulletin de la CDS afférent sera également publié avant de rendre admissibles à FINet les OHC.

E. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES

Aucune modification sur les systèmes n'est requise par la CDS, par les adhérents de la CDS ou par d'autres intervenants du marché.

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

The Depository Trust & Clearing Corporation (« DTCC »), par l'intermédiaire de sa filiale Fixed Income Clearing Corporation (« FICC ») offre un service d'établissement du solde net des titres à revenu fixe aux États-Unis. Le service d'établissement du solde net des titres à revenu fixe précédent de la CDS (DetNet) a été conçu en fonction du modèle de la Government Securities Clearing Corporation (« GSCC ») de la DTCC, le prédécesseur de la FICC. Le nouveau service d'établissement du solde net des titres à revenu fixe de la CDS (FINet) est une amélioration de DetNet et est comparable à la Government Securities Division (« GSD ») de la FICC.

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La CDS a déterminé que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt général.

H. COMMENTAIRES

Veuillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, aux coordonnées suivantes :

Rob Argue
 Directeur principal de produits, Développement de produits
 Services de dépôt et de compensation CDS inc.
 85, rue Richmond Ouest
 Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3887
 Télécopieur : 416 365-0842
 Courriel : rargue@cds.ca

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Division des marchés des capitaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Bureau 1903, C.P. 55
20, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires des commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

I. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES

L'annexe « A » comprend le libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS en vigueur à l'heure actuelle reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées, ainsi que le libellé des Procédés et méthodes reflétant l'adoption des modifications proposées.

Avis de modifications importantes apportées aux *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations* de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires

ANNEXE « A »
MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>[Libellé des Procédés et méthodes avec marques de changement – les caractères soulignés en vert représentent des ajouts et les caractères barrés en rouge représentent des suppressions]</p> <p>5.3 Admissibilité des valeurs</p> <p>Les types d'effets indiqués ci-après sont admissibles à FINet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • obligations du gouvernement du Canada • bons du Trésor du gouvernement du Canada • <u>autres titres adossés à des créances (garantis par le gouvernement fédéral)</u> • obligations des provinces • billets des provinces • bons du Trésor des provinces 	<p>5.3 Admissibilité des valeurs</p> <p>Les types d'effets indiqués ci-après sont admissibles à FINet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • obligations du gouvernement du Canada • bons du Trésor du gouvernement du Canada • autres titres adossés à des créances (garantis par le gouvernement fédéral) • obligations des provinces • billets des provinces • bons du Trésor des provinces

7.3.2 Publication

Aucune information

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.